

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberte - Patrie



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROGRAMME NATIONAL
D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE
SECURITE ALIMENTAIRE

-PNIASA -

PLAN D'INVESTISSEMENT

2010 - 2015

juin 2010

Table des matières

<u>LISTE DES ABREVIATIONS.....</u>	<u>V</u>
<u>RESUME EXECUTIF</u>	<u>VII</u>
3.1. <i>SOUS-PROGRAMME 1: PROMOTION DES FILIERES VEGETALES.....</i>	<i>VIII</i>
3.2. <i>SOUS-PROGRAMME 2: PRODUCTION ANIMALE</i>	<i>VIII</i>
3.3. <i>SOUS-PROGRAMME 3: PRODUCTION HALIEUTIQUE</i>	<i>VIII</i>
3.4. <i>SOUS-PROGRAMME 4: RECHERCHE ET CONSEIL AGRICOLES.....</i>	<i>IX</i>
3.5. <i>SOUS-PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION SECTORIELLE</i>	<i>IX</i>
<i>AMELIORER LA COUVERTURE DES BESOINS DU PAYS EN PRODUITS HALIEUTIQUES</i>	<i>IX</i>
<i>DEVELOPPER ET DIFFUSER DES TECHNOLOGIES AMELIOREES POUR L'INTENSIFICATION DURABLE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE</i>	<i>IX</i>
<i>ASSURER UNE GESTION EFFICIENTE DU SECTEUR ET AMELIORER L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS AUX USAGERS</i>	<i>IX</i>
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>1</u>
<u>1. ORIGINE DU PROGRAMME (HISTORIQUE DU PROGRAMME).....</u>	<u>1</u>
<u>2. CHAMP COUVERT PAR LE PLAN D'INVESTISSEMENT.....</u>	<u>3</u>
2.1 REALISATIONS RECENTES, TENDANCES ACTUELLES ET PERSPECTIVES	4
2.2 OPTIONS STRATEGIQUES DE LA CROISSANCE AGRICOLE, DE REDUCTION DE LA PAUVRETE, ET DE SECURITE ALIMENTAIRE	4
2.3 CIBLAGE ET APPROCHE GENRE.....	6
<u>3. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES ET JUSTIFICATION DES PRIORITES AU REGARD DES ORIENTATIONS DU PNIASA.....</u>	<u>9</u>
3.1 SOUS-PROGRAMME 1: PROMOTION DES FILIERES VEGETALES	9
3.1.1. <i>COMPOSANTE 1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</i>	<i>10</i>
3.1.2. <i>COMPOSANTE 2 : INFRASTRUCTURES RURALES</i>	<i>11</i>
3.1.3. <i>COMPOSANTE 3 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES VIVRIERES.....</i>	<i>11</i>
3.1.4. <i>COMPOSANTE 4 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'EXPORTATION</i>	<i>12</i>
3.2. SOUS-PROGRAMME 2: PRODUCTION ANIMALE	13
3.2.1. <i>COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ELEVAGE TRADITIONNELLES</i>	<i>13</i>
3.2.2. <i>COMPOSANTE 2 : PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES D'ELEVAGE</i>	<i>14</i>
3.3. SOUS-PROGRAMME 3: PRODUCTION HALIEUTIQUE	14
3.3.1. <i>COMPOSANTE 1 : INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION PISCICOLE</i>	<i>15</i>
3.3.2. <i>COMPOSANTE 2 : APPUI A LA PECHE CONTINENTALE ET MARITIME.....</i>	<i>15</i>
3.4. SOUS-PROGRAMME 4: RECHERCHE ET CONSEIL AGRICOLES.....	16
3.4.1. <i>COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES AMELIOREES.....</i>	<i>16</i>
3.4.2. <i>COMPOSANTE 2 : DIFFUSION DES TECHNOLOGIES AMELIOREES.....</i>	<i>17</i>
3.4.3. <i>COMPOSANTE 3 : GESTION DES SYSTEMES DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION</i>	<i>17</i>
3.5. SOUS-PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION SECTORIELLE	18
3.5.1. <i>COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DU SECTEUR.....</i>	<i>18</i>
3.5.2. <i>COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DU SECTEUR.....</i>	<i>19</i>

3.5.3. COMPOSANTE 3 : PROMOTION DU DROIT A L'ALIMENTATION ET DE LA BONNE GOUVERNANCE AUTOUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 19

4. CADRE LOGIQUE DE PRESENTATION DES RESULTATS 20

AMELIORER LA COUVERTURE DES BESOINS DU PAYS EN PRODUITS HALIEUTIQUES 20
DEVELOPPER ET DIFFUSER DES TECHNOLOGIES AMELIOREES POUR L'INTENSIFICATION DURABLE
DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE 21
ASSURER UNE GESTION EFFICIENTE DU SECTEUR ET AMELIORER L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS
AUX USAGERS..... 21

5. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT..... 22

5.1 RESUME SUR LE CALCUL DES COUTS DU PNIASA 22
5.2 MECANISME DE FINANCEMENT DU PNIASA..... 24
5.3 PERSPECTIVES DE FINANCEMENT DU PNIASA 25
5.4 APPEL AU POSITIONNEMENT DES PTF POUR LE FINANCEMENT DU PNIASA..... 26

6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE..... 26

6.1 PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE AU TOGO 26
6.2 BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'OMD 1..... 27
6.3 PERFORMANCES AVEC LE PNIASA 28

7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE 29

7.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE 30
7.2 PILOTAGE DU PROGRAMME..... 32
7.3 COORDINATION GENERALE..... 32
7.4 SYSTEMES D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (SAKSS) 35
7.5 APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE 37
7.6 PRINCIPES DE BASE POUR LA MISE EN ŒUVRE 38
7.7 LE FINANCEMENT..... 38
7.8 GESTION FIDUCIAIRE..... 39

8. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES 40

9. IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES 41

9.1 AU PLAN INSTITUTIONNEL..... 41
9.2 AU PLAN FINANCIER..... 41
9.3 CONDITIONS PROPICES POUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR ET L'INTEGRATION REGIONALE
42

10. MESURES DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT..... 42

10.1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 42
10.2 MESURES INSTITUTIONNELLES 45

11. EVALUATION INSTITUTIONNELLE.....	46
12. SUIVI EVALUATION.....	49
12.1 MISE EN PLACE D’UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION AXE SUR LES RESULTATS	49
13.1.1 OUTILS DE PROGRAMMATION ET DE GESTION OPERATIONNELLE.	50
13.1.2 PRINCIPAUX SUPPORTS DU SUIVI-EVALUATION.....	52
13.1.3 OUTILS DE MESURE DE LA PERFORMANCE	54
12.2 CADRE INSTITUTIONNEL DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	55
13.2.1 MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA DIVISION DE SUIVI-EVALUATION.....	56
13.2.2 ARCHITECTURE DE LA DIVISION DE SUIVI-EVALUATION.....	56
13.2.3 ACTIVITES DE LA DIVISION DE SUIVI-EVALUATION	57
13.2.4 MISSIONS DE SUIVI EVALUATION.....	57
13.2.5 SUPERVISION.....	59
13. EVALUATION DES RISQUES.....	60
ANNEXES.....	62
ANNEXE1. MATRICE DES SOUS PROGRAMMES, COMPOSANTES DU PNIASA.....	62
ANNEXE 2. MATRICE DES COUTS	70
ANNEXE 3. FORMULAIRE APPEL AU POSITIONNEMENT DES PTF POUR LE FINANCEMENT PNIASA	73
ANNEXE 4. MATRICE DES INDICATEURS (CADRE DE SUIVI EVALUATION DU PNIASA).....	74

Liste des tableaux

Tableau 1 : Vue d'ensemble des sous-programmes d'investissement productif	8
Tableau 2 : Estimation du budget du PNIASA	9
Tableau 3 : Objectifs quantifiés de production végétale annuelle	10
Tableau 4 : Estimation budget gestion durable des ressources naturelles.....	11
Tableau 5 : Estimation budget infrastructures rurales.....	11
Tableau 6 : Estimation budget filières vivrières.....	12
Tableau 7: Estimation budget filières d'exportations	12
Tableau 8: Objectifs quantifiés de production animale annuelle	13
Tableau 9: Estimation budget composante intensification de l'élevage traditionnel.....	14
Tableau 10: Estimation budget appui à l'émergence et à la promotion des PME	14
Tableau 11: Objectifs quantifiés de production halieutique annuelle	15
Tableau 12 : Estimation budget intensification de la production piscicole.....	15
Tableau 13 : Estimation budget appui à la pêche continentale et maritime.....	16
Tableau 14 : Estimation budget développement de technologies améliorées.....	16
Tableau 15 : Estimation budget diffusion de technologies améliorées	17
Tableau 16 : Estimation budget coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation.....	17
Tableau 17 : Estimation budget amélioration de l'environnement du secteur.....	18
Tableau 18: Estimation budget du renforcement des capacités de gestion du secteur.....	19
Tableau 19 : Estimation budget droit à l'alimentation.....	20
Tableau 20: cadre logique du PNIASA.....	20
Tableau 21: Objectifs quantitatifs dans les 3 sous programmes d'investissement productifs	21
Tableau 22 : Estimation budget récapitulatif du PNIASA	22
Tableau 23 : Estimation budget récapitulatif du PNIASA.....	26
Tableau 24 : Récapitulatif des besoins d'assistance techniques spécifiques	37
Tableau 25 : Canevas de présentation du Plan de Travail Annuel (PTA).....	50
Tableau 26 : Canevas de présentation du Plan de Consommation de Crédit (PCC).....	50
Tableau 27: Canevas de présentation du Plan de Passation des Marchés (PPM)	51
Tableau 28: Canevas de présentation du tableau des Indicateurs	51
Tableau 29: Tableau d'évaluation du Plan de Travail Annuel.....	52
Tableau 30: Canevas de présentation du tableau de suivi du PCC	52
Tableau 31: Suivi du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	53
Tableau 32: Canevas de présentation du tableau de suivi des Indicateurs.....	53

Liste des figures

Figure 1: Incidence de la pauvreté en 2015 avec des stratégies de croissance alternatives (%) ...	6
Figure 2: Vue d'ensemble du PNIASA.....	7
Figure 3: Financement requis par scenarios (milliards de FCFA)	28
Figure 4: Organigramme du PNIASA.....	31
Figure 5: Mécanisme Institutionnel Du PNIASA	33
Figure 6: Schéma de relation entre les directions techniques	34
Figure 7: Schéma fonctionnel du SAKSS	36

LISTE DES ABREVIATIONS

ADRAO	Association pour Développement du Riz en Afrique de l'Ouest
AGR	Activités Génératrices des Revenus
AGRIS	Système Régional Intégré d'Informations Agricoles
ANSAT	Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo
APE	Accord de Partenariat Économique
AVE	Auxiliaire Villageois d'Élevage
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BN-CRA	Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAGIA	Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles
CASIMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CIPS	Comité Interministériel de Pilotage Stratégique
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CISLP	Comité Interministériel chargé des Stratégies de Lutte contre la Pauvreté
CPRP	Cadre Politique de Réinstallation des Populations
CROP	Comité Régional d'Orientation et de Pilotage
CSA	Comité Sectoriel Agricole
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
CTP	Comité Technique de Pilotage
DA	Direction de l'Agriculture
DAER	Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DE	Direction de l'Élevage
DEP	Direction de l'Élevage et de la Pêche
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DPA	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DPAEP	Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DPCA	Direction de la Planification et de la Coopération Agricole
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSID	Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Cadre de politique agricole des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International

GdT	Gouvernement du Togo
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
IMF	Institutions de Micro Finance
INFA	Institut National de Formation Agricole
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MUSD	Million de Dollars US
NEPAD	Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement
NSCT	Nouvelle Société Cotonnière du Togo
OFID	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
PARTAM	Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de Mission Tové
PBI	Tableau de Bord des Indicateurs
PBVM	Projet d'aménagement de la basse vallée du fleuve mono
PCC	Plan de Consommation de Crédit
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PICA	Points d'Information de Commerce Agricole
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTA	Plan de Travail Annuel
PTBA	Plan de travail et de budget annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REMATO	Réseau d'Epidémiosurveillance des Maladies Animales au Togo
ReSAKSS	Réseau du Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
RNA	Recensement National Agricole
SDR	Stratégie de Développement Rural
SG	Secrétariat Général ou Secrétaire Général
SIAT	Système d'Information Agricole du Togo
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
TEC	Tarif Extérieur Commun
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UC/DSRP	Unité de Coordination de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

RESUME EXECUTIF

1. Origine du programme (historique du programme)

Depuis les engagements de Maputo en 2003, le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) est au centre des efforts déployés par les gouvernements africains à l'initiative de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau partenariat en Afrique pour le développement (NEPAD) pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté et la faim dans les pays africains. La mise en œuvre du PDDAA s'est traduite en 2005 par la politique agricole régionale (ECOWAP) de la Communauté économique régionale de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

Au Togo, le processus de concertation et d'élaboration participative du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) a débuté par un atelier de lancement en mars 2007. Cependant ce n'est que par le biais de la feuille de route de la CEDEAO de décembre 2008 soutenu par un programme d'appui technique et financier mis en place en février 2009 que le Togo à l'instar des 14 autres Etats de la région a élaboré son programme et tenu sa table ronde les 29 et 30 juillet 2009. Le PNIASA s'inscrit dans le pilier II (consolidation des bases d'une croissance forte et durable) du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui est axé sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le pacte signé par les différentes parties prenantes lors de la table ronde est axé autour de six programmes qui s'inscrivent dans les quatre piliers du PDDAA. Avec l'assistance de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque Mondiale (BM) les six programmes ont été restructurés suivant cinq sous programmes dont trois orientés vers les sous secteurs et deux sous programmes transversaux pour focaliser davantage les interventions autour des investissements structurants. Le programme ainsi bâti qui est le plan d'action prioritaire agricole inscrit dans le DSRP a été soumis à un atelier national de validation les 5 et 6 novembre 2009. Lors de cet atelier, suite à l'analyse de leur contenu, le PNIA et le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) ont été intégrés pour former le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) dorénavant cadre unique d'intervention dans le secteur agricole. Le 4 février 2010 le Gouvernement a organisé une conférence pour le financement du PNIASA qui s'est soldée par le positionnement des premiers partenaires.

2. Champ couvert par le plan d'investissement

Le plan d'investissement guidera : (i) les réponses du pays en matière de politique et d'investissement pour réaliser l'Engagement de Maputo à travers l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole; (ii) la planification à long terme de l'aide au développement pour soutenir les efforts du pays ; et (iii) les partenariats public-privé ainsi que les alliances d'affaires pour augmenter et soutenir les investissements nécessaires dans le secteur agricole.

Les performances récentes du Togo indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait au Togo d'atteindre ni l'objectif de croissance du PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés avec la Stratégie de développement rural (SDR), bien que meilleurs, ne permettraient pas non plus au Togo d'atteindre ces deux objectifs; (iii) enfin, la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de, 9,6 et 6,9%, respectivement, bien au delà des taux qui se dessinent avec les tendances actuelles.

Le choix des priorités est basé sur les filières les plus porteuses de croissance. En effet, les options stratégiques sont définies en considérant qu'au cours des cinq dernières années: (i) les principales spéculations vivrières comprennent les céréales, les tubercules et les légumineuses ont contribué au cours de ces dernières années pour 68,5% à la formation du PIBA ; (ii) les principaux produits de rente exportés (coton, café et cacao) ont représenté, en moyenne, 9% au cours de ces dernières années (iii) l'élevage a contribué pour 13,4% du PIBA et le taux de couverture des besoins se situait à 64%; (iv), la pêche est intervenue pour 3,6% dans le PIBA, tandis que les productions sylvicoles représentent en moyenne 5,5%. Aussi en simulant une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières, les cultures de rente, l'ensemble des cultures ou l'élevage il est révélé que la baisse additionnelle de l'incidence de pauvreté atteindrait 2,4 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, mais seulement 0,9 et 0,4 points de pourcentage respectivement dans le domaine des cultures de rente et de l'élevage. Sachant toutefois que toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

Les options du PNIASA définies de façon à créer une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraîneraient une baisse du taux de pauvreté de 6,4 points de

pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 1,3 point de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. Le PNIASA, est ainsi de portée globale et formaté à travers le processus participatif autour de cinq sous-programmes, quatorze composantes et une trentaine de lignes d'actions. Il couvre tous les sous secteurs : production végétale (cultures et sylviculture), animale et halieutique. Le PNIASA prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole et il intègre dans les sous programmes les dimensions genre, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations. Le PNIASA prend aussi en compte le genre à travers un ciblage sur le plan social qui permettra de rechercher des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes), afin d'impacter leur niveau de vie.

3. Description détaillée des programmes

3.1. Sous-programme 1: Promotion des filières végétales

Ce sous-programme vise à assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels et à promouvoir de nouvelles cultures à l'exportation. Il concernera une population agricole active estimée en 2009 à environ 1 500 000 producteurs répartis dans des organisations paysannes qui emblavent une superficie évaluée à environ de 45 000 ha en 2008.

La première composante de ce sous programme est axée sur la gestion durable des ressources naturelles. Elle met l'accent sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la restauration des terres et autres ressources dégradées sous l'effet des activités anthropiques et la promotion de la sylviculture.

La deuxième composante, infrastructures rurales, est consacrée à la maîtrise de l'eau nécessaire à l'accroissement des rendements et aux infrastructures susceptibles de favoriser la commercialisation des productions.

Au titre des vivriers, troisième composante, le PNIASA met l'accent sur la production intensive des céréales, en particulier le maïs, le riz et le sorgho, les racines et tubercules dont le manioc et l'igname en priorité, les légumineuses à graines (haricot, arachide et soja) et l'horticulture. La production annuelle de céréales atteindra environ 2 000 000 tonnes en 2015, avec des taux de croissance de 7,7%. Dans la filière des plantes à racines et tubercules, les estimations de tonnage à produire à l'horizon 2015 sont de 1 726 000 tonnes, avec une croissance de 3%. S'agissant des légumineuses, les objectifs de production visés sont de 217 000 tonnes en 2015 indiquant des taux de croissance de 5,2%. Enfin pour la filière horticole, le PNIASA vise une croissance de 15% d'une période à l'autre, ce qui se traduira par une production de 2 000 000 tonnes.

Concernant la quatrième composante, promotion et la diversification des produits d'exportation, les investissements du PNIASA seront orientés en priorité sur les filières traditionnelles à savoir : (a) le coton dont la production annuelle atteindra plus de 75 000 tonnes en 2015 avec une croissance relative de 7,2% d'une période à l'autre ; (b) le café dont la production sera portée à 26 600 tonnes ; (c) le cacao dont la production sera accrue pour atteindre environ 14 300 tonnes en 2015, avec des taux de croissance respectifs de 4,2 % et 6,4%. En dehors de ces produits, le PNIASA vise la promotion de nouveaux produits d'exportation dont principalement l'ananas, l'anacarde et la banane... Les objectifs visés sont de l'ordre de 65 000 tonnes en 2015 avec une croissance induite de 22,5%.

3.2. Sous-programme 2: Production animale

Il vise l'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits d'élevage à travers la production intensive de l'élevage traditionnel et la promotion des petites et moyennes entreprises dans ce sous secteur. Les actions de ce sous-programme concerneront une population d'éleveurs estimée à environ 1 225 100 en 2009. Les projets identifiés au titre de l'élevage traditionnel concernent l'aviiculture, les petits ruminants, le bovin, le porc et les élevages spéciaux (lapin, aulacodiculture, miel). Selon les espèces, les objectifs de croissance visés se situent à 6,9% à l'horizon 2015.

Le PNIASA prévoit en outre un appui à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) pour le développement de l'agrobusiness autour des filières œuf, viande et lait. Les estimations de production annuelle pour ces filières visées à l'horizon 2015 sont de 230 tonnes de lait, 8000 tonnes d'œufs et 8 910 tonnes de viande.

3.3. Sous-programme 3: Production halieutique

Il contribuera à améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques à travers le développement de la pisciculture d'une part et le développement de la pêche continentale et maritime d'autre part.

La première composante, intensification de la production piscicole couvrira les principales actions suivantes : construction et aménagement des étangs ; production et distribution des alevins, de provendes. Elle concernera une population cible en 2015 estimée à 8 500 pisciculteurs pour une production annuelle attendue de 5 000 tonnes pour une croissance de 6%.

La seconde composante, appui à la pêche continentale et maritime, met l'accent sur l'approvisionnement en équipements et en matériels de pêche, la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de pêche, la gestion durable des ressources halieutiques et touchera 5 000 pêcheurs. Les objectifs de production et de croissance visés en 2015 sont respectivement de 39,59 tonnes et 6.5%.

3.4. Sous-programme 4: Recherche et conseil agricoles

Ce sous programme se consacre principalement à la recherche développement et vise l'amélioration de la productivité et d'adaptation aux changements climatique par le développement de nouveaux matériels génétiques, le développement de technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols, de la protection phytosanitaire et zoosanitaire, la transformation des produits et le financement durable de la recherche pour l'intensification durable des systèmes de cultures et l'augmentation des productions des produits porteurs de croissance. Il s'exercera à travers trois composantes : développement des technologies améliorées ; diffusion des technologies améliorées ; gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation.

3.5. Sous-programme 5 : renforcement institutionnel et coordination sectorielle

Il vise à mettre en place un environnement politique, juridique et institutionnel permettant le développement de l'agriculture et la réalisation de la sécurité alimentaire. Il contribuera à : (i) améliorer l'environnement institutionnel du secteur ; (ii) renforcer les capacités des cadres publics et de la profession ; (iii) améliorer la fourniture de service par les structures publiques et privés ; (iv) élaborer une politique de développement agricole ; (v) centraliser les informations sur la performance du secteur ; (vi) améliorer la programmation, la mise en œuvre et le suivi évaluation concertées des opérations d'investissement, (vii) améliorer la capacité d'absorption des financements et (viii) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et dans la sous région.

4. Cadre logique de présentation des résultats

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
1. OBJECTIF GENERAL			
Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) - Taux d'amélioration de la balance commerciale agricole - Evolution de l'indice de sécurisation alimentaire des ménages vulnérables - Part du budget national sur les ressources allouées à l'agriculture - Taux de prévalence de la malnutrition infantile - Taux d'amélioration des revenus des producteurs dans les filières végétales - Indice d'accumulation des biens au niveau des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) - Rapport d'achèvement du PNIASA - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable - Soutien continu du Gouvernement au PNIASA - Bon fonctionnement des projets partenaires
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Améliorer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, et accroître les exportations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production végétale (7,1%) - Taux de couverture des besoins en produits vivriers par la production nationale (139 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des marchés et des prix des produits agricoles (produits vivriers, cultures d'exportation, produits carnés, produits halieutiques etc.) - L'interdiction d'exportation des produits vivriers est maintenue pour les produits des filières - Les externalités pénalisant la production locale (contrôles routiers contraignants...) - Les aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes - Les épizooties qui déciment les élevages - L'engagement des opérateurs économiques privés qui reste timide
Améliorer la couverture des besoins du pays en produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production animale (6,4%) - Taux de couverture des besoins en produits en viande, œufs et lait par la production nationale (70%), 		
Améliorer la couverture des besoins du pays en produits halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production halieutique (6,7%) - Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale (70%) 		
Développer et diffuser des technologies améliorées pour l'intensification durable des systèmes de production agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies améliorées mises au point et diffusées - Taux d'accroissement de la productivité agricole, découlant de ces technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté de l'équipement - Dysfonctionnement du dispositif d'appui à la recherche système - Non approvisionnement du fonds compétitif
Assurer une gestion efficiente du secteur et améliorer l'offre des services publics aux usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Efficience et de la qualité des dépenses publiques du secteur agricole - Niveau de satisfaction des usagers du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma institutionnel non adéquat (inadéquation, poste fonction, mission) - Multiplication des unités de projets - Corruption

5. Evaluation des coûts et plan de financement

Le montant global des coûts et des financements nécessaires a été estimé à l'horizon 2015 à **569 136,06** millions de FCFA.

Synthèse des besoins de financement du PNIASA par composante en millions de FCFA

Désignation	Total 2010 - 2015		Acquis		Gap	
	Montant	%	Etat	Bailleurs	Montant	%
Sous programme 1 : Promotion des filières végétales						
1.1 - Gestion durable des ressources naturelles	13 489,70	3,62%	-	33,80	13 455,90	4,55%
1.2 - Développement des infrastructures rurales	191 745,67	51,41%	3 803,90	58 033,99	129 907,78	43,90%
1.3 - Intensification de la production vivrière	148 422,14	39,79%	10 095,00	3 634,89	134 692,25	45,52%
1.4 - Diversification et promotion des cultures d'exportation	19 311,08	5,18%	1 105,00	335,00	17 871,08	6,04%
Total sous programme 1	372 968,57	65,53%	15 003,90	62 037,68	295 927,00	61,81%
Sous programme 2 : Promotion des filières animales						
2.1 - Amélioration de l'élevage traditionnel	30 069,35	77,80%	3 275,00	1 344,60	25 449,75	74,78%
2.2 - Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage	8 582,08	22,20%	-	-	8 582,08	25,22%
Total sous programme 2	38 651,53	6,79%	3 275,00	1 344,60	34 031,93	7,11%
Sous programme 3 : Promotion des filières halieutiques						
3.1 - Intensification de la production piscicole	10 436,71	59,90%	30,00	-	10 406,71	60,92%
3.2 - Appui à la pêche continentale et maritime	6 986,59	40,10%	310,00	-	6 676,59	39,08%
Total sous programme 3	17 423,30	3,06%	340,00	-	17 083,30	3,57%
Sous programme 4 : Recherche et conseil agricoles						
4.1 - Développement de technologies améliorées	18 875,42	35,49%	398,95	450,00	18 026,47	35,07%
4.2 - Diffusion de technologies améliorées	32 705,74	61,50%	931,00	-	31 774,74	61,81%
4.3 - Coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation	1 602,43	3,01%	-	-	1 602,43	3,12%
Total sous programme 4	53 183,59	9,34%	1 329,95	450,00	51 403,64	10,74%
Sous programme 5 : Renforcement institutionnel et coordination sectorielle						
5.1 - Amélioration de l'environnement institutionnel de secteur	35 762,46	41,15%	90,00	-	35 672,46	44,42%
5.2 - Renforcement des capacités de gestion du secteur	38 025,00	43,75%	5 532,43	411,47	32 081,10	39,95%
5.3 - Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	13 121,61	15,10%	575,00	-	12 546,61	15,62%
Total sous programme 5	86 909,07	15,27%	6 197,43	411,47	80 300,17	16,77%
Total Général	569 136,06		26 146,28 (28,93%)	64 243,75 (71,07%)	478 746,03	84,12%

A ce stade, 90 390,03 millions de F CFA soit **15,88%** de ce montant est en cours de mise financement. Le total des ressources qu'il est actuellement envisagé de rendre disponible auprès des quatre partenaires de l'alliance pour l'exécution du PNIASA s'élève à environ 75 MUSD soit 33 750,00 millions F CFA.

Suivant le cadrage macroéconomique effectué dans le DSRP, le GdT, engagé à réaliser l'objectif budgétaire de Maputo par l'allocation de 10% de son budget dans le secteur agricole, compte mobiliser pour les 5 années à venir 113 358,65 millions F CFA, ce qui représente environ **19,92%** du gap.

Il reste alors un gap de 331 637 millions F CFA soit 736,97 MUSD représentant **58,27%** du montant du plan d'investissement qu'il faudrait mobiliser pour boucler le financement nécessaire du PNIASA pour l'atteinte des objectifs escomptés.

Le plan de financement du PNIASA repose sur les priorités dégagées dans le plan d'investissement. Il s'agira d'intégrer les financements progressivement dans le dispositif en place afin de porter à échelles les activités en cours.

6. Analyse économique et financière

La mise en œuvre du PNIASA va contribuer de manière significative à la relance progressive de l'économie togolaise. Les dépenses totales (budget et hors-budget) passeront de 36 en 2010 à 135 milliards de FCFA en 2015. Le niveau des investissements prévus est de nature à non seulement augmenter la valeur ajoutée du secteur agricole mais aussi à produire un effet multiplicateur important sur l'ensemble de l'économie togolaise notamment les secteurs des services et de l'agro-industrie.

Les effets combinés des actions de renforcement des capacités des acteurs institutionnels, des organisations des producteurs et d'aménagement hydroagricoles, d'utilisation d'engrais et de semences améliorées vont améliorer la productivité de 13% et les rendements d'au moins 30% et de surcroît les marges bénéficiaires et réduire les pertes post-récolte actuelles de 35% à 15% (avec utilisation de décortiqueuses/égrenieuses). Ainsi, l'on obtiendrait des produits de

bonne qualité qui se commercialisent mieux avec un prix de vente au kilo plus élevé. La réduction des pertes post-récoltes et l'amélioration de la qualité et la quantité des produits, augmentent les marges bénéficiaires des petits exploitants. L'appui à la commercialisation par la mise en place des centres de collecte, réduiraient les pertes et les coûts de transactions.

Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015, dans le sous-secteur des cultures vivrières, générerait un revenu supplémentaire de 82 MUSD. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 4,6%. Les contributions équivalentes des cultures de rente et de l'élevage seraient respectivement de 13 et 15 MUSD et une réduction de la pauvreté de 1,8 et 0,8%. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble des cultures augmenterait en effet les revenus agricoles de 98 MDUS et réduirait la pauvreté de 7%.

Le Taux de rentabilité interne économique (TRIE) serait de 13% et la Valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée à un coût d'opportunité du capital de 12% serait de plus de 2 milliards de FCFA.

En outre, cet accroissement de la production agricole va réduire significativement les importations de biens alimentaires et améliorer la sécurité alimentaire. Du côté des exportations, on assistera à leur accroissement notamment pour les produits traditionnels tels que le coton, le café et le cacao. Ces deux mouvements dans les échanges internationaux vont conduire à une réduction du déficit de la balance commerciale du Togo.

7. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre du PNIASA se fera à travers des instances transversales au sein du département agricole en cohérence avec le dispositif institutionnel du DSRP pour gérer les politiques sectorielles mettre en cohérence des politiques sectorielles permettant d'assurer l'environnement adéquat pour impacter durablement le secteur.

L'exécution des actions d'opérationnalisation du PNIASA se fera au sein du cadre institutionnel du DSRPC dans lequel les différents acteurs auront à assumer des fonctions et des responsabilités spécifiques concourant toutes à l'atteinte des objectifs fixés. Deux grands types de fonctions se distinguent dans ce cadre à savoir : (i) les fonctions transversales d'animation, de coordination des interventions, de programmation/planification stratégique, de suivi évaluation sectoriel, de dialogue intersectoriel et avec les PTF, de gestion fiduciaire etc.; et (ii) les fonctions techniques verticales de planification sous sectorielle, de contrôle des normes et des conformités des interventions avec les politiques en fonction des spécificités de chaque sous secteur, d'appui technique aux producteurs, d'appui à la mise en place des infrastructures de base, de suivi évaluation sous sectoriel etc.

Le pilotage général du Programme sera assuré par un **Comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS)** présidé par le Ministre en charge de l'agriculture et comprendra les représentants des ministères partenaires, des représentants des organisations paysannes, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (PTF). Le CIPS disposera d'un Comité technique de pilotage (CTP) qui assurera la revue et l'analyse technique des dossiers à soumettre aux sessions du CIPS en vue d'en dégager des propositions techniques.

Le Programme sera coordonné par un dispositif unique et commun à toutes les sources de financement à savoir le gouvernement togolais et les PTF. Ce dispositif respectera les orientations du cadre partenarial signé à la suite du pacte. Le Secrétariat Général, sera l'organe d'ancrage du Programme. Les directions techniques centrales, sont responsables pour les différents sous-secteurs, de l'organisation, la coordination des interventions, la planification opérationnelle des interventions sous sectorielles, le suivi évaluation des actions, le suivi et le contrôle de normes et des cohérences avec les politiques etc.

En vue de faciliter l'accès à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA, il est mis en place un nœud national du Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS).

Les réalisations sur le terrain seront coordonnées à travers les outils de planification et de programmations pluriannuels - le Cadre de dépense à moyen terme (CDMT) - et annuels : le Plan de travail et de budget annuel (PTBA).

Le financement sera effectué à travers un dispositif de canalisation de la plupart des sources de financement des actions concernant le secteur agricole en vue d'une utilisation rationnelle des ressources, pour garantir l'atteinte des objectifs.

Des procédures codifiées dans des manuels uniques de gestion administrative et financière, d'exécution et de S&E validés par toutes les parties permettront d'asseoir un dispositif unique et commun à toutes les sources de financement à savoir les PTF et le gouvernement togolais.

8. Synergie entre les programmes

Les actions des trois sous-secteurs productifs, permettront de réaliser des investissements qui agiront sur les contraintes structurelles telles que les aménagements hydroagricoles, la mécanisation, la production et la distribution de semences améliorées, la gestion durable des ressources naturelles, le développement des équipements marchands, etc. Le développement intégré de ces trois sous secteurs contribuera à mutualiser leurs effets à travers le cycle des matières.

Les actions du sous-programme recherche et conseil agricole faciliteront notamment le développement et la diffusion des technologies améliorées, ainsi que la gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation en faveur des trois sous secteurs.

Le sous-programme renforcement institutionnel et coordination sectorielle permettra l'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur, des capacités du MAEP et de la profession pour la mise en place d'un mécanisme sectoriel de planification, de coordination, de suivi évaluation et de dialogue intersectoriel de gouvernance au tour du droit à la sécurité alimentaire.

Le Togo compte aussi exploiter les avantages comparatifs pour mieux se positionner dans le marché sous régional. La synergie sera rechercher avec les programmes nationaux d'investissement de la sous région et le programme régional de la CEDEAO. Et il sera adapter les différents instruments de politique (tarif extérieur commun-TEC, les mesures de sauvegarde; la réglementation régionale) pour bénéficier des programmes régionaux.

9. Implications pour les politiques publiques régionales

Le choix du gouvernement de mettre en œuvre le PNIASA à travers l'approche sectorielle (SWAp) implique que les bailleurs se réunissent pour élaborer conjointement leurs opérations. Suite à l'engagement par les bailleurs d'harmoniser leur assistance aux pays conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra, le PNIASA facilite l'harmonisation de leur appui pour soutenir le plan national d'investissement pour le secteur.

Dans cette perspective, le MAEP est appelée, à exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage du PNIASA ; ce qui nécessiterait notamment un cadre institutionnel performant. D'où la nécessité d'un plan de renforcement des capacités du MAEP pour lui permettre de s'approprier les instruments de suivi évaluation et de coordination de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle.

L'évolution vers cette approche sectorielle se fera de manière progressive en suivant un plan de passage articulé autour de cinq piliers : (i) définition et validation du plan de passage et son phasage ; (ii) Conduite de l'audit institutionnel du MAEP en vue de sa restructuration ; (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation du secteur ; (iv) le lancement de la préparation du CDMT du secteur ; et (v) la mise en place d'un cadre de dialogue politique intersectoriel (MAEP, ministères partenaires, profession agricole, secteur privé et PTF) et opérationnel ou intra sectoriel (Directions centrales du ministère, OPA, collectivités territoriales, démembrements des ministères partenaires, etc.).

La stratégie de réforme du Gouvernement qui vise à promouvoir une gouvernance administrative, politique, économique adéquate permettra de mettre en place les standards nécessaires pour assurer que les structures et les procédures nationales soient adéquates pour une mise en œuvre optimales des interventions dans le PNIASA.

Le Togo va optimiser l'harmonisation de ces politiques pour s'adapter à la législation et la réglementation communautaire afin de fournir les conditions propices au développement des technologies et l'intégration des actions régionales.

Le GdT est engagé à réaliser l'engagement de Maputo en consacrant chaque année au moins 10% des ressources budgétaires au secteur agricole. Ceci s'est matérialisé en 2010 par la part du budget national affecté au secteur agricole qui est passé de 6,5% en 2009 à 10%.

10. Mesures de sauvegarde ou d'accompagnement

Le PNIASA apparaît comme étant une opération de « catégorie B ». Dans l'ensemble, les activités prévues ne devraient pas engendrer des impacts d'envergure majeure. Au regard des analyses, des actions écologiques ont été inscrites dans les différents sous programmes, pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

A cet effet, trois politiques opérationnelles seront activées : (i) l'évaluation environnementale (OP 4.01) ; (ii) la politique de lutte antiparasitaire et de gestion des pesticides (OP 4.09) ; (iii) et la Politique de réinstallation involontaire (OP 4.12). Pour ce faire le prépare l'élaboration de trois documents et leur publication dès l'année 2010. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ; (ii) du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; et du Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP).

L'environnement institutionnel étant très déterminant pour l'obtention des résultats attendus, il s'avère indispensable de mettre en place des mesures adéquates pour inciter la croissance. Aussi le GdT compte élaborer et mettre en œuvre des instruments politiques nécessaires qui sont entre autres : la politique agricole ; la réforme foncière et des instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier pour faciliter l'accès à la terre aux groupes vulnérables et aux investisseurs privés ; un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ; un système adéquat d'assurance et de couverture des risques ; la participation à l'évolution du TEC ; l'harmonisation des politiques fiscales avec celle des pays de la région ; l'harmonisation du droit des affaires ; la réforme institutionnelle et organisationnelle du MAEP etc.

11. Evaluation institutionnelle

Les rôles et responsabilités des principaux acteurs ont été déjà définis. Les faiblesses identifiées au niveau de ces différents acteurs ont fait l'objet d'analyse et les propositions d'amélioration de leur intervention ont été formulées.

La mise en œuvre du PNIASA s'appuiera au niveau du MAEP sur le Secrétariat général (SG) qui assure la permanence technique du ministère. Il est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes, des institutions, et des projets impliqués dans la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la politique de développement agricole. Il s'appuie pour ce faire sur des directions transversales ; des directions techniques ; des directions régionales et des institutions et organisations rattachées. Comme l'ensemble des départements les institutions du MAEP, restent confrontés aux insuffisances de ressources humaines ; au manque de moyens de travail, à la modicité et à la lenteur du décaissement du budget de fonctionnement, aux difficultés de communication avec les agents en zone reculée, aux difficultés de coordination sectorielle etc.

*Une dizaine de **Ministères partenaires** intervenant dans l'appui accompagnement de la production agricole, la commercialisation et des opérations financières et de coopération touchant le secteur.*

Le PNISA connaîtra aussi l'intervention des acteurs non étatiques tels que la profession, les institutions financières, les prestataires de service. Ils apparaissent peu à peu comme une alternative à l'encadrement et à l'appui du monde rural mais un grand nombre d'entre eux ne maîtrisent pas les outils du développement agricole, certains disposent de compétences diversifiées mais leurs activités sont en général limitées liées à l'insuffisance en équipement pour appuyer efficacement les petits producteurs/trices sur le terrain et le peu d'expériences et de savoir-faire de la plus part.

A la lumière du dynamisme que les différents acteurs ont mis en place face aux insuffisances de moyens et les résultats obtenus dans les conditions d'austérité que le Togo a traversé, il est évident que ce sont de réels acteurs disposant de potentialités qui pourrait servir à décupler le développement du secteur avec l'amélioration de l'environnement.

12. Suivi évaluation

Le cadre du suivi évaluation du PNIASA couvre toute la chaîne de planification-programmation-budgétisation-suivi/évaluation (chaîne PPBS) au niveau du secteur. Il est ancré dans le dispositif du DSRP et est parfaitement cohérent avec le cadre de suivi évaluation de l'ECOWAP en occurrence AGRIS et celui du PDDAA. Pour ce faire, des instruments opérationnels pouvant décliner annuellement les outils qui ont un caractère pluriannuel sont préparés. La mise en place de ces outils répond au dispositif d'ensemble prévu dans le DSRP pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ladite stratégie. Le système d'information pour le suivi évaluation envisagé s'articule autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit de : (i) sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) sous-système « Suivi des programmes et projets » ; (iii) sous-système « évaluation d'impact ». Le suivi des inputs se traduit par le suivi des ressources financières affectées aux différents postes de dépenses dans le secteur (aménagements, infrastructures rurales, intrants, mécanisation, recherche, vulgarisation etc.). Le suivi des extrants engendrés par la réalisation des activités des opérations passe par le suivi des

prestations de services dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Ce suivi permet d'apprécier (i) l'existence et l'état des investissements prévus dans les programmes pour réduire la pauvreté et (ii) l'évolution de la performance du secteur.

Le suivi sera effectif à travers des outils comprenant le Plan de Travail Annuel (PTA) assorti d'un Plan de Consommation de Crédit (PCC), d'un Plan de Passation des Marchés (PPM) et d'un Tableau de Bord des Indicateurs (TBI) assorti d'une matrice d'indicateurs à suivre.

La fonction de suivi-évaluation est conduite, grâce à un cadre institutionnel dont les composantes clés sont la division de suivi-évaluation de la DPCA, les sections de suivi-évaluation des institutions du département et des autres ministères partenaires, la cellule de passation des marchés. La Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) tient une base de données pour le tableau de bord de suivi.

Des supervisions pour apprécier l'état d'exécution du PNIASA seront assurées semestriellement à travers des missions conjointes de suivi réunissant le MAEP, les autres ministères impliqués du gouvernement, les PTF. Les termes de référence de ces missions sont validés par le MAEP et les PTF.

13. Evaluation des risques

Les risques à prendre en compte dans la mise en œuvre du PNIASA sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement : (i) l'intervention non coordonnée des PTF en projets différents ; (ii) la mise en place d'un schéma institutionnel inefficace, (iii) la corruption ; (iv) la mévente ; (v) les aléas climatiques. Des mesures de mitigation adéquate seront développées pour faire face à ces risques.

INTRODUCTION

1. En adoptant à Maputo en 2003, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), volet agricole du NEPAD, les Chefs d'Etats africains ont pris l'engagement d'allouer 10% au moins de leurs budgets nationaux à l'agriculture pour en faire le socle de la croissance de leurs économies.
2. La première étape de mise en œuvre nationale de ce programme s'est manifestée le 30 juillet dernier par l'adoption du programme national d'investissement agricole (PNIA) par la signature d'un pacte par les différents partenaires, déclinant les responsabilités mutuelles des parties prenantes dans la réalisation de ce programme.
3. Pour mettre en œuvre l'ECOWAP/PDDAA/NEPAD, le Togo a élaboré le plan d'opérations du PNIA offrant un cadre hiérarchique des actions à entreprendre dans le secteur agricole, en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015.
4. A l'horizon 2015, le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) a pour objectif de réaliser une croissance agricole annuelle d'au moins 6%. Il est structuré en cinq sous-programmes dont les trois premiers sont axés sur les sous-secteurs vitaux notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche, le quatrième concerne la recherche et le conseil agricoles, et le dernier le renforcement institutionnel et la coordination sectorielle.
5. Le programme s'appuiera sur des investissements durables permettant de réaliser une croissance annuelle estimée à 6% pour la production végétale, 4,1% pour la production animale et 4,3% pour la production halieutique à l'horizon 2012. Les estimations affichent une tendance haussière à l'horizon 2015 avec des taux de croissance passant à 7,1% pour l'agriculture, 6,4% pour l'élevage et 6,7% pour la pêche. Les effets induits de cette croissance permettront de renforcer la sécurité alimentaire, améliorer le produit intérieur brut agricole, la balance commerciale et les revenus des populations. Il s'agira de promouvoir les filières stratégiques axées sur les sources de croissance et les priorités définies par le Togo en vue d'intensifier la production vivrière, promouvoir les exportations, développer l'élevage traditionnel et promouvoir l'agrobusiness, développer l'aquaculture, la pêche continentale et maritime.
6. Le calendrier de mise en œuvre du programme s'articule avec l'agenda du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et celui des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et est donc subdivisé en deux phases 2010 – 2012 et 2013 – 2015. Au cours de cette dernière phase, le dispositif de suivi évaluation du DSRP une évaluation qui examinera les indicateurs sectoriels du MAEP à travers les réalisations du PNIASA. Cette évaluation établirait les bases de projection pour un nouveau DSRP pour la croissance à l'horizon 2015.

1. ORIGINE DU PROGRAMME (HISTORIQUE DU PROGRAMME)

7. Le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) est au centre des efforts déployés par les gouvernements africains à l'initiative de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau partenariat en Afrique pour le développement (NEPAD) pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté et la faim dans les pays africains. L'objectif principal du PDDAA est d'aider les pays africains à atteindre un niveau plus élevé de croissance économique grâce au développement mené par l'agriculture pour réduire la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et permettre le développement des exportations. Le PDDAA est un cadre commun, qui se reflète dans un ensemble de principes et d'objectifs clés définis par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans plusieurs documents et déclarations, dans le but de : (a) guider les stratégies et programmes d'investissement nationaux, (b)

permettre l'apprentissage et la revue des pairs au niveau régional, et (c) faciliter une plus grande cohérence et une plus grande harmonisation des initiatives de développement.

8. Le processus du PDDAA est un processus hautement itératif et multi-institutionnel et non unique, linéaire et unidimensionnel. Il englobe plusieurs disciplines et secteurs et acteurs publics et privés qui sont les parties prenantes étroitement impliqués dans la coordination de cette initiative sous la direction de l'agence du NEPAD et des Communautés économiques régionales (CER).

9. En Afrique de l'ouest, c'est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est chargée de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD. En s'inspirant des orientations du PDDAA, la CEDEAO a élaboré sa politique régionale agricole (ECOWAP) qui a été adoptée en janvier 2005. L'ambition de l'ECOWAP est d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler d'ici à 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échanges de la région. Elle doit assurer des revenus décents aux producteurs et permettre une structuration efficace des filières agro-alimentaires, tout en reposant sur des systèmes productifs durables. Suite à la crise alimentaire de 2008, la CEDEAO a organisé une conférence avec les partenaires à Paris au sortir de laquelle elle a élaboré une feuille de route pour accompagner les Etats dans l'agenda du PDDAA.

10. Au Togo, le processus de mise en œuvre de l'ECOWAP/ PDDAA a été d'abord un processus de mise en cohérence des politiques, stratégies et programmes au niveau national avec les principes et objectifs du PDDAA. Des modèles ont été étudiés pour définir des actions devant permettre d'atteindre le taux de croissance d'au moins 6% et l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur. Ce processus s'est appuyé sur les efforts continus du Togo dirigé par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement pour la réalisation des réformes et l'élaboration du Programme national d'investissement agricole et sécurité alimentaire (PNIASA).

11. Le PNIASA est le plan d'action prioritaire (PAP) du secteur agricole du DSRP. Il s'inscrit dans son pilier II consacré à la Consolidation des bases d'une croissance forte et durable. Ce deuxième pilier stratégique traduit la volonté du Gouvernement de créer, au cours des trois prochaines années, de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue. Pour ce faire, neuf (09) domaines prioritaires permettront de canaliser les interventions en vue de la promotion de la croissance. Il s'agit : (i) du renforcement des réformes structurelles ; (ii) de l'amélioration du climat des affaires ; (iii) de la promotion des sources de la croissance ; (iv) du développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) du renforcement de l'intégration régionale ; (vi) de la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) de la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) de la création d'emplois ; et (ix) de la promotion de la recherche.

12. Le processus d'élaboration du PNIASA pour la mise en œuvre nationale d'ECOWAP/PDDAA a débuté par un atelier de lancement à Avepozo (Banlieue Sud-est de Lomé) en mars 2007. Cependant ce n'est que par le biais de la feuille de route de la CEDEAO de décembre 2008 soutenu par un programme d'appui technique et financier mis en place en février 2009 que le Togo à l'instar des 14 autres Etats de la région a élaboré son programme et tenu sa table ronde les 29 et 30 juillet 2009.

13. Conformément aux principes d'appropriation et de responsabilité, ce processus est passé par les étapes ci-après : participation à plusieurs cliniques méthodologiques à Dakar ; travaux d'analyse sur l'état des lieux du secteur agricole et ses performances ; définition des options d'investissement assortie de simulation à partir du modèle de la matrice de comptabilité sociale ; estimation des coûts des actions prioritaires identifiées et l'évaluation des besoins de financement ; validation des actions retenues au cours d'un atelier national ; concertation avec les différents partenaires techniques résidents au Togo ; élaboration d'un projet de pacte qui régira les engagements entre les parties prenantes à la mise en œuvre du programme d'investissement.

14. Ce processus a permis de sensibiliser les parties prenantes sur l'agenda du PDDAA et la nécessité de convenir d'un programme d'investissement capable de générer une croissance d'au moins 6% dans le secteur agricole pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. D'où les six programmes prioritaires suivants identifiés : (i) intensification et développement durable des systèmes de production ; (ii) promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ; (iii) structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles ; (v) promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) coordination de la mise en œuvre de la politique agricole

15. Le processus d'élaboration du PNIA dans le cadre de l'agenda du PDDAA est clôturé par la Table Ronde Nationale avec la signature du pacte PDDAA par les différentes parties prenantes. Le pacte est axé autour de six programmes : (i) intensification et développement durable des systèmes de production ; (ii) promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ; (iii) structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles ; (v) promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) coordination de la mise en œuvre de la politique agricole. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre des quatre piliers du PDDAA. Le premier, deuxième et troisième programme du PNIA s'intègrent respectivement dans les trois premiers piliers du PDDAA ; le quatrième et sixième programme du PNIA, dans celui du Pilier Quatre. Par le cinquième programme du PNIA, le Gouvernement du Togo (GdT) met en exergue son Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) et est résolu à s'engager dans la gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

16. Le pacte permet de visualiser le développement du secteur à moyen et long terme sous forme de stratégie sectorielle.

17. Conformément aux recommandations de la table ronde, avec l'assistance de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque Mondiale (BM) des experts internationaux ont été mobilisées pour accompagner le Togo à élaborer un plan opérationnel suivant les étapes suivantes: concertation avec les Donateurs basés à Lomé pour identifier les ressources mobilisables ; séquençage des actions pour l'élaboration du plan d'opérations pour un passage vers l'approche sectorielle. Le PNIA a été ainsi restructuré suivant les sous programmes orientés vers les sous secteurs et des sous programmes transversaux pour focaliser davantage les interventions autour des investissements structurants. Ceci a permis de réaliser l'état des lieux des ressources disponibles pour démarrer la mise en œuvre, l'estimation des cibles, la révision du costing ; le lancement d'un appel à manifestation auprès des PTF pour spécifier leur niche d'intervention. Le programme ainsi bâti comme plan d'action prioritaire inscrit dans le DSRP a été soumis à un atelier de validation au plan national les 5 et 6 novembre 2009. Lors de cet atelier, suite à l'analyse de leur contenu le PNIA et le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) – qui a servi de base à l'élaboration du PNIA- ont été intégrés pour former le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) dorénavant cadre unique d'intervention dans le secteur agricole. Le 4 février 2010 le Gouvernement a organisé une conférence pour le financement du PNIASA qui s'est soldée par le positionnement des premiers partenaires intéressés dans son financement.

2. CHAMP COUVERT PAR LE PLAN D'INVESTISSEMENT

18. Le plan d'investissement guidera : (i) les réponses du pays en matière de politique et d'investissement pour réaliser l'Engagement de Maputo à travers l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole; (ii) la planification à long terme de l'aide au développement pour soutenir les efforts du pays ; et (iii) les partenariats public-privé ainsi que les alliances d'affaires

pour augmenter et soutenir les investissements nécessaires dans le secteur agricole. Pour ce faire, les options stratégiques ont été définies à travers les analyses et la modélisation effectuée par International food policy research institute (IFPRI).

2.1 Réalisations récentes, tendances actuelles et perspectives

19. Au Togo, la croissance moyenne entre 2002 et 2005 s'est située à 4,4% pour l'agriculture et 3,8% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au dessous de 2%. Sur la période 1997-2003, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,2%. Cette croissance a chuté passant de 5,2% en 2003, à 2,3% en 2004 et à 0,8% en 2005. Elle est donc restée dans une fourchette insuffisante pour combler le taux de croissance démographique plus soutenu, estimé à 2,4% par an, de sorte que le PIB par habitant a diminué.

20. Une continuation des tendances actuelles dans le secteur agricole jusqu'en 2015 aurait comme principales conséquences: (i) une croissance de la productivité totale de 2,8% pour les cultures vivrières, de 2,1% pour les cultures d'exportation et 0,5% pour le secteur non-agricole ; (ii) un taux d'extension du stock de terres cultivées de 2,3% ; (iii) un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9% ; (iv) un taux de croissance du capital agricole de 4,9%.

21. Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 3,9% l'an pour l'ensemble de l'économie et augmenter légèrement à 4,7% par an pour le secteur agricole, soit une croissance de revenu par habitant de 1,5%. Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 4,7% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015. Selon les projections présentées, la réduction du taux de pauvreté serait au maximum de l'ordre de 30% en milieu rural et de 20% au niveau national si les tendances actuelles dans le secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015.

22. Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à 9,6%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,3%. Ces taux de croissance paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie togolaises. Par conséquent, un autre scénario qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020 aurait requis une croissance agricole de 6,9%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,6%.

23. En résumé, les résultats présentés ici indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait au Togo d'atteindre ni l'objectif de croissance du PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés avec la Stratégie de développement rural (SDR), bien que meilleurs, ne permettraient pas non plus au Togo d'atteindre ces deux objectifs; (iii) enfin, la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de, 9,6 et 6,9%, respectivement, bien au delà des taux qui se dessinent avec les tendances actuelles.

2.2 Options stratégiques de la croissance agricole, de réduction de la pauvreté, et de sécurité alimentaire

24. Des scénarios de réalisation de la SDR, de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles, révèlent qu'au Togo, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait beaucoup plus élevée que la

contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près trois quarts à la croissance du secteur agricole. Une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à sa croissance de base ferait tomber le taux de pauvreté à 46,9% en 2015, soit une réduction de 5,1 points de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base.

25. Les principales spéculations vivrières comprennent les céréales, les tubercules et les légumineuses ont contribué au cours de ces dernières années pour 68,5% à la formation du PIBA. Globalement, la production vivrière a augmenté à un rythme annuel de 3,0% de 1990/91 à 2004/05 due pour 1,2 pour cent à l'augmentation des superficies et pour 1,8% à celle de la productivité. Les principaux produits de rente exportés sont le coton, le café et le cacao. Leur part dans le PIB agricole a représenté, en moyenne, 9% au cours de ces dernières années. L'élevage a contribué pour 13,4 pour cent du PIB A au cours des cinq dernières années et le taux de couverture se situait à 64% de 2001 à 2003 ; sur une période plus lointaine, en 1991, ce taux était estimé à 79,6%. Au cours de ces cinq dernières années, la pêche (essentiellement artisanale) est intervenue pour 3,6% dans le PIBA, tandis que les productions sylvicoles représentent en moyenne 5,5%.

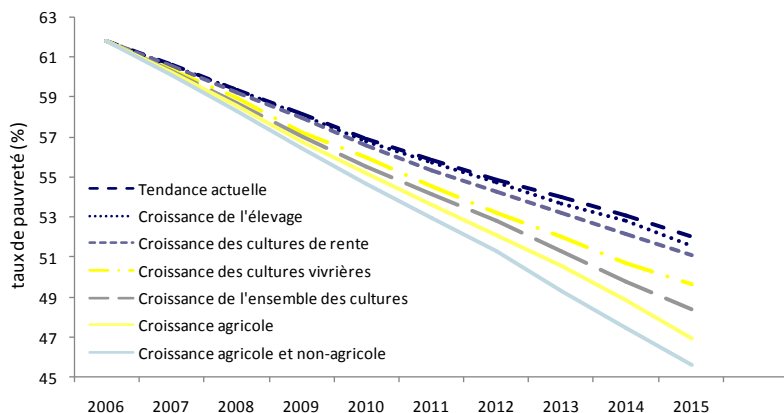
26. Sur cette base, en simulant une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières, les cultures de rente, l'ensemble des cultures ou l'élevage il est révélé que la baisse additionnelle de l'incidence de pauvreté atteindrait 2,4 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, mais seulement 0,9 et 0,4 points de pourcentage dans le domaine des cultures de rente et de l'élevage. Toutefois toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

27. Une stratégie qui réussit à créer une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 6,4 points de pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 1,3 point de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non agricole largement diversifiée basée sur le développement des chaînes de valeur au niveau des différentes filières.

28. Fort de ceci le PNIASA, de portée globale, est formaté à travers le processus participatif autour de cinq sous-programmes, quatorze composantes et une trentaine de lignes d'actions. Il couvre tous les sous secteurs : production végétale (cultures et sylviculture), animales et halieutiques. Le PNIASA prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole et il intègre dans les sous programmes les dimensions genre, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations.

29. Il peut être extrêmement difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole très élevé – estimé à 9,6% – qui serait nécessaire pour réaliser l'OMD de pauvreté en 2015. Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que en réalisant des investissements stratégiques dans ces principaux domaines, le Togo peut faire des progrès significatifs vers cette cible de 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de l'agenda du PDDAA de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

Figure 1: Incidence de la pauvreté en 2015 avec des stratégies de croissance alternatives (%)



30.

31. Le PNIASA inclut tous les programmes en cours et qui sont déjà financés, ainsi que des programmes nouveaux et élargis pour lesquels un financement supplémentaire est nécessaire pendant la période du plan. Il est organisé autour de paquets de réalisations séquentielles par palier qui passent par des études de bases, la mise en place de cadre environnemental adéquat, le développement des capacités et des infrastructures pour délivrer des services et des produits spécifiques aux organisations paysannes et les agroindustriels pour assurer la sécurité alimentaire des populations. La réalisation du plan devrait générer une croissance agricole d'au moins 6% l'an, réduire la pauvreté de 30% et consolider la sécurité alimentaire.

32. Chaque sous-programme est décomposé en composantes (deux ou quatre selon les sous-programmes). Les composantes sont déclinées en projets structurés autour d'une série d'actions budgétisées.

33. Sur le plan des investissements productifs, à l'horizon 2015, le PNIASA touchera sur toute la chaîne de valeur de façon cumulée¹ environ 3 674 100 producteurs dans les 3 sous-secteurs dont 2 435 000 en production végétale ; 1 225 100 en production animale et 14 000 en production halieutique. A cette échéance, la production² est estimée à 6 165 680 tonnes dont 6 027 280 tonnes pour la production végétale, 103 000 tonnes pour la production animale, 35 400 tonnes pour la production halieutique.

34. Le coût total du plan, pour 2010 à 2011, est estimé à environ francs CFA 569 milliards dont plus de 84% font l'objet de recherche de financement.

2.3 Ciblage et approche genre

35. Le PNIASA étant que programme conçu pour réduire la pauvreté prend en compte la dimension genre en recherchant à prendre en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes), afin d'impacter leur niveau de vie. La démarche consistera à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes) l'accès équitable aux moyens de production. Le PNIASA établira un ciblage sur le plan social qui permettra d'avoir une meilleure connaissance des besoins et des priorités de chaque catégorie sociale, par sexe et par âge, des divers groupes socio-économiques identifiés, notamment les plus vulnérables, et d'apprécier leurs moyens d'existence. Une enquête socio-économique sera réalisée par la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la

¹ Ces chiffres ne cloisonnent pas de façon stricto sensu les producteurs par filières, l'hypothèse étant que les acteurs ruraux sont pluriactifs et combinent pour la plupart l'agriculture et l'élevage.

² Voir détails en annexes

documentation (DSID) pour établir la situation de référence dans le cadre du dispositif de suivi évaluation. Le ciblage sera également fondé sur le dialogue interne au sein des communautés villageoises afin d'obtenir le consensus de tous, tout particulièrement, des catégories sociales les plus vulnérables lors des concertations pour l'identification des actions d'investissement que les Comités régionaux d'orientation et de pilotage auront à effectuer chaque année.

36. La conception du PNIASA est basée sur la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre. La stratégie d'équité de genre sera participative, inclusive et durable et visera à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes) l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du programme. Pour garantir la prise en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des groupes cibles les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, il sera établi des objectifs précis de participation (d'au moins 30% de ces groupes) aux activités. Les évaluations annuelles qui seront menées permettront de vérifier l'efficacité de ses appuis auprès des groupes cibles et d'apprécier leur adhésion et leur participation aux activités. Leur intégration dans les activités ne se basera pas sur un volet spécifique mais ceux-ci vont, néanmoins, bénéficier des mêmes opportunités, en accord avec leurs priorités et leur positionnement dans les trois sous secteurs. Un accent particulier sera mis sur l'information, l'éducation et la communication en genre dans le cadre du renforcement des capacités des principaux acteurs.

37. Des opérations d'appui aux petits producteurs pauvres ou groupes vulnérables sera promu avec les partenaires pour permettre leur insertion économique dans le système de crédit classique. Ceci consistera en la mise à la disposition de ces producteurs d'un kit individuel d'engrais et de semences améliorés permettant la mise en valeur d'une surface limitée (entre 0,5 ha et 1 ha de riz et/ou de maïs).

Figure 2: Vue d'ensemble du PNIASA

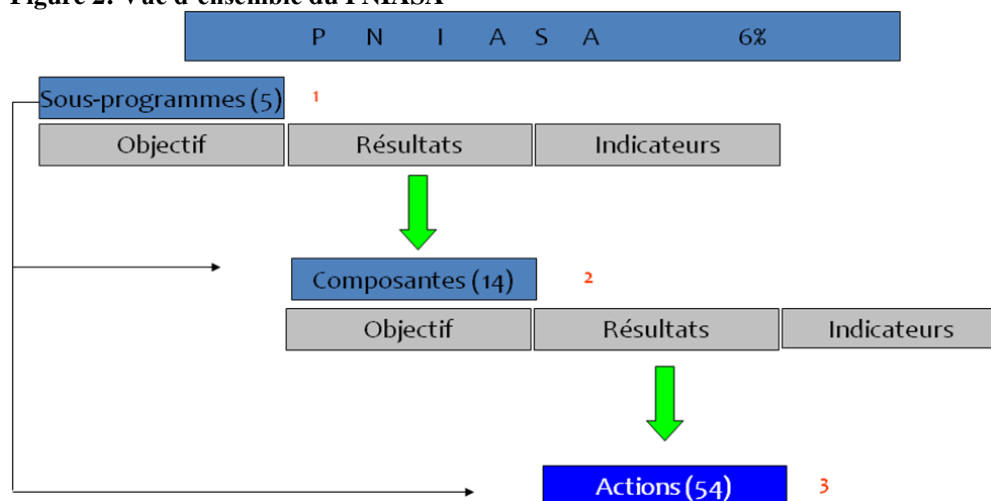


Tableau 1 : Vue d'ensemble des sous-programmes d'investissement productif

Sous-programmes	Composantes	Projets Filières
Production végétale	Gestion durable des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> Mis en place du CGES, CGPP, CPRP Promotion des pratiques de conservation de l'eau et du sol Promotion de l'agroforesterie et de la sylviculture Protection /restauration des aires protégée et des mangroves
	Infrastructures rurales	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation des aménagements hydro agricoles et des infrastructures de stockage Construction et réhabilitation des pistes et infrastructures de marchés ruraux Amélioration de l'accès à l'eau potable
	Développement des filières vivrières	<ol style="list-style-type: none"> Céréales Légumineuses Racines et tubercules Horticulture
	Développement des filières d'exportation	<ol style="list-style-type: none"> Cultures traditionnelles d'exportation : Coton, café - cacao Diversification : Ananas, anacarde, agrumes
Production animale	Intensification élevage traditionnel	<ol style="list-style-type: none"> Aviculture Petits ruminants Porcins Bovins Élevages spéciaux
	Promotion petites et moyennes entreprises d'élevage	<ol style="list-style-type: none"> Œuf Viande lait
Production halieutique	Intensification Production piscicole	<ol style="list-style-type: none"> Pisciculture
	Appui à la pêche continentale et maritime	<ol style="list-style-type: none"> Pêche maritime et continentale
Conseil et Recherche	Développement des technologies améliorées	<ol style="list-style-type: none"> Appui à la recherche & développement pour l'amélioration de la productivité agricole Renforcement des capacités des institutions et des acteurs de recherche agricole
	Diffusion des technologies améliorées	<ol style="list-style-type: none"> Développement de la vulgarisation de nouvelles technologies
	Gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme de coordination, de gestion et de suivi de la recherche et de la vulgarisation agricole
Renforcement institutionnel et coordination sectorielle	Renforcement institutionnel	<ol style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des ressources humaines Réhabilitation des infrastructures et équipement des institutions
	Coordination sectorielle	<ol style="list-style-type: none"> Définition d'un cadre d'orientation politique sectorielle Mise en place d'un mécanisme sectoriel performant de planification, de coordination et de suivi évaluation Mise en place d'un mécanisme de concertation et de dialogue intersectoriel
	Promotion de la gouvernance autour du droit à l'alimentation	<ol style="list-style-type: none"> Promotion du droit à l'alimentation Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural Promotion de l'éducation nutritionnelle, de l'hygiène de la sécurité des aliments et de l'eau

Tableau 2 : Estimation du budget du PNIASA³

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 - 2015	Total	
				Montant	Proportion (%)
Estimation		235 132,81	334 003,25	569 136,06	
Financement en cours	Total acquis	72 758,60	17 631,43	90 390,03	16%
	<i>dont Etat</i>	19 205,35	6 940,93	26 146,28	
	<i>dont Bailleurs</i>	53 553,25	10 690,50	64 243,75	
Recherché		162 374,22	316 371,82	478 746,03	84%

38. Le souhait du Gouvernement est que les différents PTF construisent une alliance la plus large possible en soutien à la mise en œuvre du PNIASA à travers une approche sectorielle.

3. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES ET JUSTIFICATION DES PRIORITES AU REGARD DES ORIENTATIONS DU PNIASA

3.1 Sous-programme 1: Promotion des filières végétales

39. Ce sous-programme vise à assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels et à promouvoir de nouvelles cultures à l'exportation. Il concernera une population agricole active estimée en 2009 à environ 1 500 000 producteurs⁴ répartis dans des organisations paysannes qui emblavent une superficie évaluée à environ de 45 000 ha en 2008.

40. La première composante de ce sous programme est axée sur la gestion durable des ressources naturelles. Elle met l'accent sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la restauration des terres et autres ressources dégradée sous l'effet des activités anthropiques et la promotion de la sylviculture. Tout ceci pour assurer la durabilité de l'agriculture qui sera désormais pratiquée dans le strict respect de l'environnement.

41. La deuxième composante de ce sous programme, intitulé « infrastructures rurales », est consacrée à la maîtrise de l'eau nécessaire à l'accroissement des rendements et aux infrastructures susceptibles de favoriser la commercialisation des productions. Ses actions de cette première sont principalement (i) la réalisation des aménagements hydro agricoles et des infrastructures de stockage ; (ii) la construction et réhabilitation des pistes et marchés ruraux et à (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable. La réalisation de ces actions transversales permettra sans nul doute de favoriser l'accroissement des productions et leur commercialisation, et d'améliorer de ce fait la rentabilité des exploitations agricoles.

42. Au titre des vivriers, le PNIASA met l'accent sur la production intensive des céréales, en particulier le maïs, le riz et le sorgho, les racines et tubercules dont le manioc et l'igname en priorité, les légumineuses à graines (haricot, arachide et soja) et l'horticulture. La production annuelle de céréales atteindra environ 1 400 000 tonnes en 2012 et plus de 2 000 000 de tonnes en 2015, avec des taux de croissance respectifs de 6,5% et de 7,7%. Dans la filière des plantes à racines et tubercules, les estimations de tonnage à produire à l'horizon 2012 et 2015 sont respectivement de 1 600 000 et à 1 726 000 tonnes, avec une croissance de 2,3 et 3%. S'agissant des légumineuses, les objectifs de production

³ Voir budget détaillé en annexe.

⁴ Estimation faite sur la base des données disponibles en 2008 et un taux de croissance de 2% par an.

visés sont de 153 000 tonnes en 2012 et de 217 000 tonnes en 2015 indiquant des taux de croissance de 4,1 et 5,2%. Enfin pour la filière horticole, le PNIASA vise une croissance de 10% et de 15% d'une période à l'autre, ce qui se traduira par une production de 1 500 000 et 2 000 000 de tonnes.

43. Concernant la promotion et la diversification des produits d'exportation, les investissements du PNIASA seront orientés en priorité sur les filières traditionnelles à savoir : (a) le coton dont la production annuelle atteindra plus de 65 000 tonnes en 2012 et passera à près de 75 000 tonnes en 2015 avec une croissance relative de 5% et de 7,2% d'une période à l'autre ; (b) le café dont la production sera portée respectivement à 19 500 tonnes et à 26 600 tonnes ; (c) le cacao dont la production sera accrue pour atteindre environ 12 000 en 2012 et plus de 14 300 tonnes en 2015, avec des taux de croissance respectifs de 4,2 % et 6,4%. En dehors de ces produits, le PNIASA vise la promotion de nouveaux produits d'exportation dont principalement l'ananas, l'anacarde et la banane... Les objectifs visés sont de l'ordre de 40 000 tonnes en 2012 et d'environ 65 000 tonnes en 2015. La croissance induite est de 17,6 et 22,5%.

Tableau 3 : Objectifs quantifiés de production végétale annuelle

Sous-programme	Composantes	Projets/filières	Objectifs			
			Production (x1000 T)		Croissance (%)	
			10 – 12	13 – 15	10 – 12	13 – 15
Production Végétale	Développement des filières vivrières	Céréales	1 378.74	2 083.20	6.46	7.70
		Racines et Tubercules	1 600.56	1 726.66	2.35	3.00
		Légumineuses	153.04	217.42	4.11	5.25
		Horticulture	1 500.00	2 000.00	10.00	15.00
	Développement des filières d'exportation	Coton	65.19	74.83	4.23	5.40
		Café	19.48	26.65	5.05	7.22
		Cacao	11.74	14.35	4.23	6.45
		Diversification (ananas, anacarde, agrumes)	40.10	64.81	17.60	3.50

3.1.1. Composante 1 : Gestion durable des ressources naturelles

44. Cette composante est fondée sur la volonté du Togo de prendre en compte des questions environnementales pour une meilleure réalisation des actions. Les actions retenues complètent celles inscrites dans les différents sous-programmes. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place du : (i) Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ; (ii) Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; et (iii) Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) ;
- la mise en place de mesures d'accompagnement des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement pour limiter les impacts des activités agricoles ;
- la promotion de l'agroforesterie et de la sylviculture ;
- la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ;
- l'appui aux actions collectives de gestion concertée des ressources naturelles niveau terroir ;
- la promotion de la mise en place de forêts communautaires ;
- l'appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes ;
- l'aménagement et gestion participative des forêts classées dans la production de bois ;

- l'appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo ;
- la reforestation en teck des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.

Tableau 4 : Estimation budget gestion durable des ressources naturelles

Budget (Millions de francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		4 070,57	9 419,13	13 489,70
Financement en cours	Total acquis	33,80	0,00	33,80
	<i>dont Etat</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>dont Bailleurs</i>	33,80	0,00	33,80
Recherché		4 036,77	9 419,13	13 455,90

3.1.2. Composante 2 : Infrastructures rurales

45. Cette composante est focalisée sur trois grands projets à savoir :

- Réalisation des aménagements hydro agricoles et des infrastructures de stockage : qui comprend les actions d'aménagement hydro-agricoles, de construction et de réhabilitation des infrastructures de stockages des produits agricole (magasins et aires de séchage).
- Construction et réhabilitation des pistes et marchés ruraux : qui vise l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles à travers le désenclavement des zones de production puis la construction et réhabilitation des infrastructures des marchés ruraux.
- Amélioration de l'accès à l'eau potable à travers la réhabilitation et la réalisation des infrastructures d'eau potables (forage, mini adduction d'eau...).

46. La réalisation de toutes ces infrastructures est évaluée à 191 745,67 millions de francs CFA

Tableau 5 : Estimation budget infrastructures rurales

Budget (Millions de francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		96 166,52	95 579,15	191 745,67
Financement en cours	Total acquis	50 273,46	11 564,43	61 837,89
	<i>dont Etat</i>	2 712,97	1 090,93	3 803,90
	<i>dont Bailleurs</i>	47 560,49	10 473,50	58 033,99
Recherché		45 893,06	84 014,72	129 907,78

3.1.3. Composante 3 : Développement des filières vivrières

47. Sous cette composante seront mis en œuvre **quatre projets** de filières (céréales, légumineuse, racines et tubercules, horticulture). Les investissements envisagés porteront essentiellement sur :

- la production et la distribution des semences améliorées
- l'approvisionnement et contrôle des fertilisants et pesticides
- la mécanisation de l'agriculture

- la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits vivriers
- la gestion durable des ressources naturelles.

48. Ces investissements permettront à plus de 2 millions de producteurs de produire plus de 6 millions de tonnes de vivriers à l'horizon 2015.

49. Le coût de cette composante est estimé à 148 422,14 millions de francs CFA.

Tableau 6 : Estimation budget filières vivrières

Budget (Millions de francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		54 526,49	93 895,64	148 422,14
Financement en cours	Total acquis	9 229,89	4 500,00	13 729,89
	<i>dont Etat</i>	5 595,00	4 500,00	10 095,00
	<i>dont Bailleurs</i>	3 634,89	0,00	3 634,89
Recherché		75 213,81	89 395,64	134 692,25

3.1.4. Composante 4 : Développement des filières d'exportation

50. Cette composante se déclinera dans **trois projets prioritaires** portant sur les produits traditionnels d'exportation dont essentiellement, le coton, le café – cacao, et de nouvelles filières porteuses de croissance : l'ananas, l'anacarde et les agrumes.

51. La plupart des investissements prévus dans la sous-composante 1 restent valables pour le développement des produits d'exportation. A ces investissements s'ajoutera la promotion de la transformation semi industrielle et de l'agro-business.

52. Les opérations d'investissement seront conduites suivant une approche filière permettant d'intervenir sur l'ensemble des goulots d'étranglement de la production jusqu'à la commercialisation. La direction de l'agriculture, les services techniques spécialisés et l'institut technique d'appui conseil (ICAT) seront impliqués dans la mise en œuvre des projets dont le suivi l'évaluation sera coordonné par la direction de la planification et de la coopération agricole (DPCA).

53. Le coût de cette composante est estimé à 19 311,08 millions de francs CFA et bénéficiera à 345 000 producteurs.

Tableau 7: Estimation budget filières d'exportations

Budget (Millions de francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		11 404,41	7 906,67	19 311,08
Financement en cours	Total acquis	1 223,00	217,00	1 440,00
	<i>dont Etat</i>	1 105,00	0,00	1 105,00
	<i>dont Bailleurs</i>	118,00	217,00	335,00
Recherché		10 181,41	7 689,67	17 71,08

3.2. Sous-programme 2: Production animale

54. Il vise à améliorer la couverture des besoins nationaux en produits d'élevage à travers la production intensive de l'élevage traditionnel et la promotion des petites et moyennes entreprises dans ce sous secteur.

55. Les actions de ce sous-programme concerneront une population d'éleveurs estimée à environ 1 225 100 en 2009. Les projets identifiés au titre de l'élevage traditionnel concernent l'aviculture, les petits ruminants, le bovin, le porcin et les élevages spéciaux (lapin, aulacodiculture, miel). Selon les espèces, les objectifs de croissance visés se situent dans la fourchette de 2,9% à 4,7% pour la période 2010 – 2012 et de 4,3% à 6,9% pour la période 2013 – 2015 tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

56. Le PNIASA prévoit en outre un appui à la promotion des PME pour le développement de l'agrobusiness autour des filières œuf, viande et lait. Les estimations de production annuelle pour ces filières varient de 150 tonnes pour le lait à 5 270 tonnes pour la viande sur la première période et de 230 à 8 910 tonnes pour les mêmes produits sur la deuxième période.

Tableau 8: Objectifs quantifiés de production animale annuelle

Sous-programme	Composantes	Projets/filières	Objectifs			
			Production (x1000 T)		Croissance (%)	
			10 – 12	13 – 15	10 – 12	13 – 15
Production Animale	Elevage traditionnel	Aviculture	12.41	14.54	4.70	6.50
		Petits ruminants	0.56	0.61	4.05	5.85
		Porcin	1.00	1.05	4.07	6.20
		Bovin	7.13	10.52	3.90	5.89
		Elevages spéciaux (Lapins)	7.00	10.00	3.70	5.50
		Elevages spéciaux (Aulacodes)	3.00	5.00	2.90	4.30
		Elevages spéciaux (miel)	0.50	2.00	4.60	6.90
	Promotion PME/agrobusiness	Œuf	1.24	8.00	4.70	6.50
		Viande	5.27	8.91	4.10	6.42
		Lait	0.15	0.23	3.90	5.89

3.2.1. Composante 1 : Développement des filières d'élevage traditionnelles

57. Cette composante sera mise en œuvre à travers **cinq projets** : aviculture, petits ruminants (ovin - caprin), production porcine, production bovine et élevages spéciaux. Les investissements pressentis pour la mise en œuvre de ces projets concerneront :

- la production et de distribution des géniteurs et poussins d'un jour ;
- la production et de distribution de provendes ;
- la gestion améliorée de la transhumance et des ressources naturelles ;
- l'épidémiosurveillance ;
- la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits d'élevage.

58. Cette composante emploiera environ 1 214 000 producteurs pour un coût estimé à 30 069,35 millions de francs CFA.

Tableau 9: Estimation budget composante intensification de l'élevage traditionnel

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		12 254,53	17 814,83	30 069,35
Financement en cours	Total acquis	4 619,60	0,00	4 619,60
	<i>dont Etat</i>	3 275,00	0,00	3 275,00
	<i>dont Bailleurs</i>	1 344,60	0,00	1 344,60
Recherché		7 634,93	17 814,83	25 449,75

3.2.2. Composante 2 : Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage

59. Cette composante sera mise en œuvre à travers deux projets : (i) la promotion de petites et moyennes entreprises pour la production des œufs, (ii) la promotion de PME pour la production de la viande et du lait.

60. Les principales actions d'investissement permettront :

- le développement des infrastructures de production animale
- l'appui à l'approvisionnement en aliments et produits vétérinaires
- la promotion de la transformation semi industrielle et de l'agrobusiness.

La cible visée sous cette composante est estimée à 10 600 PME.

61. Le coût de cette composante est estimé à 8 582,18 millions de francs CFA.

Tableau 10: Estimation budget appui à l'émergence et à la promotion des PME

Budget (en millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		2 574,65	6 007,53	8 582,18
Financement en cours	Total acquis	0,00	0,00	0,00
	<i>dont Etat</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		2 574,65	6 007,53	8 582,18

3.3. Sous-programme 3: Production halieutique

62. Il contribuera à améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques à travers le développement de la pisciculture d'une part et le développement de la pêche continentale et maritime d'autre part.

63. Les objectifs de production et de croissance visés sont résumés dans le tableau.

Tableau 11: Objectifs quantifiés de production halieutique annuelle

Sous-programmes	Composantes	Projets/filières	Objectifs			
			Production (x1000 T)		Croissance (%)	
			10 – 12	13 – 15	10 – 12	13 – 15
Production Halieutique	Pisciculture	Poisson	3.00	5.00	4.00	6.00
	Pêche continentale et maritime	Poisson (PC)	8.05	11.00	4.20	5.10
		Poisson (PM)	24.70	28.59	4.60	6.90

64. L'atteinte de ces objectifs de production nécessite un investissement évalué à 17 423,30 millions de francs CFA.

3.3.1. Composante 1 : Intensification de la production piscicole

65. Sous cette composante, le PNIASA sera axé essentiellement sur le développement de la pisciculture. A cette fin, il mettra en œuvre les principales actions suivantes :

- Construction et aménagement des étangs piscicoles
- Production et de distribution des alevins
- Production et distribution de provendes et produits vétérinaires spécifiques
- Transformation, conditionnement et commercialisation des produits halieutiques

66. La mise en œuvre de ces actions nécessite un coût estimatif de 10 436,71 millions de francs CFA.

Tableau 12 : Estimation budget intensification de la production piscicole

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 - 2015	Total
Estimation		3 152,01	7 284,70	10 436,71
Financement en cours	Total acquis	30,00	0,00	30,00
	dont Etat	30,00	0,00	30,00
	dont Bailleurs	0,00	0,00	0,00
Recherché		3 122,01	7 284,70	10 406,71

3.3.2. Composante 2 : appui à la pêche continentale et maritime

67. Cet appui se fera à travers la promotion de la pêche continentale et maritime. Les actions seront orientées vers :

- l'appui à l'approvisionnement en équipements et en matériels de pêche
- la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de pêche
- la gestion durable des ressources halieutiques

68. La mise en œuvre de ces actions nécessite un coût estimatif de 6 986,59 millions de francs CFA.

Tableau 13 : Estimation budget appui à la pêche continentale et maritime

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		2 512,02	4 474,56	6 986,59
Financement en cours	Total acquis	310,00	0,00	310,00
	<i>dont Etat</i>	310,00	0,00	310,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		2 202,02	4 474,56	6 676,59

3.4. Sous-programme 4: Recherche et conseil agricoles

69. Il vise à générer et à diffuser des technologies améliorées pour l'amélioration de la productivité, l'adaptation aux changements climatique par l'intensification durable des systèmes de cultures et l'augmentation des productions des produits porteurs de croissance. Il s'exercera à travers les trois composantes suivantes :

3.4.1. Composante 1 : développement des technologies améliorées

70. Cette composante sera mise en œuvre à travers :

- un projet d'appui à la recherche développement pour l'amélioration de la productivité agricole. Les principales actions envisagées concernent :
 - le développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques
 - l'actualisation des données pédologiques et développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols
 - le développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaires
 - le développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques
 - la promotion d'un mécanisme de financement durable de la recherche agricole
- un projet de renforcement des capacités des institutions et des acteurs de recherche agricole. Les actions pressenties concernent la réhabilitation des infrastructures l'équipement des institutions de recherche et le renforcement des capacités des chercheurs.

71. L'atteinte de ces objectifs de cette composante nécessite un investissement évalué à 18 875,42 millions de francs CFA.

Tableau 14 : Estimation budget développement de technologies améliorées

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		6 256,89	12 618,53	18 875,42
Financement en cours	Total acquis	848,95	0,00	848,95
	<i>dont Etat</i>	398,95	0,00	398,95
	<i>dont Bailleurs</i>	450,00	0,00	450,00
Recherché		5 407,94	12 618,53	18 026,47

3.4.2. Composante 2 : diffusion des technologies améliorées

72. Sous cette composante, il sera mis en œuvre un projet de développement de la vulgarisation de nouvelles technologies. Les actions envisagées concernent : (i) la réhabilitation des infrastructures et équipement des institutions de vulgarisation, (ii) l'amélioration des mécanismes de transfert de technologies, (iii) la formation des agents de vulgarisation et d'appui conseil sur les nouvelles technologies, (iv) l'appui accompagnement des agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs et pêcheurs dans la production et la gestion des exploitations et la formation et sensibilisation de la population sur les aspects nutritionnels.

73. Cette composante nécessite des investissements pour un coût estimé à 32 705,74 millions de francs CFA.

Tableau 15 : Estimation budget diffusion de technologies améliorées

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		10 463,42	22 242,32	32 705,74
Financement en cours	Total acquis	931,00	0,00	931,00
	<i>dont Etat</i>	931,00	0,00	931,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		9 532,42	22 242,32	31 774,74

3.4.3. Composante 3 : gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation

74. Il sera mis en place d'un mécanisme de coordination, de gestion et de suivi des activités de recherche et vulgarisation agricole. Les actions envisagées permettront d'instituer un système national de recherche agricole fonctionnel et de mettre en place un système national d'appui conseil opérationnel.

75. La mise en œuvre de ces actions de cette composante nécessite un coût estimatif de 1 602,43 millions de francs CFA.

Tableau 16 : Estimation budget coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		480,73	1 121,70	1 602,43
Financement en cours	Total acquis	0,00	0,00	0,00
	<i>dont Etat</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		480,73	1 121,70	1 602,43

3.5. Sous-programme 5 : renforcement institutionnel et coordination sectorielle

76. La mise en œuvre d'un tel sous programme se justifie par plusieurs raisons : (i) la faiblesse des capacités des institutions et des personnes due à leur longue inactivité consécutive à la crise que le pays a connue ; (ii) le vieillissement du personnel technique qui n'a pas bénéficié de renforcement des capacités depuis plus de dix ans ; (iii) l'inadéquation des textes juridiques et réglementaires régissant le fonctionnement du ministère au contexte actuel ; (iv) l'évolution de la profession agricole qui se positionne de plus en plus comme un interlocuteur incontournable dans la gestion du secteur ; etc.

77. Une relance effective des activités du secteur passe nécessairement par la levée de ces contraintes institutionnelles. C'est dans cette perspective que ce sous programme a été retenu. Comme objectif, il vise à mettre en place un environnement politique, juridique et institutionnel permettant de créer les conditions favorables au développement d'une agriculture forte et compétitive et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il sera pour ce faire, organisé en trois composantes : (i) Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur, (ii) Renforcement des capacités de gestion du secteur et (iii) Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

78. Il vise à mettre en place un environnement politique, juridique et institutionnel permettant le développement de l'agriculture et la réalisation de la sécurité alimentaire. Il contribuera à : (i) améliorer la fourniture de service par les structures publiques du MAEP ; (ii) élaborer une politique de développement agricole ; (iii) centraliser les informations sur la performance du secteur ; (iv) améliorer la programmation, la mise en œuvre et le suivi évaluation concertées des opérations d'investissement, (v) améliorer la capacité d'absorption des financements et (vi) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo et dans la sous région.

3.5.1. Composante 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur

79. Cette composante est structurée autour d'un projet de mise en place d'un cadre politique sectorielle et de création des mécanismes incitatifs.

80. Une enveloppe de 35 762,46 de millions de francs CFA sera nécessaire à la création des mécanismes favorables au développement du secteur et à l'amélioration du cadre politique institutionnel et organisationnel du MAEP qui sont les principales actions de cette composante.

Tableau 17 : Estimation budget amélioration de l'environnement du secteur

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		10 791,74	24 970,72	35 762,46
Financement en cours	Total acquis	90,00	0,00	90,00
	<i>dont Etat</i>	90,00	0,00	90,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		10 701,74	24 970,72	35 672,46

3.5.2. Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion du secteur

81. L'accent est mis sur le renforcement des capacités et le mécanisme de coordination sectorielle. Ainsi, trois projets sont identifiés : (i) renforcement des capacités du MAEP, (ii) appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles et (iii) mise en place d'un mécanisme sectoriel de planification, de coordination, de suivi évaluation et de dialogue intersectoriel.

82. Les actions de renforcement des capacités du MAEP seront orientées sur la construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles et le renforcement des capacités techniques.

83. Il sera mis en place un mécanisme sectoriel de planification, de coordination, de suivi évaluation et de dialogue intersectoriel. Dans cette perspective, les actions suivantes sont envisagées :

- Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles (RNA, SIAT,)
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)
- Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole

84. La réalisation des actions de cette composante nécessite un coût estimatif de 38 025,00 millions de francs CFA.

Tableau 18: Estimation budget du renforcement des capacités de gestion du secteur

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		16 139,85	21 885,15	38 025,00
Financement en cours	Total acquis	5 943,90	1 350,00	5 943,90
	dont Etat	5 532,43	1 350,00	5 532,43
	dont Bailleurs	411,47	0,00	411,47
Recherché		11 545,95	20 535,15	32 081,10

3.5.3. Composante 3 : Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

85. Cette composante vise à : (i) garantir le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire à toute la population ; (ii) assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments en quantité et qualité suffisantes, à temps, à tous moments, en tous lieux et sans aucune discrimination ; et (iii) contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

86. Cette composante sera mise en œuvre à travers 2 lignes d'actions dont le coût total est estimé à 13 121,61 millions de francs CFA. Il s'agit des projets : (i) promotion du droit à l'alimentation ; (ii) mise en place des mécanismes pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) mise en place d'un système d'alerte précoce assorti d'un système d'information géographique (SIG) sur la sécurité alimentaire ; (iv) constitution des stocks de sécurité ; (v) mise en place de filets sociaux et nutritionnels ; (vi) renforcement des laboratoires d'analyse pour le respect des normes et standards internationaux de qualité ; (vii) amélioration des circuits de distribution des aliments et renforcement de la chaîne de froid ; (viii) contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau ; (ix) appui à la mise en place de

cantines scolaires et jardins scolaires ; (x) contribution à la lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et à l'équipement des centres de réhabilitation.

Tableau 19 : Estimation budget droit à l'alimentation

Budget (millions francs CFA)		2010 - 2012	2013 -2015	Total
Estimation		4 338,98	8 782,63	13 121,61
Financement en cours	Total acquis	575,00	0,00	575,00
	<i>dont Etat</i>	575,00	0,00	575,00
	<i>dont Bailleurs</i>	0,00	0,00	0,00
Recherché		3 763,98	8 782,63	12 546,61

4. CADRE LOGIQUE DE PRESENTATION DES RESULTATS

Tableau 20: cadre logique du PNIASA

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
1. OBJECTIF GENERAL			
Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) - Taux d'amélioration de la balance commerciale agricole - Evolution de l'indice de sécurisation alimentaire des ménages vulnérables - Part du budget national sur les ressources allouées à l'agriculture - Taux de prévalence de la malnutrition infantile - Taux d'amélioration des revenus des producteurs dans les filières végétales - Indice d'accumulation des biens au niveau des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) - Rapport d'achèvement du PNIASA - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable - Soutien continu du Gouvernement au PNIASA - Bon fonctionnement des projets partenaires
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Améliorer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, et accroître les exportations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production végétale (7,1%) - Taux de couverture des besoins en produits vivriers par la production nationale (139 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des marchés et des prix des produits agricoles (produits vivriers, cultures d'exportation, produits carnés, produits halieutiques etc.) - L'interdiction d'exportation des produits vivriers est maintenue pour les produits des filières - Les externalités pénalisant la production locale (contrôles routiers contraignants...)
Améliorer la couverture des besoins du pays en produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production animale (6,4%) - Taux de couverture des besoins en produits en viande, œufs et lait par la production nationale (70%), 		
Améliorer la couverture des besoins du pays en	<ul style="list-style-type: none"> - Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production halieutique (6,7%) 		

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
produits halieutiques	- Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale (70%)		- Les aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes - Les épizooties qui déciment les élevages - L'engagement des opérateurs économiques privés qui reste timide
Développer et diffuser des technologies améliorées pour l'intensification durable des systèmes de production agricole	- Nombre de technologies améliorées mises au point et diffusées - Taux d'accroissement de la productivité agricole, découlant de ces technologies.	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales	- Vétusté de l'équipement - Disfonctionnement du dispositif d'appui à la recherche système - Non approvisionnement du fonds compétitif
Assurer une gestion efficiente du secteur et améliorer l'offre des services publics aux usagers	- Efficience et de la qualité des dépenses publiques du secteur agricole - Niveau de satisfaction des usagers du secteur	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIASA - Rapport des prestataires de services - Etudes et enquêtes du DSRP - Statistiques nationales	- Schéma institutionnel non adéquat (inadéquation, poste fonction, mission) - Multiplication des unités de projets - Corruption

Tableau 21: Objectifs quantitatifs dans les 3 sous programmes d'investissement productifs

Sous-programmes	Composantes	Projets Filières	Production à 2015 (millier T)	Bénéf. à 2015 (milliers de pers)
Promotion des filières végétales	Développement des filières vivrières	1. Céréales 2. Légumineuses 3. Racines et tubercules 4. Horticulture	2 083,20 1 726,66 217,42 2 000	1 200 532 278 80
	Développement des filières d'exportation	1. Cultures traditionnelles d'exportation : Coton, café - cacao 2. Diversification : Ananas, anacarde, agrumes	74,83 - 26,65 - 14,35 64,81	288 57
Promotion des filières animales	Intensification élevage traditionnel	1. Aviculture 2. Petits ruminants 3. Porcins 4. Bovins 5. Élevages spéciaux	14,54 0,61 1,05 10,52 2,02	7 00 400 100 11 3,5
	Promotion PME d'élevage	1. Œuf 2. Viande 3. lait	1,24 5,27 0,15	0,5 0,1 10
Promotion des filières halieutiques	Intensification Production piscicole	1. Pisciculture	5	8,5
	Pêche maritime et continentale	1. Pêche maritime et continentale	39,59	5

5. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

5.1 Résumé sur le calcul des coûts du PNIASA

87. Le PNIASA réalisera un ensemble d'activités dans les 5 régions du pays : Savanes, Kara, Centrale, Plateaux, Maritime. Les interventions cibleront les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables. Elles permettront également d'appuyer de manière durable les filières dans les différents sous secteurs par une augmentation de la production, une meilleure valorisation du système de transformation/commercialisation et un accroissement des revenus des populations cibles.

88. Des activités seront sous-traitées avec des prestataires de services spécialisés (consultants individuels, ONG, bureau d'études, entreprises) et des institutions de micro-finance partenaires (IMF), dans le cadre des différents contrats de prestations de service qui seront signés entre le projet et ces prestataires.

89. L'estimation des coûts doit être considérée comme indicative et leur présentation devrait être faite essentiellement en présentant des enveloppes financières annuelles par composantes, sous-composantes et activités. Il s'agit surtout d'un moyen pour calculer des enveloppes par activité. En conséquence, c'est le montant global qui constitue le chiffre à considérer. De ce fait, il y aura nécessairement des variations des coûts par rapport à ce qui est prévu.

90. Tous les coûts sont présentés Toutes taxes comprises (TTC); ils incluent les droits et taxes à l'importation, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les autres taxes directes et indirectes, et l'impôt sur le revenu des personnes physiques imputé aux salaires. Cette option est choisie compte tenu du fait que la TVA est payée lorsque les partenaires qui seront sous-contractés achèteront des biens et des services sur le marché local. Donc il est important d'estimer correctement la partie des coûts totaux correspondant aux taxes.

91. Le tableau suivant récapitule le coût des actions prioritaires

Tableau 22 : Estimation budget récapitulatif du PNIASA

Composantes	Actions en cours	2010-2012	2013-2015	Total	%	PTF	
Sous programme 1 : Promotion des filières végétales							
1.1 -Gestion durable des ressources naturelles	Elaboration du CEGES, CGPP et CPRP	Montant	4 070,57	9 419,13	13 489,70	3,62%	BM
		Acquis	33,80	0,00	33,80	0,04%	
		Gap	4 036,77	9 419,13	13 455,90	4,55%	
1.2- Développement des infrastructures rurales	Aménagement hydroagricole Etudes de faisabilité Création des zones d'aménagement agricole planifiée (ZAAP)	Montant	96 166,52	95 579,15	191 745,67	51,41%	BOAD BADEA BID UE
		Acquis	50 273,46	11 564,43	61 837,89	80,27%	
		Gap	45 893,06	84 014,72	129 907,78	43,90%	
1.3 - Intensification de la production vivrière	Renforcement des ménages agricoles vulnérables Approvisionnement en semences, engrais et pesticides	Montant	54 526,49	93 895,64	148 422,14	39,79%	UE, FAO ADRAO BM OFID
		Acquis	9 229,89	4 500,00	13 729,89	17,82%	
		Gap	45 296,60	89 395,64	134 692,25	45,52%	
1.4 - Diversification et promotion des cultures d'exportation	Subvention à la SNCT Appui à la structuration et renforcement des organisations	Montant	11 404,41	7 906,67	19 311,08	5,18%	UE BM
		Acquis	1 223,00	217,00	1 440,00	1,87%	
		Gap	10 181,41	7 689,67	17 871,08	6,04%	

Composantes	Actions en cours		2010-2012	2013-2015	Total	%	PTF
	interprofessionnel des filières coton, de café et cacao Renforcement des capacités						
Total sous programme 1		Montant	166 167,99	206 800,58	372 968,57	65,53%	
		Acquis	60 760,15	16 281,43	77 041,58	85,23%	
		Gap	105 407,84	190 519,15	295 927,00	61,81%	
Sous programme 2 : Promotion des filières animales							
2.1 - Amélioration de l'élevage traditionnel	Lutte contre le charbon bactérien	Montant	12 254,53	17 814,83	30 069,35	77,80%	UEMOA UE – FAO
		Bailleurs	1 344,60	0,00	1 344,60	100,00%	
		Gap	7 634,93	17 814,83	25 449,75	74,78%	
2.2 - Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage	Lutte contre la grippe aviaire Prévention et le contrôle de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène Construction des structures de traitement et de contrôle des produits carnés	Montant	2 574,65	6 007,53	8 582,18	22,20%	
		Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00%	
		Gap	2 574,65	6 007,53	8 582,18	25,22%	
Total sous programme 2		Montant	14 829,18	23 822,35	38 651,53	6,79%	
		Bailleurs	1 344,60	0,00	1 344,60	1,49%	
		Gap	10 209,58	23 822,35	34 031,93	7,11%	
Sous programme 3 : Promotion des filières halieutiques							
3.1 - Intensification de la production piscicole	Réhabilitation des centres d'alevinages	Montant	3 152,01	7 284,70	10 436,71	59,90%	
		Acquis	30,00	0,00	30,00	8,82%	
		Gap	3 122,01	7 284,70	10 406,71	60,92%	
3.2 - Appui à la pêche continentale et maritime	Construction des plateformes de transfert des produits de pêche	Montant	2 512,02	4 474,56	6 986,59	40,10%	
		Acquis	310,00	0,00	310,00	91,18%	
		Gap	2 202,02	4 474,56	6 676,59	39,08%	
Total sous programme 3		Montant	5 664,03	11 759,26	17 423,30	3,06%	
		Acquis	340,00	0,00	340,00	0,38%	
		Gap	5 324,03	11 759,26	17 083,30	3,57%	
Sous programme 4 : Recherche et conseil agricoles							
4.1 - Développement de technologies améliorées	Réhabilitation et équipement de la Ferme Semencière de Sotouboua, et des centres d'élevage	Montant	6 256,89	12 618,53	18 875,42	35,49%	
		Acquis	848,95	0,00	848,95	47,70%	
		Gap	5 407,94	12 618,53	18 026,47	35,07%	
4.2 - Diffusion de technologies améliorées	Appui accompagnement des OP des filières vivrières	Montant	10 463,42	22 242,32	32 705,74	61,50%	
		Acquis	931,00	0,00	931,00	52,30%	
		Gap	9 532,42	22 242,32	31 774,74	61,81%	
4.3 - Coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation		Montant	480,73	1 121,70	1 602,43	3,01%	
		Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00%	
		Gap	480,73	1 121,70	1 602,43	3,12%	
Total sous programme 4		Montant	17 201,04	35 982,55	53 183,59	9,34%	
		Acquis	1 779,95	0,00	1 779,95	1,97%	
		Gap	15 421,09	35 982,55	51 403,64	10,74%	
Sous programme 5 : Renforcement institutionnel et coordination sectorielle							
5.1 - Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur		Montant	10 791,74	24 970,72	35 762,46	41,15%	
		Acquis	90,00	0,00	90,00	1,36%	
		Gap	10 701,74	24 970,72	35 672,46	44,42%	
5.2 - Renforcement des capacités de gestion du secteur	Réhabilitation du Centre de Formation Agricole d'Adjengré Construction des locaux des chambres régionales d'agriculture Réhabilitation et construction des bâtiments des institutions	Montant	16 139,85	21 885,15	38 025,00	43,75%	
		Acquis	4 593,90	1 350,00	5 943,90	89,94%	
		Gap	11 545,95	20 535,15	32 081,10	39,95%	

Composantes	Actions en cours	2010-2012	2013-2015	Total	%	PTF
	publiques agricoles Organisation annuelle de forum des paysans Conduite de bilan saisonnier des campagnes agricoles Recensement national agricole					
5.3 – Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Constitution de stocks de sécurité	Montant	4 338,98	8 782,63	13 121,61	15,10%
		Acquis	575,00	0,00	575,00	8,70%
		Gap	3 763,98	8 782,63	12 546,61	15,62%
Total sous programme 5		Montant	31 270,57	55 638,50	86 909,07	15,27%
		Acquis	5 258,90	1 350,00	6 608,90	7,31%
		Gap	26 011,67	54 288,50	80 300,17	16,77%
Total Général		Montant	235 132,81	334 003,25	569 136,06	100,00%
		Acquis	72 758,60	17 631,43	90 390,03	15,88%
		Gap	162 374,22	316 371,82	478 746,03	84,12%

92. Il ressort que sur un montant total de 569 136, 06 millions de FCFA, environ 16% sont acquis et mis en œuvre à travers divers projets.

93. Le sous programme promotion des filières vivrières concentre plus de 65% du cout global du plan d'investissement et mobilise les 85% des ressources des actions en cours dont plus de 80 sont consacré aux infrastructures rurales (aménagement hydroagricoles surtout). Ces ressources sont essentiellement les projets de sorti de la crise alimentaire soutenue par différents PTF.

94. Pour créer l'environnement propice au développement du secteur, il s'avère indispensable de restaurer rapidement les capacités du MAEP et de la profession. De ce fait, le sous programme 5 représente la deuxième priorité avec plus de 15% du poids de financement attendus. C'est dans ce cadre que le GdT investis des efforts pour relever le défis d'où les 7% des ressources des actions concentrées par ce sous programme avec près de 90% des moyens mis en place pour réhabiliter et équiper l'administration publique agricole et les chambres régionales d'agriculture.

95. La recherche développement et la vulgarisation agricole, la promotion de la production animale et la production halieutiques suivent ces deux principaux pôles de concentration avec respectivement 9%, 7% et 3%.

5.2 Mécanisme de financement du PNIASA

96. Le plan de financement du PNIASA devra reposer sur les priorités dégagées dans le plan d'investissement. Il s'agira d'intégrer les financements progressivement dans le dispositif en place afin de porter à échelles les activités en cours.

97. **Opportunité pour l'harmonisation des interventions des PTF.** Le plan d'investissement offre une occasion pour les partenaires au développement, de positionner leurs ressources de façon complémentaire et efficiente sur les différents programmes et sous-programmes du secteur, de façon à contribuer tous à la réalisation des différents objectifs du PNIASA.

98. **Alliance PTF-GdT⁵ pour la mise en œuvre de l'approche sectorielle.** Le plan d'investissement se veut un cadre fédérateur pour concrétiser l'engagement des PTF à financer le PNIASA. Dans ce cadre le Gouvernement souhaite que les différents PTF construisent une alliance la plus large possible en

⁵ Gouvernement du Togo

soutien à la mise en œuvre du PNIASA. Les PTF pourront financer collectivement (panier commun) et évoluer vers l'appui budgétaire. Tous les PTF sont invités à se joindre à l'alliance en cours de constitution, et qui est ouverte.

99. **Les différents programmes, sous-programmes** constituent les supports de l'alliance. Il est attendu que des groupes de PTF se positionnent sur chacune de ces unités d'actions. L'alliance globale se subdivise ainsi en regroupements des PTF en appui à la réalisation de résultats spécifiques du PNIASA. Ces regroupements ont pour but de permettre aux PTF, de financer ou de cofinancer une opération ou un sous-programme.

100. **Système de suivi-évaluation commun GdT- PTF.** L'approche sectorielle fera l'objet d'un système commun de suivi-évaluation développé et mis en œuvre de commun accord par GdT et les PTF. Ce système va permettre d'apprécier non seulement le cheminement vers les objectifs de l'approche sectorielle, mais aussi la contribution des différents PTF de l'alliance à ces résultats.

101. **Un Accord GdT – PTF devrait régir pour la mise en œuvre de l'approche sectorielle.** La partie togolaise soumettra bientôt une proposition. L'objectif est de bâtir le consensus sur le cadre des résultats du PNIASA et la structure en opérations. Par ailleurs, la rencontre permettra d'examiner l'ossature du système commun (GdT-PTF) de suivi évaluation de l'approche sectorielle, ainsi que le projet d'accord GdT-PTF pour la mise en œuvre de l'approche sectorielle.

5.3 Perspectives de financement du PNIASA

102. Depuis la table ronde le gouvernement à œuvrer à mobiliser les bailleurs pour former une alliance pour le financement du PNIASA. Le point des financements envisagés par les quatre premiers partenaires de l'alliance pour appuyer l'exécution du PNIASA⁶ :

103. **Le Fonds international de développement agricole (FIDA)** contribuerait au financement la mobilisation d'un crédit de 17 millions de dollars US (MUSD) en 2010, pour une période de 6 ans, sans préjuger d'autres financements éventuels à venir ;

104. **La Banque ouest africaine de développement (BOAD)** confirme une possibilité de financement d'environ 15 MUSD, pour une période de 6 ans, sur un engagement total d'environ 100 MUSD à mobiliser en faveur du secteur agricole y compris des projets en cours de mise en œuvre ou en cours de préparation (Projet d'aménagement de la basse vallée du fleuve mono – PBVM ; Projets d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de mission Tové -PARTAM; Projet de développement rural intégré de Mô – PDRI) ;

105. **La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)** confirme également un montant d'environ 15 MUSD, sur une période de 6 ans ;

106. **La Banque mondiale (BM)** mobilise un financement de 9 MUSD pour l'exécution du programme régional WAAPP-1C au Togo. A cela s'ajoute un crédit additionnel d'au moins 6 MUSD pour les besoins du PNIASA 1, qui pourrait être complété par un don du programme global de réponse rapide à la crise alimentaire (GFRP – Global Food Response Program) compris entre 10 et 15 MUSD.

107. A ce stade, le total des ressources qu'il est actuellement envisagé de rendre disponible auprès des quatre partenaires de l'alliance pour l'exécution du PNIASA1 s'élève donc aux alentours de 75 MUSD soit 33 750,00 millions F CFA.

⁶ L'alliance s'est engagée à intervenir dans le cadre du SWAP à mettre en place une opération unique qui constitue la première du PNIASA d'où sa dénomination PNIASA1.

108. Suivant le cadrage macroéconomique effectué dans le DSRP, le GdT, engagé à réaliser l'objectif budgétaire de Maputo par l'allocation de 10% de son budget dans le secteur agricole, compte mobiliser pour les 5 années à venir 113 358,65 millions F CFA, ce qui représente environ 19,92% du gap.

109. La situation sur le plan de financement du PNIASA de 2010 à 2015 se récapitule dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Estimation budget récapitulatif du PNIASA

Budget (millions francs CFA)		Montant	%
Estimation		569 136,06	
Financement en cours	Total acquis	90 390,03	15,88%
	<i>dont Etat (28,93%)</i>	26 146,28	
	<i>dont Bailleurs (71,07%)</i>	64 243,75	
Recherché		478 746,03	84,12%
Promesses de l'alliance des PTF pour le PNIASA 1		33 750,00	5,93%
Investissement de 10% du budget dans le secteur (MAPUTO)		113 358,65	19,92%
GAP		331 637,39	58,27%

110. Il subsiste alors un gap de 331 637 millions F CFA soit 736,97 MUSD qu'il faudrait mobiliser pour boucler le financement nécessaire du PNIASA pour l'atteinte des objectifs escomptés.

5.4 Appel au positionnement des PTF pour le financement du PNIASA.

111. **Invitation à joindre l'alliance.** Les différentes agences de PTF sont invitées à joindre l'alliance en remplissant un formulaire intitulé '**Positionnement des PTF en appui au PNIASA-TOGO**' (en **annexe**). Le formulaire sera renseigné avec les informations précisant les centres d'intérêt à l'intérieur des programmes et sous programmes, les montants et leurs affectations selon les actions retenues envisagées.

112. **Sous-programmes manquant de financement.** A titre d'information, jusqu'à présent, les programmes de production animale et de production halieutiques manquent de financement. Il en est de même pour les réformes des filières d'exportation traditionnelle et de la diversification des exportations.

113. **Exploitation des formulaires à remplir.** Les formulaires à compléter permettront au MAEP de connaître les enveloppes budgétaires disponibles au niveau des différents PTF, ainsi que leurs niches d'intérêts. Ils pourront alors formuler des propositions pour une meilleure harmonisation des interventions des PTF. Ces propositions seront ensuite soumises à des négociations individuelles et collectives, aboutissant au regroupement des PTF sous les différents sous-programmes du PNIASA.

6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

6.1 Performances du secteur agricole au Togo

114. Au Togo, la croissance moyenne entre 2002 et 2005 s'est située à 4,4% pour l'agriculture et 3,8% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au dessous de 2%. Sur la période 1997-2003, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,2%. Cette croissance a chuté passant de 5,2% en 2003, à 2,3% en 2004 et à 0,8% en 2005. Elle est donc restée dans une fourchette insuffisante pour combler le

taux de croissance démographique plus soutenu, estimé à 2,4% par an, de sorte que le PIB par habitant a diminué.

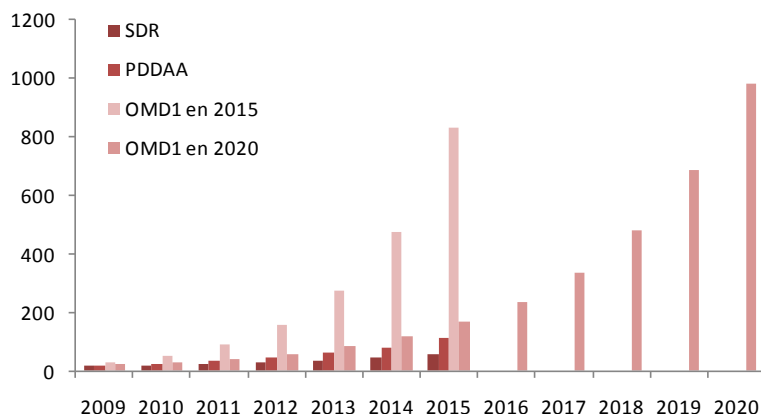
115. Les projections à long terme indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 3,9% l'an pour l'ensemble de l'économie et augmenter légèrement à 4,7% par an pour le secteur agricole, soit une croissance de revenu par habitant de 1,5%. Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 4,7% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015. Selon les projections, la réduction du taux de pauvreté en milieu rural serait de l'ordre de 30% au maximum. Au niveau national, elle n'atteindrait pas 20% si les tendances actuelles dans le secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015. Etant donné que la population augmenterait durant la même période, le nombre absolu de pauvres aurait augmenté de 0,26 million pour tout le pays d'ici à 2015. Selon les projections, la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de 9,6 et 6,9%, respectivement, bien au delà des taux qui se dessinent avec les tendances actuelles.

116. Le sous-secteur des cultures vivrières révèle la plus grande contribution aux revenus agricoles et à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015, dans ce sous-secteur, générerait un revenu supplémentaire de 82 MUSD. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 4,6%. Les contributions équivalentes des cultures de rente et de l'élevage seraient nettement plus faibles, soient respectivement des revenus agricoles supplémentaires de 13 et 15 MUSD et une réduction de la pauvreté de 1,8 et 0,8%. Il faut remarquer que la contribution d'un effort de croissance réalisé pour l'ensemble des cultures est plus grande que la somme des contributions des efforts isolés qui ciblent exclusivement les cultures vivrières ou de rente. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble des cultures augmenterait en effet les revenus agricoles de 98 MDUS et réduirait la pauvreté de 7%.

6.2 Besoins financiers à long-terme pour atteindre les objectifs de l'OMD 1

117. L'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est très faible au Togo ; deux fois moins que la moyenne africaine. Une croissance agricole de 6% prévue par l'EOCWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 35,4% par an. Ce taux est beaucoup plus élevé que la tendance actuelle de croissance entre 1999-2004, qui est plutôt volatile et se situe à 1,1% en moyenne. Pour atteindre l'OMD 1 en 2015 et en 2020, les taux de croissance des dépenses nécessaires sont encore plus élevés – 74,2 et 43,1%, respectivement. Pour atteindre l'objectif de la Stratégie de Développement Rurale (SDR) de croissance de 5% qui contribuerait à réduire la pauvreté de 20% il faudra un taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 25,5% par an. Les dépenses totales (budget et hors-budget) doivent passer de 15,0 en 2009 à 56,3 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif du PDDAA, l'augmentation nécessaire des dépenses est presque le double de celle de la SDR – passant de 17,7 milliards de FCFA en 2009 à 109,1 milliards de FCFA en 2015. Pareillement, une augmentation des dépenses annuelles jusqu'à hauteur de 831,8 milliards de FCFA en 2015 et 981,0 milliards de FCFA en 2020 sera nécessaire pour atteindre l'OMD 1.

Figure 3: Financement requis par scenarios (milliards de FCFA)



6.3 Performances avec le PNIASA

118. Vu les capacités actuelles du Togo, de la conjoncture économiques mondiales sachant que ce niveau de financement risque de ne pas être atteint, l'option est de réaliser des financements des mesures (goulots d'étranglement) préparatoires à des actions qui seraient des déclencheurs.

119. La mise en œuvre du PNIASA va ainsi contribuer de manière significative à la relance progressive de l'économie togolaise. Les dépenses totales (budget et hors-budget) passeront de 36 en 2010 à 135 milliards de FCFA en 2015. En tenant compte du rythme des interventions durant la période d'exécution de cinq ans et des réalités du système productif dans les cinq régions du pays qui est très exposé aux aléas climatiques (forte lessivage des sols due aux pluies abondantes, etc.), le niveau des investissements prévus est de nature à non seulement augmenter la valeur ajoutée du secteur agricole mais aussi à produire un effet multiplicateur important sur l'ensemble de l'économie togolaise notamment les secteurs des services et de l'agro-industrie.

120. En se basant sur les hypothèses suivantes: (i) période de 20 ans ; (ii) taux de change de 1 dollars US pour 450 FCFA; (iii) bénéfices économiques exprimés en valeurs constantes de mars 2010 ; (vi) les coûts économiques sont nets de taxes et de droits de douane, lesquels constituent des transferts; et (v) les coûts d'investissement comptabilisés dans **l'analyse économique** donne: (a) les actions d'aménagement hydroagricoles, d'intensification de la production améliorent la productivité de 13% et les rendements d'au moins 30%; (b) l'utilisation des techniques de transformation innovantes réduisent les pertes de 35 à 15%; et (c) l'appui à la commercialisation par la mise en place des centres de collecte, réduiraient les pertes et les coûts de transactions. En prenant en compte les coûts d'investissement le Taux de rentabilité interne économique (TRIE) serait de 13% et la Valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée à un coût d'opportunité du capital de 12% serait de plus de 2 milliards de FCFA. Dans l'hypothèse d'une augmentation des coûts de 10% à 20% suite par exemple à une hausse des prix des biens d'équipements acquis, d'une réduction de 10% à 20% des bénéfices résultant d'une diminution des marges bénéficiaires des producteurs, le TRIE reste satisfaisant.

121. De plus, la contribution de l'Agriculture dans la vente de biens intermédiaires aux autres branches d'activité de l'économie togolaise apparaît élevée. A partir des données sur les échanges intermédiaires, il est ressorti que les produits de la branche Agriculture vivrière constituent une part relativement non négligeable dans la demande totale de biens intermédiaires avec 11% de part. Ainsi, l'agriculture vivrière vend au titre de biens intermédiaires 64% de ses produits à l'industrie de transformation de

grains. Pour le cas de l'Agriculture de rente, on observe que ses produits sont utilisés essentiellement comme biens intermédiaires dans deux branches : 67,62% pour l'industrie textile et 30,57% pour l'industrie de corps gras. Les produits issus de la branche Elevage sont utilisés à hauteur de 80,51% et 19% comme biens intermédiaires par respectivement les branches « abattage, conservation, viande et poissons » et « restauration et hébergement ».

122. Sur le plan financier, il y a lieu de noter que les efforts conjugués des partenaires financiers du Togo et du gouvernement sont susceptibles de permettre la mobilisation du financement total du programme. La répartition dans le temps du financement de ce programme assure dans une certaine mesure sa réalisation.

123. Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels publics et leur implication dans la mise en œuvre du programme concoure à, l'amélioration de la production et des revenus bruts des exploitations agricoles. Elle se traduira par la dotation des acteurs institutionnels publics en moyens techniques et matériels. Ceci va améliorer le rythme et la fréquence de présence des services techniques auprès des producteurs. Les effets combinés des actions de renforcement des capacités des acteurs institutionnels, des organisations des producteurs et d'aménagement hydroagricoles, d'utilisation d'engrais et de semences améliorées vont améliorer d'au moins 30% les rendements des exploitations agricoles et de surcroît les marges bénéficiaires. Il s'agit d'une hypothèse basse car les effets peuvent être plus importants et avoir un effet multiplicateur sur la chaîne des valeurs ajoutées et démultiplicateur sur la chaîne des coûts ajoutés.

124. L'apprentissage à la maîtrise des techniques de production et de transformation et l'amélioration de l'accès aux équipements innovants réduiraient les pertes post-récolte actuelles de 35% à 15% (avec utilisation de décortiqueuses/égreneuses). Ainsi, l'on obtiendrait des produits de bonne qualité qui se commercialisent mieux avec un prix de vente au kilo plus élevé. La réduction des pertes post-récolte et l'amélioration de la qualité des produits, augmentent les marges bénéficiaires des petits exploitants.

125. Par ailleurs, une plus grande production agricole qui découlera de ce programme d'investissement va avoir comme incidence l'accroissement des revenus des acteurs du monde rural et principalement les paysans. En outre, cet accroissement de la production agricole va réduire significativement les importations de biens alimentaires et améliorer la sécurité alimentaire. Du côté des exportations, on assistera à leur accroissement notamment pour les produits traditionnels tels que le coton, le café et le cacao. Ces deux mouvements dans les échanges internationaux vont conduire à une réduction du déficit de la balance commerciale du Togo.

7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

126. La mise en œuvre du PNIASA exige la cohérence des politiques sectorielles qui impactent le secteur agricole. Pour ce faire un dispositif institutionnel qui permettra de gérer le secteur et les analyses macroéconomiques et assurer l'exercice des fonctions politiques et régaliennes (concertations, réglementation, édicition des normes, etc.) et l'amélioration de l'environnement du secteur pour garantir l'intervention des investissements publics et privés.

127. Pour ce faire il s'agira de mettre en place des instances transversale au sein du département agricole en cohérence avec le dispositif institutionnel du DSRP pour gérer les politiques sectorielles. En suite la mise en cohérence des politiques sectorielles permettra d'assurer l'environnement adéquat pour impacter le secteur agricole durablement.

7.1 Modalités de mise en œuvre

128. La tutelle du Programme est assurée par le MAEP qui est institutionnellement responsable au niveau national, de l'appui au développement agricole du Togo.

129. Le ministère en charge du secteur agricole au Togo compte de nos jours 2 217 agents toutes catégories confondues avec seulement 16% de cadres supérieurs et 11% de techniciens. Le personnel de ce département est composé essentiellement d'agents contractuels, non classés, soit 43 %, de 22 % d'agent permanent. Un important besoins en personnel se fait sentir au niveau de ce département. Evalué en 2008 à plus de 1500 agents, ce besoins a été satisfait en partie par l'affectation de 336 agents issus du concours de recrutement du personnel de l'administration publique de 2008 et d'un recrutement spéciale de 200 agents contractuels en 2009.

130. L'exécution des actions d'opérationnalisation du PNIASA se fera au sein du cadre institutionnel du DSRPC dans lequel les différents acteurs auront à assumer des fonctions et des responsabilités spécifiques concourant toutes à l'atteinte des objectifs fixés. Deux grands types de fonctions se distinguent dans ce cadre à savoir :

131. *les fonctions transversales* de : (i) animation, coordination des interventions, (ii) programmation/planification stratégique, (iii) suivi évaluation sectoriel, (iv) dialogue intersectoriel et avec les PTF, (v) gestion fiduciaire, (vi) gestion des ressources humaines, et (vii) production et diffusion d'informations statistiques sectorielles.

132. *les fonctions techniques verticales* de : (i) planification sous sectorielle, (ii) contrôle des normes et des conformités des interventions avec les politiques en fonction des spécificités de chaque sous secteur, (iii) appui technique aux producteurs, (iv) appui à la mise en place des infrastructures de base, (v) suivi évaluation sous sectoriel.

133. Ces fonctions seront assumées par les différents services en fonction de leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité à travers la séparation et la complémentarité des rôles.

134. La coordination générale de la mise en œuvre du PNIASA relève de la compétence du SG. A ce titre, il assure les fonctions d'animation, de coordination générale, de supervision, de dialogue intersectoriel avec les PTF.

135. Les fonctions de gestion opérationnelle et de mise en œuvre du programme seront assurées par les directions techniques, en fonction de leurs attributions respectives.

136. Quatre directions centrales à savoir la Direction de la planification et de la coopération agricole (DPCA), la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID), la Direction de l'administration des finances (DAF) et la Direction des ressources humaines (DRH) assument des fonctions transversales de planification et suivi évaluation sectorielle, de fourniture d'information statistiques, de gestion fiduciaire et des ressources humaines du ministère.

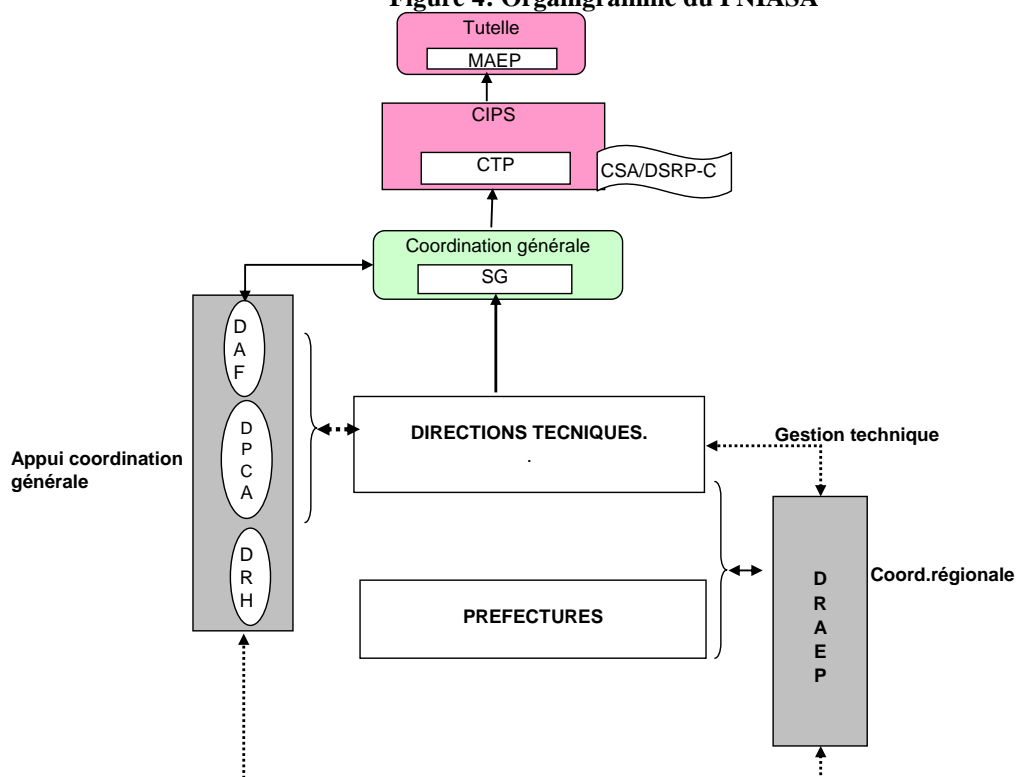
137. La Direction de l'agriculture (DA), la Direction de l'élevage (DE), la Direction des pêches et de l'aquaculture (DPA) assurent la définition des politiques, le contrôle des normes dans les différents sous secteurs respectifs.

138. La Direction des aménagements et de l'équipement rural (DAER) s'occupe des aménagements et de l'équipement rural au profit des trois sous secteurs.

139. La Direction de protection des végétaux (DPV) et la Direction des semences (DS) contrôlent la qualité et la disponibilité des produits phytosanitaires et des semences. Elles accompagnent la Centrale

d'approvisionnement et de gestion des intrants agricole (CAGIA) dans l'approvisionnement et la gestion des intrants agricoles.

Figure 4: Organigramme du PNIASA



140. L'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) et l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) gèrent la vulgarisation, l'appui conseil agricole et la recherche développement.

141. L'Institut de formation agricole (INFA) assure des formations initiales et le recyclage des techniciens et des professionnels agricoles.

142. La société des abattoirs et frigorifiques national (ONAF) et la Nouvelle société cotonnière du coton du Togo (NSCT) assurent la valorisation des produits animaux et du coton.

143. L'Agence national de sécurité alimentaire (ANSAT) assure la disponibilité des produits alimentaire au Togo.

144. La mise en œuvre décentralisée des actions se fait au niveau des Directions régionales de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (DRAEP).

145. Par le fait de la transversalité des quatre premières directions, les autres directions opérationnelles, sur la base de supports et calendriers convenus, les alimenteront en informations utiles leur permettant de préparer les éléments de prise de décisions du SG, coordinateur général du PNIASA. Les manuels de procédure de gestion administrative et financière, d'opération et de suivi évaluation préciseront les rôles et responsabilités de chaque acteur dans la mise en œuvre du PNIASA.

146. L'organisation de la mise en œuvre prendrait dans ce cadre la forme suivante.

7.2 Pilotage du Programme.

147. Le pilotage général du Programme sera assuré par **un Comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS)** présidé par le Ministre en charge de l'agriculture et comprendra les représentants des ministères partenaires, la Coordination togolaise de organisations paysannes (CTOP), le Bureau national des chambres régionales d'agriculture (BNCRA), le Conseil national du Patronat (CNP), la Coordination des organisations syndicales et de la société civile (COSSC) et les représentants des bailleurs de fonds du projet en poste à Lomé. Le CIPS disposera d'un Comité technique de pilotage (CTP) qui correspondra au Comité sectoriel agriculture du dispositif du DSRP-C. Une telle option permet d'éviter la démultiplication des instances de concertation et de suivi d'une part, et de s'insérer dans le dispositif du DSRP-C, d'autre part. Ce comité, comme prévu dans le DSRP-C, sera présidé par le Secrétaire général du MAEP et comprendra les directions de la planification, les représentants des OP, des OSC, du secteur privé et des PTF. Le CTP aura pour mandat la revue et l'analyse technique des dossiers à soumettre aux sessions du CIPS en vue d'en dégager des propositions techniques, élaboré sur cette base, et en accord avec la coordination du Programme, l'ordre du jour des sessions du CIPS.

148. Le CIPS aura pour mandat la validation des documents relatifs au PNIASA à savoir : les plans d'actions et les rapports annuels d'exécution, les études stratégiques, etc. Le CIPS se réunit une fois par an sur convocation du Ministre en charge de l'agriculture.

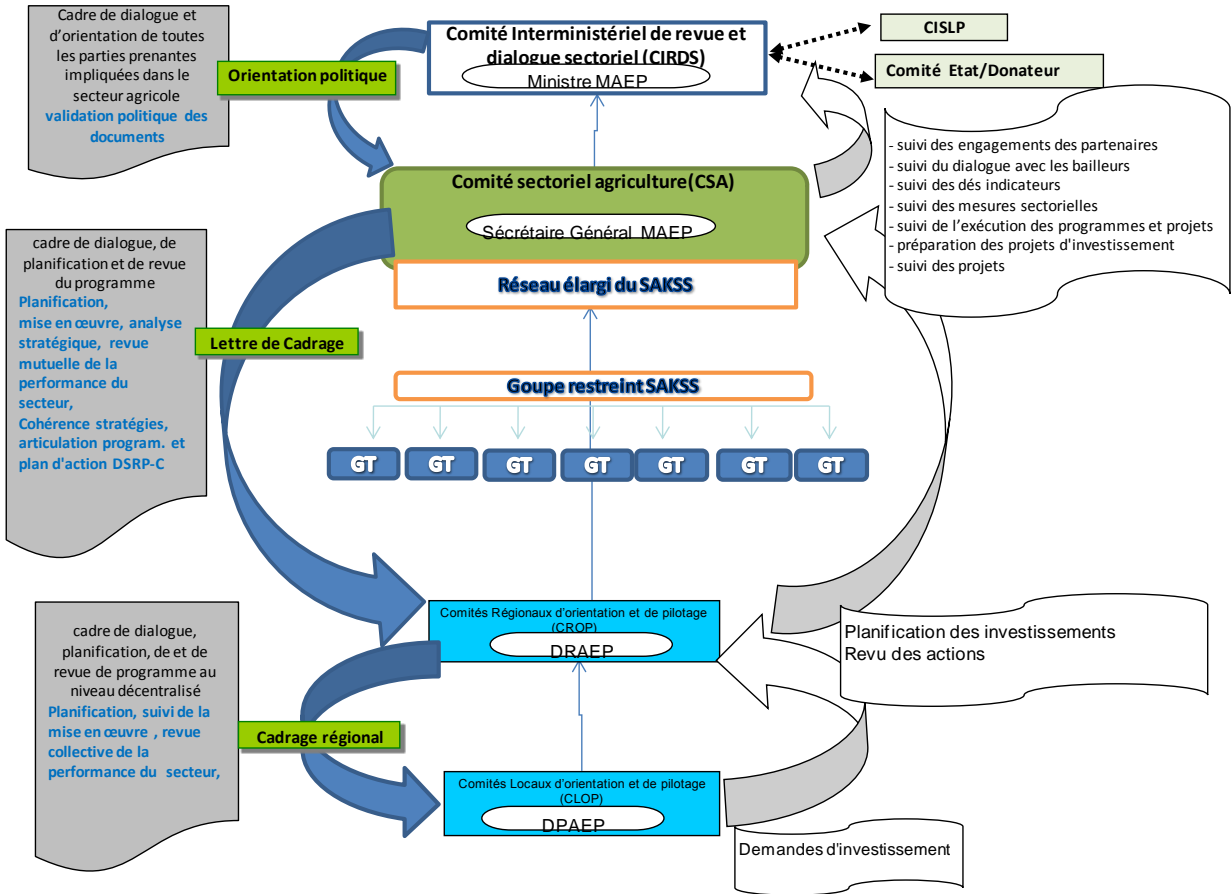
149. Au plan régional un comité régional d'orientation et de pilotage (CROP) assure la décentralisation du CTP au niveau région. Le CROP est la base de la consolidation de la demande d'intervention, de la planification opérationnelle, de la collecte et l'organisation des données statistiques régionales, du suivi évaluation des actions (voir figure 4).

7.3 Coordination générale

150. Le Programme sera coordonné par un dispositif unique et commun à toutes les sources de financement à savoir le gouvernement togolais et les PTF. Ce dispositif respectera les orientations du cadre partenarial signé à la suite du pacte. Le Secrétariat Général, en raison de son rôle central et de ses attributions en terme d'animation, de coordination, de supervision générale des programmes et des institutions et d'entretien du dialogue technique intersectoriel au niveau du MAEP, sera l'organe d'ancrage du Programme. Il reste entendu que la notion d'ancrage devra être comprise en terme de lieu géographique d'organisation de la concertation entre les acteurs nationaux, de supervision générale de la mise en œuvre des actions, de traitement final des questions transversales. La notion d'ancrage ne devra en aucun cas être associée à des actes de gestion directe, ou de coordination opérationnelle qui relèvent de la responsabilité des directions techniques qui sont les véritables unités fonctionnelles du Programme. Les précisions sur la nature et l'étendue des responsabilités de chaque partie au Programme seront apportées dans les différents manuels de gestion. Ces précisions permettront d'éviter de conflits d'attributions qui ne seraient que nuisibles à la bonne exécution du Programme. Il faut souligner que la coordination générale du programme par le SG risque de le ramener dans la gestion quotidienne et de le distraire de ce fait, de ses fonctions essentielles d'animation, coordination et supervision. Les conséquences en seraient : une surcharge de travail, des conflits de compétence, des difficultés de respect des échéances, une perte d'efficacité et une difficulté de pouvoir apprécier le travail des unités opérationnelles avec l'objectivité et le recul nécessaires.

151. La coordination de la mise en œuvre du programme sera organisée aux niveaux central et régional.

Figure 5: Mécanisme Institutionnel Du PNIASA



a. Coordination au niveau central

152. Si la coordination générale est assurée par le SG assisté de ses trois sous-secrétaires généraux (chargé des projets, chargé des relations avec les DRAEP et institutions décentralisées et chargé des affaires juridiques), le travail technique et la gestion opérationnelle et financière se feront au niveau des directions centrales.

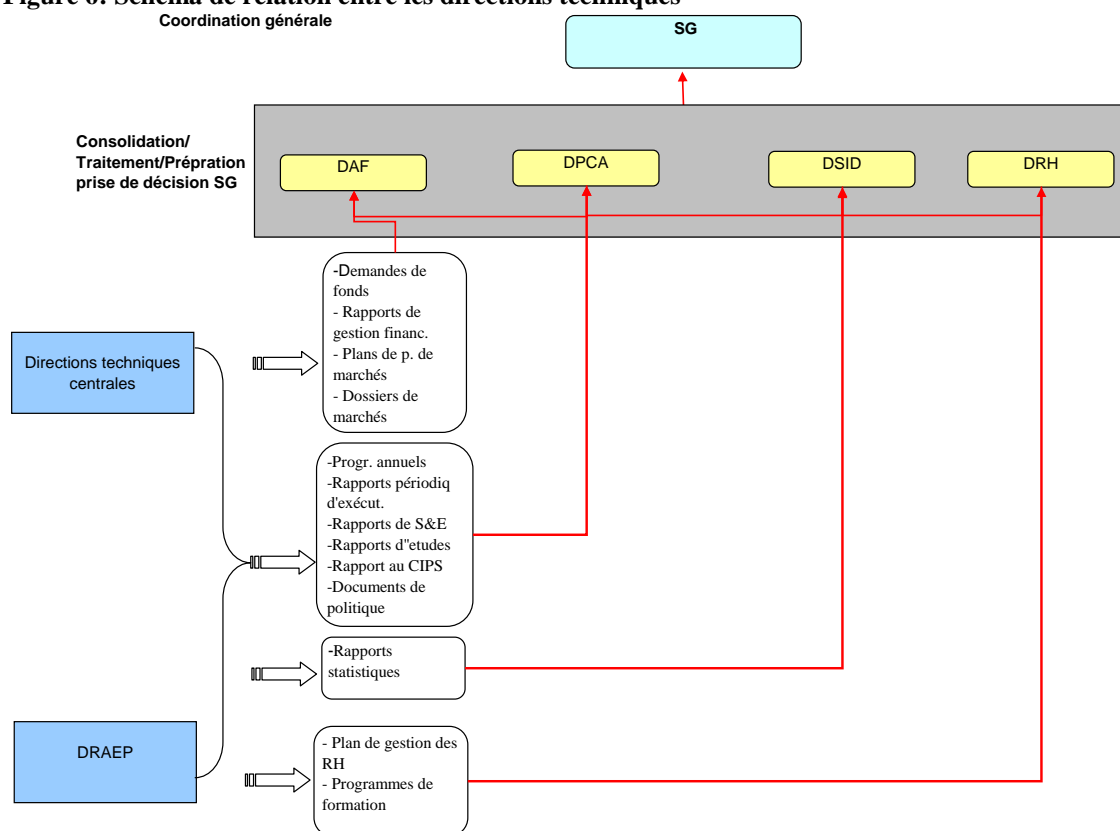
153. **Rôles et responsabilités des Directions techniques.** Les directions techniques centrales, sous l'autorité des directeurs généraux sont responsables pour les différents sous-secteurs, de l'organisation, la coordination des interventions, la planification opérationnelle des interventions sous sectorielles, la collecte et l'organisation des données statistiques spécifiques, le suivi évaluation des actions, le suivi et le contrôle de normes et des cohérences avec les politiques, le développement des synergie entre les interventions, la gestion du personnel, l'élaboration des budgets conformément à la Loi des Finances en vigueur et des notes de cadrage éventuels, la préparation des dossiers d'appel d'offres en rapport avec la DAF du MAEP, le suivi de l'exécution budgétaire, le suivi et la gestion du patrimoine affecté au sous-secteur. Elles préparent à périodicité donnée, à l'attention des directions centrales transversales et en fonction des formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification régionale, les rapports de S&E et d'exécution, de gestion financière, etc. Ces dossiers sont reçus et exploités par les directions transversales afin de préparer les éléments de prise de décision du Secrétariat général.

154. **Rôles et responsabilités des Directions transversales (DPCA, DAF, DSID, DRH).** Les directions transversales assument deux fonctions distinctes : (i) gérer, à l'image des directions

techniques centrales, la part d'activités relevant de leurs attributions spécifiques, et (ii) assurer les fonctions de consolidation et traitement des données provenant des directions techniques et des DREAP en vue de la préparation des éléments de prise de décision du SG dans le cadre du pilotage et de la gestion du PNIASA. Elles préparent à ce titre, chacune en fonction de son mandat, et à périodicité donnée, à l'attention du SG et dans les formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification nationale, les rapports de S&E et d'exécution, de gestion financière, les programmes de formation, les avis sur les études stratégiques réalisées pour le compte du ministère, les informations statistiques, les documents à soumettre au comité de pilotage, etc.

155. La DPCA abritera en plus le Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) dont le but est de contribuer à informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIASA.

Figure 6: Schéma de relation entre les directions techniques



b. Coordination régionale.

156. La DRAEP sous l'autorité du Directeur régional est, au niveau régional, la structure d'ancrage du Programme. Elle sera le lieu géographique d'organisation, animation, coordination des interventions, consolidation de la demande d'intervention, planification opérationnelle, collecte et organisation des données statistiques régionales, suivi évaluation des actions, contrôle de normes et des cohérences avec les politiques, développement des synergies entre les interventions, entretien du dialogue avec les partenaires locaux et gestion du personnel régional, élaboration des budgets régionaux conformément à la Loi des Finances en vigueur et des notes de cadrage éventuels, préparation des dossiers d'appel d'offres, suivi des dépenses régionales, élaboration des états financiers régionaux, suivi de la gestion du patrimoine régional. A l'image des directions techniques centrales, les DRAEP préparent à périodicité

donnée, à l'attention des directions centrales transversales et en fonction des formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification régionale, les rapports de S&E et d'exécution, de gestion financière, etc. Ces dossiers sont reçus et exploités par les directions transversales afin de préparer les éléments de prise de décision du Secrétariat général. Les DREAP coordonnent les CROP.

7.4 Systèmes d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS)

157. En vue de faciliter l'accès des CER et des états membres à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA, il est mise en place des Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS). Ces nœuds régionaux sont relayés dans les pays par les nœuds nationaux SAKSS.

158. A l'image de la structure régionale, l'objectif du SAKSS national du Togo sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits. Par conséquent, il s'appuiera sur :

159. **sept groupes thématiques** : (i) sécurisation foncière, et gestion durable des ressources naturelles, production forestière, aménagements hydro agricoles et infrastructures rurales ; (ii) production végétale ; (iii) production animale ; (iv) production halieutique ; (v) recherche et conseil agricole ; (vi) suivi évaluation, communication d'information agricoles ; (vii) gouvernance autour du droit à l'alimentation ;

160. **un noyau analytique** composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités, etc. dirigé par le DPCA.

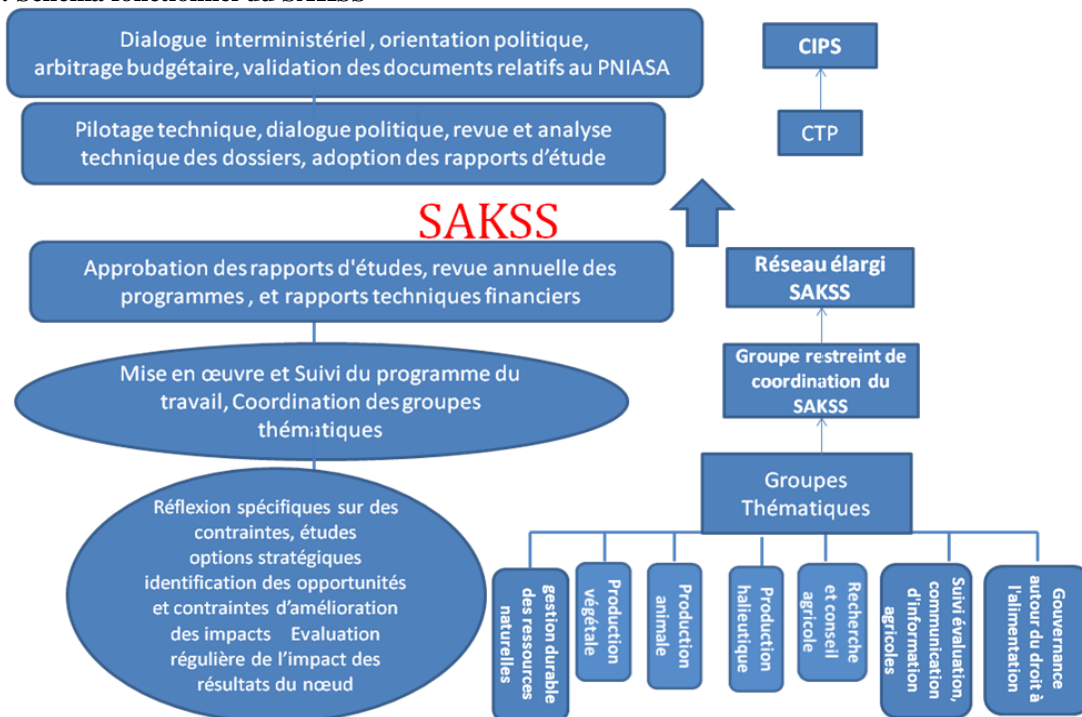
161. **un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer**, qui est le CTP, coordonné par le Secrétaire Général rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

162. Le travail du nœud s'articulera autour de quatre composantes principales : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances, le renforcement de capacités, la coordination et la gouvernance.

163. Les activités d'analyse stratégique permettront de combler les lacunes identifiées par les acteurs nationaux et d'aider l'état dans l'évaluation de ses progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA, d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) qui est de

réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015. Le nœud national contribuera à l'évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Figure 7: Schéma fonctionnel du SAKSS



164. Avec la composante « gestion des connaissances et communications », le nœud national et son réseau de partenaires collecteront des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, les performances agricoles, les conditions de vie des ménages, intégreront et exploiteront les données existantes, les outils d'analyse, et la connaissance; tout en facilitant un accès adéquat à la connaissance par les décideurs et les partenaires au développement en vue de fonder les décisions de plus en plus sur des bases objectives. Pour ce faire, le nœud développera des plateformes de connaissance interactives telles que des sites Internet et des disques compacts qui aideront à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

165. Le nœud national permettra de renforcer les capacités institutionnelles et techniques en vue de l'exécution des programmes annuels approuvés par le CTP. Il appuiera la promotion de la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il poursuivra en particulier l'objectif de mener un dialogue constructif avec les institutions et acteurs compétents pour faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Les domaines de renforcement de capacité porteront entre autre sur l'analyse et la modélisation des politiques, les systèmes d'informations géographiques.

7.5 Appui technique pour la mise en œuvre

166. Il faut souligner que d'une manière générale, les structures du MAEP sont confrontées à des problèmes : (i) d'insuffisance en effectif des ressources humaines, (ii) de compétences techniques et capacités d'intervention, et (iii) d'obsolescence des normes et des procédures d'intervention. La réussite de la mise en œuvre du Programme dépendra en grande partie des dispositions qui seront prises pour corriger ces insuffisances. Celles-ci seront plus marquées à la DPCA, DSID, DAF, DRH du fait de la masse d'informations qui convergeront à leur niveau et du besoin de leur traitement de qualité et en temps réel. En vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle central dans la mise en œuvre du PNIASA, le renforcement de leurs capacités dans les domaines de la planification stratégique, le suivi-évaluation, la gestion fiduciaire, la gestion des ressources humaines, la production et la diffusion des statistiques sectorielles sera indispensable. Ce renforcement de capacités pourrait se faire à travers : (i) le renforcement des effectifs, (ii) la formation du personnel, (iii) l'amélioration des moyens d'intervention, et (iv) le recours à l'expertise nationale et internationale selon les besoins.

167. Le recours à l'expertise nationale et internationale devra être dûment justifié et les experts placés au niveau le plus approprié et prioritairement au sein des quatre directions transversales sus visées. Dans un premier temps, les expertises aux quelles on pourrait faire recours seraient :

Tableau 24 : Récapitulatif des besoins d'assistance techniques spécifiques

DPCA	DSID	DAF	DRH
Spécialistes en : <ul style="list-style-type: none"> • planification stratégique • suivi-évaluation • formulation de politiques agricoles 	Spécialistes en : <ul style="list-style-type: none"> • traitement de données statistiques • SIG, SIM 	Spécialistes en : <ul style="list-style-type: none"> • gestion financière • passation des marchés 	Spécialistes en : <ul style="list-style-type: none"> • élaboration de plan de formation • planification des ressources humaines

168. Le premier pool d'experts sera fourni dans le cadre du mécanisme de soutien du PDDAA. Ainsi, les institutions piliers dans leurs domaines respectifs apporteront les soutiens nécessaires aux différentes institutions pour renforcer leurs capacités et mettre à leur disposition les outils adéquats pour la réalisation des activités.

169. Le deuxième niveau d'appui sera celui fourni par les PTF dans le cadre de leurs soutiens techniques à la mise en œuvre des programmes.

170. Ces directions ainsi renforcées joueraient efficacement leurs rôles, ce qui permettra au Secrétariat Général, dans sa configuration actuelle, d'assumer pleinement à son tour sa mission de coordination, d'animation et de supervision de la mise en œuvre du PNIASA. Les spécialistes seront recrutés par voie compétitive selon des procédures convenues avec les PTF, co financiers du PNIASA. Ils seront liés au Programme par des contrats de performance évalués à des périodicités à convenir. Certains indicateurs de ces contrats porteront sur la qualité des outils de formation produits, l'effectivité du transfert de compétences aux cadres des structures cibles, etc. Une stratégie de contractualisation sera conséquemment alors définie (contrats sur la durée avec des interventions séquencées, contrats courts termes sur des thématiques données, etc.)

7.6 Principes de base pour la mise en œuvre

171. Les réalisations sur le terrain seront coordonnées à travers les outils de planification et de programmations pluriannuels, le Cadre de dépense à moyen terme (CDMT) et annuel, le Plan de travail et de budget annuel (PTBA). Un élément essentiel servira de déclencheur du processus de préparation du PTBA.

172. Le CDMT établira les priorités d'intervention triennale qui serviront de base à la programmation annuelle à travers les PTBA.

173. Sur la base du CDMT une lettre de cadrage rappelant annuellement et fixant: (i) les zones d'intervention à couvrir, (ii) les spéculations par zone d'intervention; (iii) les enveloppes affectées sur cette base à chaque région; (iv) les procédures d'instruction des demandes de financement et d'appui; et (v) les dates limites de soumissions de demandes et des PTBA régionaux, etc. Cette disposition permet de cadrer les interventions et jeter les bases pour un suivi des activités et de l'exécution des allocations budgétaires. Les lettres de cadrage sont préparées par le SG à la suite de la session du comité de pilotage et transmises DRAEP pour la gestion du processus au niveau régional et aux Directions techniques nationales pour la supervision et le pilotage. La lettre de cadrage sera diffusée aux OP, aux différents groupes cibles, aux structures d'appui; et aux membres du comité régional de pilotage.

174. La préparation des PTBA se fera sur cette base, avec la participation de tous les acteurs de la mise en œuvre du projet notamment le bénéficiaires, porteurs de demandes d'investissement et d'appui. Les objectifs des programmes d'actions annuels seront déterminés à la base par les groupes cibles avec l'appui des partenaires d'exécution du projet. Sur la base de ces informations, les groupes cibles de chaque région exprimeront leurs besoins, suivant un format établi dans le manuel de mise en œuvre. Ces demandes seront traduites après arbitrage, dans les PTBA régionaux validés en atelier régional, seront transmises au niveau central. Les PTBA comprendront les volets investissement, formation, appui technique, supervision par les services techniques, etc. Le projet de PTBA est transmis au CTP pour approbation. Après la prise en compte des recommandations pertinentes du CTP et la validation du PTBA et du budget annuel, la DPCA élabore le PTBA définitif par région, consolidé au niveau national. Les indicateurs de suivi des activités de même que les acteurs de suivi de ces indicateurs (groupes cibles, Elus locaux, Partenaires prestataires de service) pour l'année seront définis dans le PTBA. Le PTBA est traduit en plan de financement annuel et semestriel et envoyé par le MAEP au collectif des bailleurs de fonds pour avis de non objection. Le PTBA devient effectif et exécutoire après la réception de l'avis de non objection des bailleurs de fonds. Le suivi de la mise en œuvre du PTBA sera assuré par les directions techniques du secteur. L'évolution des indicateurs de mise en œuvre fera l'objet de communication à l'occasion de la session annuelle du CROP des acteurs organisée par chaque DRAEP sur le développement du secteur agricole dans sa région et du CTP au plan national.

7.7 Le financement

175. Le dispositif du financement vise, à terme, la canalisation de la plupart des sources de financement des actions concernant le secteur agricole en vue d'une utilisation rationnelle des ressources internes, pour garantir l'atteinte des objectifs du PNIASA. Il constitue le mécanisme unique et consensuel de financement :

- des programmes d'investissements structurants de portée nationale ;
- des instruments de politique publique, d'incitation et de régulation du secteur agricole ;
- des services délivrés aux acteurs par l'Etat : systèmes d'information ; mutualisation de programmes de recherche, etc.

176. La mutualisation des ressources permet au Togo d'exercer un rôle de leadership dans l'établissement des priorités de financement des différentes dimensions de PNIASA, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

177. Les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PNIASA, seront de plusieurs sources, dont :

178. *Le Budget de l'Etat*. Cette contribution pourrait résulter : (i) de dotation budgétaire, (ii) d'affectation d'une partie des taxes à l'importation prélevées sur les produits agricoles et alimentaires, (iii) d'allocation d'une partie de la TVA collectée sur la vente des produits alimentaires importés.

179. *L'aide financière internationale*, dont la part consacrée à l'agriculture et à l'alimentation devrait s'accroître en raison : (i) de l'impact de la croissance agricole sur la réduction de la pauvreté désormais reconnu par la plupart des agences d'aide ; (ii) de la crise alimentaire de 2008 (cf. engagement des Sommets du G8 d'Aquila (8-10 juillet 2009, Italie)) et du G20 de Pittsburgh (23-25 septembre 2009, Etats-Unis) et enfin (iii) de la mobilisation que suscite le processus de mise en œuvre du PNIASA/ECOWAP /PDDAA. Elle comprend toutes les formes d'aide (bilatérale et multilatérale, aide au commerce, appui d'ONG, de fondations privées, de fonds de coopération décentralisée), voire une part des ressources mobilisées par les nouveaux mécanismes financiers tels que les fonds carbone ou le mécanisme de développement propre (MDP).

180. *Les cofinancements significatifs de la part des acteurs privés* : autofinancement des acteurs et opérateurs du secteur, prélèvements au sein des chaînes de valeur, contributions des banques commerciales locales, régionales et internationales (contribution à la bonification des lignes de crédit, subvention des services bancaires agricoles) et des investissements directs étrangers.

181. La canalisation des ressources a pour objectif de favoriser la mutualisation des ressources de diverses origines de façon à orienter les financements selon les priorités de financement définies par le Togo à l'issue des concertations avec les acteurs socioprofessionnels du secteur et les PTF et de limiter au maximum les processus de programmation parallèles des appuis qui affaiblissent l'efficacité générale des programmes agricoles.

182. Pour autant les procédures de certains contributeurs ne permettent pas cette mutualisation. Le financement devra permettre d'assurer la traçabilité des ressources non mutualisées, tout en recherchant une programmation commune de l'utilisation des fonds.

7.8 Gestion fiduciaire.

183. Le Programme sera coordonné par un dispositif unique et commun à toutes les sources de financement à savoir les PTF et le gouvernement togolais. La multiplicité des sources de financement implique le besoin de mettre en place des procédures de gestion souples et acceptables par les différentes parties. Ces procédures seront codifiées dans des manuels uniques de gestion administrative et financière, d'exécution et de S&E validés par toutes les parties. Pour ce faire, et en attendant la mise en place d'un fonds commun et plus tard l'adoption de l'appui budgétaire comme modalité de financement, le défi sera de s'accorder sur ***un mécanisme de financement et de décaissement complémentaire*** qui : (a) garantisse une gestion fiduciaire de qualité, (b) facilite une fluidité des décaissements des différentes sources; (c) soit acceptable par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques; et (d) aide à évoluer dans les différents paliers de l'approche sectorielle. La complexité de la question amène à proposer le lancement d'une étude conjointe des PTF engagés dans la première alliance de financement du PNIASA à savoir la Banque Mondiale, le FIDA, la BIDC et la BOAD et ceux qui se seront annoncés avant la mission conjointe d'évaluation. Cette étude aura pour objectifs de: (a) présenter les procédures classiques de chaque bailleur ainsi que celui du

gouvernement; (b) identifier les points de convergence ainsi que ceux demandant des négociations/adaptation; et (c) proposer un manuel de gestion administrative et financière acceptable par les différentes parties, jetant, entre autres, les principes devant guider la progression dans l'approche sectorielle avec le transfert progressif de responsabilités aux structures nationales et l'adoption des procédures nationale dans le cadre du PNIASA.

184. Un certain nombre d'études dont une sur le schéma institutionnel du MAEP, une sur le système de S&E, une sur l'élaboration du manuel d'exécution du projet et une sur le manuel de gestion administrative et financière sont en préparation sur financement de la Banque mondiale. Les résultats de ces études seront discutés avec toutes les parties prenantes au projet. Le manuel de gestion administrative et financière présentera et analysera les procédures propres à chaque bailleur de fonds, identifiera les points de convergence, les points nécessitant des concessions et proposera sur cette base, des éléments acceptables par toutes les parties.

8. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

185. Au total, les 5 sous-programmes du PNIASA se décomposent en 14 composantes, 31 lignes d'actions ont été identifiées (voir annexe). Ces actions seront opérationnalisées à travers une série d'activités⁷ qui seront davantage précisées au cours de la formulation détaillées des opérations. Le plan d'action prioritaire (PAP) du secteur a été harmonisé à la lumière de cette structure du PNIASA, ce qui permet d'avoir une référence unique pour la mobilisation des ressources : budget national et bailleurs de fonds et l'intervention des différents acteurs.

186. Dans les trois sous-secteurs productifs, ces actions concernent essentiellement : (i) les investissements permettant d'agir sur les contraintes structurelles tels que les aménagements hydroagricoles, la mécanisation, la production et la distribution de semences améliorées, la gestion durable des ressources naturelles, le développement des équipements marchands, etc. (ii) la gestion durables des ressources naturelles et (iii) la promotion des petites et moyennes entreprises dans la perspective du développement de l'agrobusiness. Le développement intégré de ces trois sous secteurs contribuera à mutualiser leurs effets à travers le cycle des matières.

187. Les actions du sous-programme recherche et conseil agricole faciliteront notamment le développement et la diffusion des technologies améliorées, ainsi que la gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation en faveur des trois sous secteurs.

188. Quant au sous-programme renforcement institutionnel et coordination sectorielle, il permettra l'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur, le renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et des organisations de la profession, et la mise en place d'un mécanisme sectoriel de planification, de coordination, de suivi évaluation et de dialogue intersectoriel. Il vise également à promouvoir la gouvernance au tour du droit à la sécurité alimentaire.

189. Le Togo compte exploiter les avantages comparatifs qu'il dispose dans de bien de domaines (culture vivrières, tubercules et recherche en coton) pour mieux se positionner dans le marché sous régional.

190. La synergie sera rechercher avec les programmes nationaux d'investissement de la sous région et le programme régional de la CEDEAO.

⁷ Au nombre d'environ 300, les principales lignes d'activités identifiées sont présentées en annexe dans le tableau récapitulative du plan.

191. Il sera adapter les différents instruments de politique (tarif extérieur commun-TEC, les mesures de sauvegarde; la réglementation régionale) pour bénéficier des programmes régionaux.

9. IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

9.1 Au plan institutionnel

192. Depuis plus de dix ans de suspension des investissements importants dus à la crise sociopolitique que le Togo a traversé a entrainer une érosion des capacités des cadres du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). Ceci se traduit par des insuffisances notoires dans la coordination, l'exercice de la fonction régaliennne et le suivi du secteur. Ce qui induit un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières et une faible performance dans l'exécution budgétaire.

193. Le choix du gouvernement de mettre en œuvre le PNIASA à travers l'approche sectorielle (SWAp) implique que les bailleurs se réunissent pour élaborer conjointement leurs opérations. Suite à l'engagement par les bailleurs d'harmoniser leur assistance aux pays conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra, le PNIASA facilite l'harmonisation de leur appui pour soutenir le plan national d'investissement pour le secteur.

194. Dans cette perspective, le MAEP est appelée, à exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage du PNIASA ; ce qui nécessiterait notamment un cadre institutionnel performant. D'où la nécessité d'un plan de renforcement des capacités du MAEP pour lui permettre de s'approprier les instruments de suivi évaluation et de coordination de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle.

195. Pour ce faire le gouvernement compte réaliser un audit stratégique du MAEP d'ici la fin du 3^{ème} trimestre de l'année 2010. Cet audit sera assorti d'un plan de renforcement institutionnel pour capacité le département et rationaliser ces ressources humaines adossée de fiches de postes adéquates.

9.2 Au plan financier

196. Il est de pratique courante que les bailleurs de fonds négocient individuellement avec le gouvernement sur la préparation et le financement des projets spécifiques dans le cadre de projets dont ils ont la Direction tels que la Stratégie d'Assistance Nationale (CAS principalement dirigée par la Banque mondiale, COSOP (au complet) (FIDA) ou les Programmes d'Appui aux Pays (CSP) dirigé par la BAD.

197. Le PNIASA est conçu comme un cadre fédérateur des investissements dans lequel les contributions de l'Etat et des PTF pourront s'inscrire harmonieusement en tenant compte des axes prioritaires du secteur et de ses besoins de financement. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche progressive de construction d'une approche sectorielle.

198. L'évolution vers cette approche sectorielle se fera de manière progressive en suivant un plan de passage articulé autour de cinq piliers : (i) définition et validation du plan de passage et son phasage ; (ii) Conduite de l'audit institutionnel du MAEP en vue de sa restructuration ; (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation du secteur ; (iv) le lancement de la préparation du CDMT du secteur ; et (v) la mise en place d'un cadre de dialogue politique intersectoriel (MAEP, ministères partenaires, profession agricole, secteur privé et PTF) et opérationnel ou intra sectoriel (Directions centrales du ministère, OPA, collectivités territoriales, démembrements des ministères partenaires, etc.). Chaque pilier se fixe des résultats devant être atteints par la réalisation d'activités spécifiques.

199. Tous les résultats attendus devront être développés dans des termes de référence spécifiant les budgets indicatifs et le chronogramme précis de mise en œuvre. Un tableau des responsabilités institutionnelles, les fonctions à assumer par les différents acteurs du plan de passage et le chronogramme des activités seront intégrées dans le cadre de résultats.

200. La perspective de l'approche sectorielle requiert ainsi une démarche concertée de la part des partenaires techniques et financiers (PTF) en vue de faciliter la mise en place d'un système de suivi évaluation sectoriel et d'un cadre de gestion axé sur les résultats visés par le PNIASA. Pour ce faire, le cadre de résultats offre une occasion pour les partenaires au développement du secteur agricole du Togo, de positionner leurs ressources de façon complémentaire et efficiente sur les différents sous-programmes et projets, de façon à contribuer tous à la réalisation des différents objectifs du PNIASA. Ce positionnement peut prendre la forme soit de cofinancements à travers des alliances ou ententes entre PTF, soit d'appui budgétaire ciblé et convenu dans un cadre bilatéral avec le Togo pour la mise en œuvre d'actions spécifiques du PNIASA.

201. Les implications politiques de cette démarche entraînent un changement d'orientation dans le développement du secteur agricole.

9.3 Conditions propices pour le financement du secteur et l'intégration régionale

202. Le cadrage macroéconomique du DSRP consacre l'agriculture comme le moteur de la croissance. Les mesures prévues pour l'amélioration de la gouvernance politique et économique et pour améliorer l'environnement des investissements au Togo devront être soutenues et créer les conditions adéquates de développement du secteur. Ceci assure que l'Etat réalise l'engagement de Maputo en consacrant chaque année au moins 10% des ressources budgétaires au secteur agricole. Ceci s'est matérialisé en 2010 suite à la signature du pacte PDDAA par le passage de la part du budget de 6,5% en 2009 à 10%.

203. La stratégie de réforme du Gouvernement qui vise à promouvoir une gouvernance administrative, politique, économique adéquate permettra de mettre en place les standards nécessaires pour assurer que les structures et les procédures nationales soient adéquates pour une mise en œuvre optimales des interventions dans le PNIASA.

204. Le Togo va optimiser l'harmonisation de ces politiques pour s'adapter à la législation et la réglementation communautaire afin de fournir les conditions propices au développement des technologies et l'intégration des actions régionales.

205. Ceci implique l'amélioration (i) du cadre fiscal de porte sur les intrants et le matériel agricole, (ii) des mécanismes de subventions des intrants et des équipements et la promotion de mécanismes novateurs d'accès aux intrants et autres facteurs de production, (iii) l'amélioration du cadre de commercialisation des produits agricoles, (vi) des standards des normes de qualités.

206. La Note de politique agricole adoptée en décembre 2006 donne les orientations dans le secteur jusqu'en 2010. L'élaboration de la politique agricole permettra d'asseoir la vision de développement de l'agriculture du Togo.

10. MESURES DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT

10.1 Mesures environnementales et sociales

207. Le PNIASA apparaît comme étant une opération de « catégorie B ». Dans l'ensemble, les activités prévues ne devraient pas engendrer des impacts d'envergure majeure. Cependant, les actions de promotion des infrastructures rurales (réhabilitation de pistes, aménagements et réhabilitation des

périmètres irrigués, aménagements de bas-fonds, creusement d'étangs piscicoles, ...) pourraient avoir des répercussions potentielles sur certaines populations locales et transformer leurs modes de vie.

208. Ainsi, après consultation avec les partenaires, des réunions de concertation technique ont été organisées entre les directions techniques du département en charge de l'environnement en vue d'identifier des mesures de sauvegarde pour une meilleure prise en compte des questions environnementales dans le PNIASA. Au regard de ces analyses, des actions ont été retenues pour venir en complément à celles inscrites dans le programme. Ainsi des actions écologiques ont été inscrites dans les différents sous programmes, pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

209. Il s'agit essentiellement de tenir compte des problématiques et des enjeux environnementaux afin que toutes les actions inscrites répondent à l'esprit du développement durable. Les actions, ci-dessous, ont été retenues et peuvent accompagner le développement agricole en conciliant les besoins des populations aux exigences des paramètres environnementaux.

210. **Restauration et conservation des sols.** Les destructions des forêts, le défrichement des pentes trop fortes, les techniques culturales inopportunes, la non maîtrise des notions de maintien de la fertilité, la destruction de la matière organique, les mises à feu, le surpâturage, etc. sont autant d'éléments par lesquels se manifeste l'action néfaste de l'homme qui accélère la dégradation et l'érosion du sol.

211. Il devient indispensable de pallier à cette situation appauvrissant le sol par l'usage des techniques appropriées en adéquation avec le milieu environnant. Pour atteindre cet objectif, l'application des techniques de lutte contre l'érosion s'impose avec les approches suivantes :

212. **Promotion de procédés biologiques et bio-culturels** qui sont des techniques ou pratiques permettant de conférer au sol une résistance accrue à l'attaque hydrique et qui se base essentiellement sur l'effet bénéfique de la végétation naturelle ou cultivée (plantations arbustives, rotations des cultures et jachères améliorées, cultures en couloir et en bandes alternées, haies vives, pare-feu « vivant » et feu précoce, etc.)

213. **Développement de mesures mécaniques qui permettent un contrôle du ruissellement** par la réduction ou la suppression des pentes, les terrasses horizontales, l'aménagement des terrains de cultures par mise en place d'un réseau de protection (emploi des diguettes, des banquettes sur des courbes de niveaux, des cordons pierreux etc...), les ouvrages complémentaires, la stabilisation des berges des cours d'eau.

214. Cependant, les procédés mécaniques ne sont pas réalisés seuls ; ils sont toujours accompagnés des procédés biologiques. Par contre, ces derniers peuvent se réaliser seuls.

215. **Promotion des techniques et pratiques agroforestières** axées sur les ligneux à usages multiples. L'agroforesterie étant une option parmi tant d'autres systèmes de production agricole ; il s'agira de développer cette pratique en intégrant les ligneux aux cultures et à l'élevage. Cela contribuera à satisfaire les besoins des populations rurales en produits forestiers ligneux (bois de chauffe, charbon de bois, bois de service et bois d'œuvre) et en produits forestiers non ligneux (fruits, fourrage, etc.) et de ce fait limiter la pression anthropique sur les formations naturelles tout en améliorant la fertilité des sols.

216. Il s'agira aussi d'encourager les petits agriculteurs à conjuguer l'agroforesterie avec d'autres bonnes pratiques comme l'agriculture de conservation (labours zéro, lutte intégrée contre les organismes nuisibles) et l'agriculture biologique.

217. **Promotion de la sylviculture.** La sylviculture, au même titre que l'agriculture constitue une importante source de revenu pour un grand nombre de population en milieu rural. Il est ainsi opportun aujourd'hui d'intégrer dans les habitudes de la masse paysanne les spéculations forestières au même

titre que celles des activités agricoles. La promotion du boisement et du reboisement en milieu rural, présente d'autres avantages tels que la réduction de la dégradation des conditions écologiques, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'amélioration des rendements agricoles par le maintien de la fertilité des sols. En incitant les agriculteurs à réaliser des boisements, il serait possible de créer de véritables complexes forestiers par juxtaposition des îlots forestiers réalisés par les collectivités ou individuellement par des agriculteurs de manière à faciliter leur gestion et à sauvegarder les écosystèmes locaux.

218. Promotion de l'élevage de petits gibiers. La pression sur les ressources fauniques qui s'exprime par le braconnage permanent, fragilise la gestion et la valorisation des aires protégées à vocation faunique et touristique. La promotion de l'élevage du petit gibier permettra de réduire la dépendance des populations en produits carnés vis-à-vis de la faune sauvage et de concilier la gestion durable des aires protégées et la satisfaction des besoins socioéconomiques.

219. La sylviculture et l'élevage de petits gibiers doivent être considérés comme une source de revenu complémentaire au revenu des activités agricoles et faire partie intégrante des différents modes de gestion du terroir villageois. Il s'agit d'amener les agriculteurs à les intégrer dans les affectations des terres.

220. Gestion des feux de brousse et lutte contre les incendies. Eu égard aux conséquences multiples qui menacent le patrimoine agricole, forestier et sa diversité biologique, tout en entraînant parfois des dégâts considérables au sein des établissements humains, il est impératif de définir une stratégie de gestion durable des feux de brousse à travers le renforcement des capacités et le développement de la communication, la sensibilisation des acteurs à la base, le développement d'un système efficace de suivi et d'alerte rapide. Dans cette optique, il s'agira de nouer des partenariats avec des institutions spécialisées du Nord (Italie) pour mettre en place un système informatisé qui permettra de suivre et d'analyser l'évolution des paramètres d'éclosion et de propagation des feux de manière à fournir une information géoréférencée pour une prise de décision efficace. Il sera mis en place, dans chaque localité, conformément au code forestier un comité de lutte contre les feux de brousse chargé de jouer le rôle de relais auprès des populations pour l'information et la sensibilisation. Ces groupes anti-feux serviront également de noyau pour mobiliser les populations en cas d'incendie. Il sera aussi opportun de faire la promotion des coupures sèches et des ceintures vertes de feu (layons, pare-feu, coupe-feu) contre les feux de brousse dans le monde paysan pour assurer leur protection contre les effets néfastes des incendies.

221. Restauration et valorisation des mangroves en procédant au reboisement des mangroves avec les espèces de *Rhizophora racemosa* et de *Avicenia germinans* principalement sur les sites de Djéta et Togbegan dont les villages disposent d'une structure de gestion et de suivi de ces plantations, et pouvant contribuer au développement de la pisciculture et à la promotion de petits aménagements hydroagricoles et la mise en valeur de la vallée du Mono. Il est donc nécessaire de procéder au renforcement des capacités de ces comités en techniques sylvicoles, de régénération des mangroves et de production piscicole afin de les amener à s'approprier la nouvelle donne d'utilisation rationnelle et de la maîtrise de l'eau.

222. Sur le plan du renforcement du cadre réglementaire et de l'environnement des interventions, les mesures suivantes seront prises :

- Mise en place d'un système national de traitement de requêtes d'importation des OGMs tels que le coton Bt,
- Mise en place des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques.
- Vulgarisation des textes d'application de loi sur la prévention des risques biotechnologiques,

- Organisation et renforcement des capacités des planteurs privés,
- Vulgarisation en milieu rural des cultivars adaptés aux changements climatiques,
- Organisation et formation des pépiniéristes villageois et des petits producteurs de semences forestières,
- Organisation et formation des charbonniers sur des pratiques améliorées et des activités de diversifications pour les sortir de ce champ d'activité.
- Renforcement des capacités de la Plate-forme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agroécologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.),
- Renforcement des capacités des institutions de recherches pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques,
- Renforcement des capacités de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement agricole,
- Renforcement des capacités des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques
- Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et centres d'expérimentation en vue de détection et de traçabilité des OGM.
- Promotion de l'écocivisme en vue de l'amélioration de l'hygiène par la promotion au niveau de toutes les couches et catégories sociales pour le développement d'une conscience écologique, la promotion d'une éthique écologique et la mise en place d'un système d'information, de suivi et de surveillance continue de l'environnement afin d'aider à la prise des décisions favorables à la protection de l'environnement et à la production agricole ;
- Promotion et développement des énergies renouvelables pour la conservation des produits agricoles (vulgarisation des fours solaires pour le séchage) et la maîtrise de l'eau.
- Prise en compte des dispositions des traités internationaux dans la conservation des aliments et des récoltes et de la sécurité alimentaire.
- Promotion de l'utilisation des alternatives des produits dans la conservation des récoltes et des aliments.

223. Ces mesures retenues viennent renforcer les actions du PNIASA afin d'atteindre les objectifs visés mais aussi de répondre aux critères de développement durable à savoir concilier les retombées économiques aux équilibres écologiques et aux avantages sociaux des populations rurales.

224. Dans le souci de préserver l'environnement et de conserver les ressources naturelles, trois politiques opérationnelles seront activées : (i) l'évaluation environnementale (OP 4.01) ; (ii) la politique de lutte antiparasitaire et de gestion des pesticides (OP 4.09) ; (iii) et la Politique de réinstallation involontaire (OP 4.12). Ces trois politiques nécessitent la préparation de trois documents et leur publication au Togo et auprès des partenaires dès l'année 2010. Il s'agit : (i) du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ; (ii) du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; et du Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP).

10.2 Mesures institutionnelles

225. L'environnement institutionnel étant très déterminant pour l'obtention des résultats attendus, il s'avère indispensable de mettre en place des mesures adéquates pour inciter la croissance. Aussi le GdT compte en autres :

- L'élaboration et adoption de la politique agricole
- L'élaboration de la réforme foncière pour assurer la sécurisation de la terre aux investisseurs et aux groupes vulnérables ;
- Développement de cadres-type de concertation et instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier pour faciliter l'accès à la terre aux groupes vulnérables et aux investisseurs privés ;
- Elaboration d'un cadre juridique favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ;
- Mise en place d'un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ;
- Promotion d'une fiscalité agricole attrayante ;
- Mise en place d'un Système adéquat d'assurance et de couverture des risques ;
- Elaboration et adoption de la politique national agricole favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ;
- Mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation ;
- Mise en place et renforcement des capacités des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques
- La participation à l'évolution du TEC à travers la contribution à la recatégorisation des produits en lien avec l'instauration d'une 5ème bande tarifaire);
- L'harmonisation des politiques fiscales avec celle des pays de la région (TVA, ...) ;
- L'harmonisation du droit des affaires.
- La réforme institutionnelle et organisationnelle en cours au MAEP ;

11. EVALUATION INSTITUTIONNELLE

226. **Ministères de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (MAEP).** L'article 3 du décret 2008-090 du 29 juillet 2008 relatif à l'organisation des départements ministériels organise le MAEP en quatre domaines qui sont : (i) le cabinet du ministre, (ii) le secrétariat général⁸, (iii) les directions centrales et régionales et (iv) les institutions et organismes rattachés.

227. Le Secrétariat général (SG) assure la permanence technique du ministère. Il est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes, des institutions, et des projets impliqués dans la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la politique de développement agricole. Il s'appuie pour ce faire sur :

- des directions transversales (Direction de la planification et de la planification agricole-DPCA, Direction administrative et financière-DAF, Direction des statistiques agricole, de l'informatique et de la documentation-DSID, Direction des ressources humaines-DRH) et des structures techniques ;
- des directions techniques (Direction de l'agriculture-DA ; Direction de l'aménagement et de l'équipement-DAER ; Direction de l'élevage-DE ; Direction des pêches et de l'aquaculture-DPA ; Direction de la protection des végétaux-DPV, Direction des semences -DS)
- des directions régionales (une Direction par région administrative) ;
- des institutions et organisations rattachées (Nouvelle société togolaise du coton- NSTC ; Office national des abattoirs et frigorifique-ONAF ; Institut togolais de recherche agronomique-ITRA ; Institut national de formation agricole-INFA ; Institut de conseil et d'appui technique-ICAT ; Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo-ANSAT ; Centrale d'approvisionnement et de

⁸ Le Secrétariat général est composé du Secrétaire général et de trois sous-secrétaires généraux (chargé des projets, chargé des relations avec les structures régionales et déconcentrées et, chargé des affaires juridiques)

gestion des intrants agricoles-CAGIA ; Comité national de la campagne mondiale de lutte pour l'alimentation-CN/CMLA ; Bureau national des chambres régionales d'agriculture- BN/CRA).

228. Au niveau régional, la Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage et de la pêche (DRAEP), sous l'autorité du SG, est responsable de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans et programmes de développement agricole. Il entretient des relations fonctionnelles techniques directes avec les directions centrales du MAEP ainsi qu'avec toutes les autres institutions intervenant dans les programmes et projets de développement agricole de la région. Il comprend cinq divisions (Division de l'administration du personnel et des finances ; division de la planification et des statistiques ; division des aménagements et de l'équipement rural ; division du contrôle vétérinaire et la division des semences et du contrôle phytosanitaire) et a également sous son autorité les directions préfectorales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la région. Il collabore avec les services déconcentrés des institutions et organisations rattachées ainsi qu'avec les faîtières régionales des OP.

229. La DREAP est représenté dans chaque préfecture par une Direction préfectorale de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (DPAEP) qui elle, compte trois divisions: la division des statistiques agricoles; la division de l'aménagement et de l'équipement rural; la division du contrôle vétérinaire.

230. Comme l'ensemble du département, les DRAEP restent confrontées aux faiblesses suivantes: insuffisance et vieillissement du personnel, manque de moyens de travail, modicité et lenteur du décaissement du budget de fonctionnement, difficulté de communication avec les agents en zone reculée, difficulté de coordination sectorielle. Ces directions sont les bras opérationnels du MAEP sur le terrain. Dans ce cadre elles assureront le pilotage et la supervision rapprochée du PNIASA sur le terrain. Elles ont amorcées un cadre de concertation avec les producteurs et la société civile qui seront consolidés, institutionnalisés et viabilisés pour une participation active de l'ensemble des acteurs sur le terrain.

231. **L'ICAT** dont la mission est de contribuer à la promotion du monde rural, à travers la vulgarisation des itinéraires techniques appropriés et l'appui à la structuration des organisations professionnelles comprend: une Direction générale, 5 Délégations Régionales, 31 Agences, à raison d'une par préfecture et 250 antennes au niveau des cantons sous la responsabilité des conseillers agricoles appuyés par les techniciens spécialisés (TS), actuellement au nombre de 137 et basés dans les agences. L'effectif total des agents n'est que de 600 en 2009 contre 915 en 1998. Cette diminution d'effectif des agents a une conséquence sur le taux d'encadrement des organisations paysannes; en outre, le nombre de groupements encadrés, qui était de 7 000 en 1998, n'est en 2 009, que de 3 500 environ pour 55 000 producteurs dont 25 000 femmes.

232. **L'ITRA** qui a pour attribution de conduire les activités de recherche développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation comprend une Direction Générale à laquelle sont rattachées trois Directions techniques (la Direction scientifique, la Direction des laboratoires et la Direction de l'administration, des finances et de la comptabilité) et quatre Centres de recherche agricole (CRA) répartis dans les quatre zones agro-écologiques du Togo. L'ITRA dispose d'un personnel de 240 agents environ comprenant 90 cadres, 39 agents de maîtrise et 111 agents d'exécution. Les principaux problèmes de cette institution sont relatifs à l'insuffisance des équipements des laboratoires d'analyse (sols, eau et engrais) et de contrôle de qualités et à la faible capacité en ressources humaines.

233. **Ministères partenaires** intervenant dans l'appui accompagnement de la production agricole. Ce sont les Ministères en charge de: (i) l'environnement et des ressources forestières; (ii) l'action sociale, de la promotion de la femme; (iii) développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes; (iv) l'économie et des finances; et (v) la coopération ; (vi) l'eau ; (vii) commerce du secteur privé ; (viii)

l'administration du territoire et des collectivités locales ; (ix) l'aménagement du territoire ; (x) la communication.

234. Institutions financières. Le système financier togolais compte une quinzaine de banques (régies par la loi bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine-(UMOA) et établissements financiers et 547 institutions de micro finance (IMF), agences et points de services compris dont plus de 80 pour cent sont des institutions de type mutualiste, le reste est composé d'institutions de crédit direct. Ce secteur affiche un taux de bancarisation de 21,6% en 2007. Ce niveau reflète l'accès difficile de la grande majorité de la clientèle potentielle aux produits et services financiers. En deux décennies, les IMF sont devenues une composante essentielle du système financier au Togo. De 07 au début des années 90, le nombre des IMF et de leurs points de services est passé à 547 au 30 Septembre 2009. La totalité de ces institutions exerce leurs activités conformément à la réglementation et possèdent une autorisation délivrée par la tutelle représentée par la cellule d'appui et de suivi des institutions mutualiste ou coopératives d'épargne et de crédit (CAS-IMEC). Ces différentes institutions constitueront à des degrés divers, les partenaires potentiels pour le financement des activités promues par les acteurs du projet.

235. Les prestataires de service. Le paysage togolais compte plus deux cents ONG intervenant dans divers domaines du développement rural: encadrement, appui, conseil, sécurité alimentaire, économie sociale, développement communautaire, renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, etc. Elles sont inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire⁹. Ces ONG sont regroupées au plan national en deux faîtières et au niveau de chaque région économique, en réseau régional avec des commissions spécialisées dont une chargée de l'Agriculture. Elles apparaissent peu à peu comme une alternative à l'encadrement et à l'appui du monde rural mais un grand nombre d'entre elles ne maîtrisent pas les outils du développement local (approche participative, genre, développement local, etc.). Sur l'ensemble des organisations existantes, certaines disposent de compétences diversifiées et peuvent être considérées comme des ONG d'accompagnement ou services d'appui émergents, avec un impact réel sur le développement local. Leurs activités sont limitées l'insuffisance en équipement pour appuyer efficacement les petits producteurs/trices sur le terrain et le peu d'expériences et de savoir-faire de la plus part.

236. La profession agricole. Depuis la fin des années 1990, face au désengagement progressif de l'Etat et à la dégradation continue des revenus ruraux, les producteurs agricoles ont adopté de nombreuses stratégies de survie, avec notamment, le développement de groupements à la base et de leurs faîtières (unions cantonales, préfectorales, voire régionales). Les faîtières les plus importantes sont: **les chambres régionales d'agriculture** qui ont un bureau national (BNCRA) mises en place depuis 1997; **(ii) la Coordination togolaise des organisations paysannes et producteurs agricoles (CTOP)**, créée en 2001, qui réunit environ 80% des organisations faîtières d'envergure nationale existant au Togo et regroupe actuellement 12 organisations paysannes/faîtières, soit environ 300 000 producteurs (70% d'hommes et 30% de femmes); et **(ii) le Réseau national des organisations paysannes au Togo (RENOP)**, créé le 15 janvier 2004, regroupe 3 organisations et actuellement constitué de 100 000 membres, dont 30% des femmes, répartis dans 16 OP. La profession agricole sera de fait, l'acteur et le partenaire essentiel dans la mise en œuvre du PNIASA.

237. Le PNIASA est organisé en deux séquences. La première séquence couvre la période 2010-2012 et la deuxième celle allant de 2013 à 2015. La mise en œuvre des activités inscrites dans chacune de ces séquences exige du ministère une clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs, une bonne maîtrise des activités à mener dans le cadre de la finalisation du PNIA, de sa mise en œuvre et du suivi des activités et des résultats. Il importe pour cela que les cadres chargés de conduire l'exercice

⁹ 65% des ONG sont situées dans la région Maritime (Etude diagnostic sur la société civile au Togo, 2008, Coordination du Système des Nations Unies.

soient techniquement préparés à assumer leurs responsabilités. L'évidence des faiblesses dans la maîtrise de certaines fonctions essentielles du ministère telles que : la planification sectorielle, la formulation et le suivi évaluation de projets exige un programme d'urgence de renforcement des capacités afin de donner les capacités au MAEP pour qu'il puisse assumer pleinement ses responsabilités au titre de ses fonctions régaliennes. Ce programme sera élaboré à la suite du diagnostic institutionnel du MAEP afin qu'il réponde réellement aux besoins identifiés au niveau des acteurs et des institutions. Ce diagnostic sera élargi à la profession afin de mettre en place un programme cohérent de renforcement des capacités dirigée vers ces acteurs clefs dans la mise en œuvre du PNIASA.

238. A la lumière du dynamisme que les différents acteurs ont mis en place face aux insuffisances de moyens et les résultats obtenus dans les conditions d'austérité que le Togo a traversé, il est évident que ce sont de réels acteurs disposant de potentialités qui pourrait servir à décupler le développement du secteur avec l'amélioration de l'environnement.

12. SUIVI EVALUATION

239. Le cadre du suivi évaluation du PNIASA couvre toute la chaîne de planification-programmation-budgétisation-suivi/évaluation (chaîne PPBS) au niveau du secteur. Il est ancré dans le dispositif du DSRP et est parfaitement cohérent avec le cadre de suivi évaluation de l'ECOWAP en occurrence AGRIS et celui du PDDAA¹⁰. Pour ce faire, des instruments opérationnels pouvant décliner annuellement les outils qui ont un caractère pluriannuel préparés. La mise en place de ces outils répond au dispositif d'ensemble prévu dans le DSRP pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ladite stratégie. Le système d'information pour le suivi évaluation envisagé s'articule autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit de : (i) sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) sous-système « Suivi des programmes et projets » ; (iii) sous-système « évaluation d'impact ». Le suivi des inputs se traduit par le suivi des ressources financières affectées aux différents post de dépenses dans le secteur (aménagements, infrastructures rurales, intrants, mécanisation, recherche, vulgarisation etc.). Le suivi des extrants engendrés par la réalisation des activités des opérations passe par le suivi des prestations de services dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Ce suivi permet d'apprécier (i) l'existence et l'état des investissements prévus dans les programmes pour réduire la pauvreté et (ii) l'évolution de la performance du secteur.

12.1 Mise en place d'un système de suivi-évaluation axé sur les résultats

240. Dès le vote du budget, le système de suivi-évaluation doit être lancé par l'élaboration des outils de planification et de gestion opérationnelle. Sous la contrainte du budget voté, le système de suivi-évaluation vise à assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du budget-programme du ministère. En effet, le budget-programme met en lumière la logique d'intervention au sein des différents sous programmes et composantes. Il retrace la manière dont les moyens sollicités seront utilisés pour atteindre les objectifs fixés (traçabilité des ressources, résultats et impacts attendus, etc.).

¹⁰ Cadre de suivi évaluation du PDDAA mis en place par le ReSAKSS

13.1.1 Outils de programmation et de gestion opérationnelle.

241. Ces outils comprennent le Plan de Travail Annuel (PTA) assorti d'un Plan de Consommation de Crédit (PCC), d'un Plan de Passation des Marchés (PPM) et d'un Tableau de Bord des Indicateurs (TBI).

242. **Plan de Travail Annuel (PTA).** Pour assurer une exécution efficace et un suivi-évaluation performant du budget programme, la tranche annuelle du budget-programme est traduite en un Plan de Travail Annuel suivant le canevas objet du tableau 1 en annexe 2. Ce plan annuel d'opérationnalisation apparaît comme le document de référence pour l'exécution et le suivi-évaluation des activités d'un ministère pour un exercice budgétaire. Ledit PTA se présente sous forme d'un tableau à plusieurs colonnes comprenant entre autres les projets/activités et les montants programmés, les tâches découlant des activités, le chronogramme d'exécution de chaque tâche, la pondération (poids de chaque tâche dans l'activité), le responsable de l'activité, le mode d'exécution (directe ou maîtrise d'ouvrage délégué) et les superviseurs éventuels, et ce par sous-programme et par programme. Pour en assurer une meilleure mise en œuvre, le PTA est assorti d'un PCC, d'un PPM et d'un TBI.

Tableau 25 : Canevas de présentation du Plan de Travail Annuel (PTA)

Code PTA	Actions/Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus par activité	Financement		Période d'exécution												Poids (%)	Structures Responsables	Structures impliquées	Mode d'exécution	Facilitateur	
			(en millions de f.cfa)		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D						
			Montant	Source																		

243. **Plan de Consommation de Crédit (PCC).** Le plan prévisionnel de consommation des crédits donne le plan des décaissements ou engagements financiers à effectuer pour chaque projet/activité et pour chaque période de l'année, de préférence le mois. Il est établi par sous programme et de façon consolidée par programme et donne, au regard du PTA, le niveau de consommation prévisionnelle (mensuel) des crédits alloués.

Tableau 26 : Canevas de présentation du Plan de Consommation de Crédit (PCC)

Code PTA	Actions/Activités	Montant	Eclatement du montant par nature de dépense					Plan de décaissement (montant)												Observations	
			PERS	ABS	AGR	SE	ATC	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.		

PERS = Personnel; ABS = Achat de biens et services ; AGR = Acquisitions et grosses réparations de mobiliers et matériels ; SE = Subvention d'exploitation ; ATC = Autres transferts courants

244. **Plan de Passation des Marchés (PPM).** Le plan de passation de marchés donne le planning de tous les marchés à passer dans le cadre de l'exécution des différents projets inscrits au titre de l'année ainsi que toutes les actions y afférentes avec les délais impartis. Il est élaboré dans le canevas suivant.

Tableau 27: Canevas de présentation du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Intitulé des réalisations envisagées/Titre du marché	N°Appel Offre	Montant	Type de marché	Mode de passation	Période													
					Préparation projet DAO*	Approbation dossier d'appel d'offre			Publication appel d'offre*	Evaluation des offres**				Transm. CCMP*	Approb CCMP	Transm. a DNCMP*	Validation DNCMP	Signature contrat
						Transm CCMP*	Approb CCMP	Approb DNCMP		Eval. technique	Convoc à l'ouv finan	Eval. financière	Synthèse éval. tech et finan Attribution provisoire marché					

DAO= Dossier d'appel d'Offre; CCMP= Commission de Contrôle des Marchés Publics ; DNCMP= Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics

245. Le PPM permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des marchés à passer au sein de chaque Ministère au cours d'une année afin de mieux les gérer.

246. **Tableau de Bord des indicateurs (TBI).** C'est un tableau qui présente l'inventaire des indicateurs, leur unité de mesure, leur valeur de base et leur valeur projetée. Il est élaboré suivant le canevas ci-dessous.

Tableau 28: Canevas de présentation du tableau des Indicateurs

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence (n-1)	Valeur cible			Structure responsable
			n	n+1	n+2	

247. Le tableau des indicateurs permet de prévoir les niveaux de progrès atteignables en fonction des objectifs fixés.

248. Pour suivre la performance du secteur, une matrice de base des indicateurs qui est cohérent avec le cadre de suivi évaluation du ReSAKSS est établie.

249. Cette matrice permet de collecter un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation de situations spécifiques du secteur, l'évaluation et la mesure des tendances, de façon relativement objective, à un instant donné, dans le temps et/ou dans l'espace.

250. Pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PNIASA les différents types d'indicateurs pour le suivi sont classés en quatre grandes catégories : (i) indicateurs d'inputs ou d'intrants renseignant sur les moyens utilisés (moyens humains, moyens financiers, moyens techniques, etc.) ; (ii) indicateurs d'extrants ou de produits renseignant sur les résultats opérationnels (les premiers niveaux de résultats) ; (iii) indicateurs d'effets renseignant sur les incidences et/ou conséquences des produits à moyen terme ; et (iv) indicateurs d'effets renseignant sur les incidences et/ou conséquences des produits à long terme.

251. Sur la base de cette matrice chaque direction techniques établie les indicateurs de processus pour renseigner la réalisation d'activités.

252. La DSID tient une base de données pour gérer le suivi informatisé du TBI.

253. Ces indicateurs fourniront les éclairages nécessaires pour apprécier les performances dans la mise en œuvre du PNIASA.

13.1.2 Principaux supports du suivi-évaluation

254. Il s'agit essentiellement des outils permettant de faire périodiquement le suivi du PTA, du PCC, du PPM et du TBI au cours de l'année.

255. **Tableau d'évaluation du Plan de Travail Annuel.** Il permet de faire le suivi mensuel cumulé du Plan de Travail Annuel. Il est mis à jour continuellement et présente entre autres les projets et activités, les opérations physiques programmées, les opérations physiques réalisées et les bilans d'exécution physique et financière de ces activités en faisant ressortir les taux d'exécution physique et financière au regard des pondérations établies, les niveaux de responsabilité et le mode d'exécution. Il est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 29: Tableau d'évaluation du Plan de Travail Annuel

Code PTA	Actions/Activités (a)	Période effective de réalisation de l'activité (b)	Opérations physiques programmées (c)	Opérations physiques réalisées (d)	Indicateurs de réalisation physique (e)	Niveau d'exécution physique (%) (f=d/c)	Crédit alloué		Engagement		Décaissement		Observations/ Mesures préconisées
							Montant (g)	Source (h)	Montant (i)	Taux (%) (j=i/g)	Montant (k)	Taux (%) (l=k/g)	

256. **Tableau de suivi du Plan de Consommation des Crédits.** Il présente le bilan financier réel sur base engagement et/ou décaissement de l'exécution des projets et activités par rapport au plan prévisionnel de consommation des crédits. Il permet entre autre d'obtenir le taux d'efficacité en la matière et d'opérer les ajustements éventuels nécessaires

Tableau 30: Canevas de présentation du tableau de suivi du PCC

Code PTA	Actions/Activités (a)	Montant Programmé (b)	Niveau d'exécution physique de l'activité (%) (c)	Montant prévisionnel de consommation (d)	Montant réellement décaissé (e)	Taux de consommation prévisionnelle (f=d/b)	Taux de consommation réelle (g=e/b)	Taux d'efficacité dans la consommation des crédits (h=c/d ou g/f)	Observations/Mesures préconisées

257. **Tableau d'évaluation du Plan de Passation des Marchés.** Il permet, par marché, (i) de suivre le planning des tâches et le processus de passation des marchés jusqu'à la dernière signature ; (ii) et de calculer les délais de passation du marché. Il permet également de calculer le délai moyen de passation des marchés pour le PPM en vue d'apprécier la performance par rapport aux indicateurs fixés en la matière.

Tableau 31: Suivi du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Intitulé des réalisations envisagées/Titre du marché	N° Appel Offre	Montant	Type de marché	Mode de passation	Prévision/Réalisation	Période														
						Préparation projet DAO*	Approbation dossier d'appel d'offre			Publication appel d'offre*	Evaluation des offres**				Transm. CCMP*	Approb CCMP	Transm. à DNCMP*	Validation DNCMP	Signature contrat	
							Transm CCMP*	Approb CCMP	Approb DNCMP		Eval. technique	Convoc à l'ouv finan	Eval. financière	Synthèse éval. tech et finan/Attribution provisoire marché						
					Prévu															
					Réalisé															

DAO= Dossier d'appel d'Offre; CCMP= Commission de Contrôle des Marchés Publics ; DNCMP= Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics ; * Responsable: Autorité contractante ; **Responsable: Commission de passation des marchés

258. Tableau de suivi des indicateurs. C'est un tableau qui permet d'enregistrer les indicateurs clés réalisés au regard de leurs valeurs de base et de leurs valeurs projetées dans le cadre de l'exécution des programmes d'un ministère. La mesure desdits indicateurs se fait conformément aux indications contenues dans le tableau de calcul des indicateurs. Il est présenté au tableau suivant

Tableau 32: Canevas de présentation du tableau de suivi des Indicateurs

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisée	Structure responsable	Observations / Mesures préconisées

259. Rapports des tournées de suivi évaluation. Des tournées de suivi physique et d'évaluation des projets sur le terrain sont organisées dans le but d'apprécier non seulement leur état d'avancement, l'impact des réalisations physiques sur le terrain et les difficultés liées à leur exécution mais aussi de mesurer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires par des sondages d'opinion. Elles offrent l'occasion de faire un rapprochement avec les données collectées à travers les fiches de suivi et de formuler des recommandations nécessaires pour améliorer les résultats enregistrés. Elles peuvent être complétées par des études socio-économiques pour permettre de renseigner et de mesurer les indicateurs. Ces tournées effectuées au moins deux fois par an sont sanctionnées chacune par un rapport qui présente d'une part les observations et les suggestions faites et d'autre part les impressions et les aspirations des populations bénéficiaires des actions sur le terrain.

260. Ce rapport est adressé au ministre pour d'éventuelles instructions et recommandations à toutes les parties concernées (structures du ministère, agences d'exécution, préfets, PTF, et autres structures...). Le compte rendu des diligences faites par les structures dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations est exigé.

261. Système de collecte de données. Un système de collecte, d'analyse et traitement et de publication des données statistiques sera mis en place. Ce système permet non seulement de publier des données statistiques mais aussi de suivre le niveau de réalisation des indicateurs de performance définis à travers le budget-programme. Ces données statistiques permettront de mesurer le niveau de contribution du budget-programme au développement socio-économique du pays. En dehors de la structure de suivi-évaluation, ce système devra être installé au niveau des sous-cellules qui seront créés au niveau de toutes les autres structures impliquées dans la mise en œuvre du budget-programme.

13.1.3 Outils de mesure de la performance

262. **Lettre de mission ou contrat de performance.** La lettre de mission ou contrat de performance est un document d'engagement des responsables des institutions sur les résultats sur lesquels ils seront évalués. Elle est signée par le ministre. Elle présente le mandat des responsables des structures et les résultats attendus d'eux pour l'exercice budgétaire. A son tour, le responsable de structure déclinera cette lettre de mission aux chefs de services. Les destinataires des lettres de mission, par les lettres d'acceptation, préciseront entre autres, la stratégie à mettre en œuvre pour accomplir la mission qui leur est confiée.

263. **Lettre d'évaluation semestrielle de la lettre de mission.** C'est une lettre par laquelle les responsables de structures sont évalués par rapport au mandat qui leur est assigné. Les responsables de structures à leur tour adressent des lettres d'évaluation à chaque chef service ou chef de département pour les apprécier par rapport à leur lettre de mission.

264. **Rapport de performance.** Le rapport de performance est un document qui permet aux responsables de programmes d'apporter la preuve de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des crédits pour atteindre les résultats attendus. C'est un document qui présente les missions et objectifs assignés aux gestionnaires de crédits, le niveau d'exécution physique et financière des projets et activités, l'analyse des écarts et la justification des niveaux d'exécution, l'appréciation des effets et la mesure de la performance enregistrée (efficacité – efficience – économie – qualité des résultats) à travers les indicateurs, les difficultés rencontrées, les suggestions et recommandations nécessaires. Il est établi par les services en charge de la planification et du suivi-évaluation et adressé au ministre.

265. **Fonctionnement du système.** Le système de suivi-évaluation comprend les différents supports de suivi-évaluation découlant des outils de gestion opérationnelle du programme et le fonctionnement du système.

266. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel se fera périodiquement, à travers des cadres de concertation, par tous les acteurs impliqués.

- A la fin de chaque mois, toutes les structures envoient à la DPCA, le bilan d'exécution mensuelle de leur PTA, PCC, PPM et TBI¹¹ conformément aux canevas indiqués en annexe.
- Tous les jeudis, au sein de chaque direction même décentralisée, le comité de direction se réunit pour faire le point d'exécution de son PTA et rend compte au cabinet à travers la DP (à travers sa cellule de suivi-évaluation).
- Par quinzaine, le comité des directeurs se réunit et chaque responsable de structure présente le point d'exécution de sa lettre de mission, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées pour les surmonter de même que les actions envisagées pour la quinzaine à venir.
- Tous les premiers lundis du mois, le conseil de cabinet siège spécialement pour évaluer le monitoring général du ministère et prendre des orientations pour le mois à venir.
- A la fin de chaque trimestre, une séance de revue de ce monitoring est organisée. Cette séance donne l'occasion à chaque responsable de structure de faire l'évaluation quantitative et qualitative des actions menées en mettant l'accent sur le niveau des indicateurs de performance

¹¹ Le point sur les indicateurs peut ne pas se tenir chaque mois mais trimestriellement. Tout dépend de la nature des indicateurs concernés.

définis pour l'année, les forces, les faiblesses et les difficultés rencontrées afin qu'ensemble les voies et moyens soient trouvés pour corriger les insuffisances enregistrées. Elle est présidée par le ministre et regroupe les facilitateurs, les responsables de structures, les chefs de services, les régisseurs, les points focaux de programmation et de suivi-évaluation et les membres des cellules de suivi-évaluation et de passation des marchés.

- Après chaque revue, un rapport de suivi-évaluation est élaboré par la DPCA (à travers sa division de suivi-évaluation). Ce rapport trimestriel fait le point des réalisations physiques et financières du budget, met en exergue le niveau de réalisation des indicateurs de performance, les difficultés rencontrées et les solutions préconisées, analyse les écarts entre les prévisions et les réalisations, apprécie les effets des actions sur les populations. Il est transmis aux structures du ministère pour amendement en vue de sa finalisation et validation.
- Une fois validé par les structures, le rapport est transmis à la DPCA et à la DAF pour l'inspection et la vérification interne au sein en vue de sa certification et de son exploitation pour la réalisation de l'audit de gestion du budget.
- Suite à cette opération, le rapport est éventuellement corrigé et transmis au ministère en charge des finances (notamment le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers, l'Unité de Coordination du DSRP, la Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan, la Direction du Budget, la Direction de l'Economie), à celui en charge du développement (notamment à la Direction Générale du Développement et de l'Aménagement du Territoire¹²), aux PTF et à d'autres institutions¹³ au besoin.
- L'organisation des tournées de suivi physique et d'évaluation des projets sur le terrain dans le but d'apprécier non seulement leur état d'avancement, les difficultés liées à leur exécution mais aussi de mesurer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires par des sondages d'opinion.

267. Par ailleurs, pour un meilleur fonctionnement de ce système, certaines mesures d'accompagnement pourront être prises dans la mesure du possible. On peut citer :

- le renforcement des capacités des services en charge du suivi-évaluation et de la passation des marchés pour assister les directions techniques du Ministère dans l'exécution des budgets ;
- le renforcement des capacités de ces services en personnel (points focaux) et en équipements.

12.2 Cadre institutionnel du système de suivi-évaluation

268. La fonction de suivi-évaluation est conduite, grâce à un cadre institutionnel de suivi-évaluation dont les composantes clés sont la division de suivi-évaluation de la DPCA, les sections de suivi-évaluation des institutions du département, la cellule de passation des marchés, le Secrétariat Général et le cabinet du ministre.

269. Ce cadre institutionnel est relié au cadre institutionnel de suivi-évaluation du DSRP par la coordination technique du sous-système « Suivi des programmes et projets » assurée, au niveau central, par la Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan en collaboration avec la Direction du Budget et la Direction de la Planification du Développement. Ces structures, sous

¹² La Direction de la Planification du Développement étant visée.

¹³ Ce rapport peut être adressé également à la Cour des Comptes si les dispositions de la loi l'exigent.

l'impulsion de l'Unité de Coordination du DSRP, vérifie la conformité des données compilées par les secteurs dans leurs rapports de suivi-évaluation avec les données dont elles-mêmes disposent à cet effet. Les rapports sectoriels de suivi-évaluation après certification et vérification à différents niveaux, contribuent au plan national à l'actualisation du PAP d'une part, et à l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre du DSRP au d'autre part et au plan international au dispositif de revue par les pairs dans le cadre de suivi du PDDAA.

13.2.1 Missions et attributions de la division de suivi-évaluation

270. La division de suivi-évaluation sera chargée de :

- veiller à la définition des indicateurs de performance des budgets-programmes du ministère ;
- assurer le suivi-évaluation des indicateurs des budgets-programmes ;
- assister les directions techniques en matière d'élaboration et suivi-évaluation des budgets-programmes ;
- établir les bilans mensuels, trimestriels et annuels d'exécution du budget-programme ;
- organiser des tournées de contrôle et de suivi physiques des projets ;
- veiller à la formation des structures du ministère en matière de gestion des budgets-programmes (préparation, exécution, suivi-évaluation) ;
- prendre toutes les initiatives susceptibles d'assurer un meilleur suivi-évaluation des budgets-programmes.

13.2.2 Architecture de la division de suivi-évaluation

271. La division de suivi-évaluation dispose d'autant de sous-cellules de programmation et de suivi-évaluation (SCPSE) dans les différentes directions techniques du MAEP. Chaque SCPSE pilote une action spécifique du budget-programme du ministère. Les sous-cellules sont composées des Points Focaux Programmation et suivi-évaluation des différentes directions techniques du MAEP. Chaque SCPSE a à sa tête un chef dont la désignation émane de sa direction.

272. La division de suivi évaluation dispose de la DSID qui tien le tableau de bord de suivi statistique des activités du secteur. La DSID assure le traitement de données statistiques, la gestion du système d'information géographique et du système d'information de marché.

273. Le suivi évaluation sera renforcé par le système national d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS).

274. Missions des chefs de sous-cellules de programmation et de suivi-évaluation.

- Coordonner les travaux d'élaboration des documents de planification et de synthèse relatifs aux domaines d'activités de leur programme respectif ;
- Coordonner l'élaboration et le suivi-évaluation des indicateurs de leur programme respectif ;
- Faire le suivi physique et financier consolidé de l'exécution de leur programme respectif ;
- Élaborer les rapports semestriel et annuel de performance de leur programme respectif.

275. Tâches essentielles des points focaux de programmation et de suivi-évaluation

- Elaboration et mise à jour des fiches de suivi mensuel, trimestriel et annuel des lignes d'actions et activités du Budget-Programme ;
- Elaboration des fiches de programmation ou d'identification des lignes d'actions;
- Contribution à la mise à jour des bases de données élaborées par la DPCA ;
- Remplissage ou mise à jour des supports de collecte de données statistiques relatives aux domaines d'activités du ministère ;
- Elaboration des rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels ;
- Elaboration des rapports trimestriels d'évaluation du Budget-Programme ;
- Conception de tout autre document de planification et de synthèse relatif aux domaines d'activités du programme ;
- Elaboration et suivi-évaluation des indicateurs du Budget-Programme ;
- Tenue des statistiques sur le délai de passation des marchés ;
- Suivi financier de l'exécution du budget classique et confection d'un tableau de bord ;
- Prise d'initiatives susceptibles d'assurer un meilleur suivi-évaluation des programmes et projets.

13.2.3 Activités de la division de suivi-évaluation

276. La division de suivi évaluation a pour mission principale d'assurer l'élaboration et le suivi-évaluation consolidé du budget-programme du ministère. A cet effet, elle élabore chaque année un Plan de Travail Annuel (PTA) qui constitue son vade-mecum. A cette fin, elle réalise les principales activités ci-après :

- Elaboration du plan d'opérationnalisation annuel consolidé des projets/activités pour le ministère communément appelé PTA ;
- Elaboration de bilans mensuels et de rapports de suivi-évaluation semestriels et annuels du budget-programme ;
- Organisation des revues trimestrielles du monitoring du ministère;
- Organisation de tournées de suivi physique et d'évaluation des projets et activités du ministère (au moins deux tournées sont organisées par an);
- Elaboration et évaluation des indicateurs de performance du budget-programme ;
- Organisation des rencontres d'échanges et de formations des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des budgets-programmes ;
- Elaboration et mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du ministère ;
- Rédaction des lettres de mission signée par le ministre aux responsables de structures en cohérence avec le plan d'opérationnalisation ;
- Rédaction des lettres d'évaluation annuelle des responsables de structures pour les apprécier sur la mise en œuvre du plan d'opérationnalisation et des lettres de missions;
- Conduite des travaux d'élaboration des budgets-programmes du ministère ;
- Organisation de la présentation du budget du ministère à l'Assemblée nationale ;
- Etc.

13.2.4 Missions de suivi évaluation

277. La division fait une analyse critique sur l'état d'exécution technique et financière du portefeuille des projets et programmes publics de développement des départements concernés au 31 décembre de l'année écoulée. Plus spécifiquement, les objectifs visés sont de :

- Etablir et diffuser la liste exhaustive des lignes d'action, projets et Programmes du Secteur sous forme d'un Répertoire des Projets/Programmes ;
- Suivre l'exécution technique et financière des projets et programmes ;
- rechercher des solutions aux facteurs de blocages pouvant entraîner des retards dans la mise en œuvre.
- Faire les recommandations aux Ministères et aux gestionnaires pour améliorer l'exécution des projets et programmes ;
- Rédiger et valider le rapport sur l'état d'exécution des Projets et Programmes du Secteur ;

278. Les missions sont exécutées par les cadres des divisions de Programmation et de Suivi Evaluation de la DPCA, de la DSID et de la DAF.

279. Les responsables des projets participent activement à ces missions en mettant à disposition des cadres de la CPS tous les éléments issus de leurs systèmes de suivi évaluation interne.

280. Réalisée une fois par an, la revue des projets et programmes s'étale sur le premier trimestre de l'année de la manière suivante :

- Janvier : missions de terrain dans les cinq régions du Togo pour les visites de suivi.
- Février : traitement, analyse des documents récoltés ; production des documents provisoires.
- Mars : tenue de l'atelier national bilan de la campagne avec tous les partenaires; finalisation et validation des documents (rapport et répertoire), programmation des activités

281. Les principaux éléments consignés dans la fiche de suivi sont les suivants :

1° Au niveau de l'identification et la description de la ligne d'action ou du projet :

- Code RNP/Intitulé du projet/programme.
- Département de tutelle/Organisme d'exécution.
- Nom et coordonnées des responsables du projet.
- Unité de gestion de projet.
- Localisation (Régions/préfecture/communes).
- Sous-secteur, domaine.
- Durée du Projet/Programme.
- Type de financement : Prêt, subvention ou budget national.
- Coût total du Projet.
- Type de procédures utilisées : nationales ou celles du bailleur.
- Contexte spécifique de l'intervention.
- Logique d'intervention du projet (objectifs, résultats et activités).
- Contribution directe du Projet/Programme à la réduction de la pauvreté.

2° Au niveau de l'état d'avancement du projet :

- Dates (de signature d'accord de prêt, date de premier décaissement etc.).
- Date de la dernière mission d'évaluation de terrain.
- Etat de passation des marchés au 31 décembre de l'année précédente.
- Situation d'exécution financière au 31 décembre de l'année précédente.
- Situation d'exécution des réalisations au 31 décembre de l'année précédente.

282. **Les outils.** Cinq équipes de trois cadres seront constituées pour la réalisation des missions dans les régions, soit une équipe par région. Chaque équipe met en moyenne quinze jours pour couvrir sa région.

283. La méthodologie de travail s'articulera autour des points suivants :

- Remplissage de la Fiche de Suivi Evaluation des Projets/Programmes.
- Présentation des activités réalisées par l'équipe de projet.
- Analyse et collecte des documents de projets, rapports d'activités, des rapports d'études de faisabilité PTA, du PCC, du PPM, du TBI, les Rapport de performance et des rapports des missions externes (bailleur de fonds).
- Visite de quelques réalisations du Projet ou du Programme.
- Discussion avec l'équipe de projet afin de partager les constats, les conclusions et les recommandations de la mission.

284. **Les produits.** La collecte des informations conduit à l'actualisation du *répertoire annuel des P/P du PNIASA*.

285. Au terme de la revue, chaque direction technique doit élaborer un *rapport sur l'état d'exécution du portefeuille des P/P publics de développement* au 31 décembre de l'année écoulée. Ce rapport doit présenter des propositions permettant d'améliorer leur exécution, notamment l'élaboration d'un plan d'action en vue de résoudre les problèmes et contraintes signalés. Ce rapport doit être validé par les directions techniques avant d'être transmis au Ministère de l'Economie et des finances à travers l'UC/DSRP avant la fin du premier trimestre.

13.2.5 *Supervision.*

286. Les supervisions pour apprécier l'état d'exécution du PNIASA¹⁴ seront assurées semestriellement à travers des missions conjointes de suivi réunissant le MAEP, les autres ministères impliqués du gouvernement, les partenaires techniques et financiers et toute personne ressource. Les termes de référence de ces missions sont validés par le MAEP et PTF.

287. En raison de sa configuration et de son financement par plusieurs bailleurs, les missions de supervision se dérouleront sur la base des principes suivants : (i) choix par les co-bailleurs de fonds d'un chef de file de la supervision, (ii) annonce des missions ainsi que la rédaction des termes de référence (à valider par les pairs) confiées au chef de file de la supervision; (iii) exécution conjointe et concertée des missions de supervision; (iv) prise en charge par chaque bailleur d'une responsabilité thématique correspondant à son domaine principal de financement et à son avantage comparatif (ex. appui technique aux cultures vivrières, appui à la mise en marché et gestion du projet; appui institutionnel, appui aux cultures de rente et gestion du projet; aménagements agricoles et gestion du projet; pistes rurales et gestion du projet etc.); (v) rapport de supervision commun et unique ; et (vi) participation des représentants des principaux ministères partenaires et la profession agricole aux missions. Les supervisions veilleront particulièrement à vérifier: (a) la conformité des interventions avec les orientations du PNIASA, (b) le fonctionnement harmonieux des composantes du projet et l'efficacité de la chaîne de commandement aux différents niveaux; (c) la mise en œuvre des programmes selon les calendriers et les synergies et complémentarités attendues; (d) la réalisation

¹⁴ Le dispositif de supervision est décliné dans le cadre partenarial convenu avec l'ensemble des PTF le 4 février 2010.

des programmes dans le respect de la stratégie de relance du secteur et du développement des cultures ciblées, (e) la synergie effective entre les sources de financement.

288. Les missions conjointes de suivi travaillent sur la base des travaux des groupes thématiques et techniques, les visites de terrains, des rapports techniques et financiers d'exécution et des différents outils du PNIASA (plan d'actions annuel, budget, CDMT global et sectoriel, études, audits et le tableau de bord de suivi...etc.)

289. Les rapports d'exécution technique et financiers du PNIASA sont préparés par le MAEP et transmis au chef de file des PTF, trois semaines avant les missions de suivi, pour diffusion au groupe des PTF.

290. La première mission conjointe, organisée au premier semestre de l'année (mars ou avril) sera une mission au cours de laquelle le bilan des activités et de l'exécution du budget du PNIASA pour l'année précédente sera fait (N-1)

291. La deuxième mission conjointe, sera organisée au deuxième semestre (septembre ou octobre), au cours de cette mission, il sera fait un bilan de l'exécution du budget du PNIASA à mi-parcours, l'analyse des résultats et l'examen du plan d'actions annuel pour y apporter des réajustements si nécessaire.

292. Chaque mission conjointe se termine par la rédaction et la validation d'un aide mémoire conjoint signé par le MAEP et le chef de file des donateurs

293. Pour les appuis dont la gestion n'est pas de la responsabilité du MAEP les partenaires techniques et financiers et la société civile feront parvenir deux fois par an au MAEP, un état d'exécution technique et financiers états des décaissements, paiement et solde). Ils transmettront ces documents au PNIASA à travers leurs chefs de file trois semaines avant le début de chaque mission conjointe

294. Toutes les productions et discussions (y compris l'aide mémoire) feront l'objet d'un rapport général

13. EVALUATION DES RISQUES

295. Les risques à prendre en compte dans la mise en œuvre du PNIASA sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement : (i) l'intervention non coordonnée des PTF en projets différents ; (ii) la mise en place d'un schéma institutionnel inefficace, (iii) la corruption ; (iv) la mévente ; (v) les aléas climatiques

296. **L'intervention non coordonnée des PTF en projets différents.** Le défi sera que les PTF s'accordent en une alliance pour soutenir l'approche sectorielle. Ceci nécessite un mécanisme de gestion fiduciaire qui (a) repose sur une procédure consensuelle; (b) soit acceptable par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques; (c) facilite une fluidité des décaissements des différentes sources et (d) soit mis en œuvre de façon efficace et transparente par les structures nationales. La complexité de la question amène à proposer comme mesure d'atténuation du risque, le lancement d'une étude conjointe à conduire avant la mission d'évaluation avec pour objectifs de: (a) présenter les procédures classiques de chaque bailleur ainsi que celui du gouvernement; (b) identifier les points de convergence ainsi que ceux demandant des négociations/adaptation; et (c) proposer un manuel de gestion administrative et financière acceptable par les différentes parties, jetant, entre autres, les

principes devant guider l'évolution dans les différents niveaux de l'approche sectorielle. Un document de travail explicite sera mis en place pour bien expliquer les dispositions à prendre dans ce cadre.

297. La mise en place d'un schéma institutionnel inefficace. Les défis qui se posent à ce niveau sont d'assurer une bonne coordination, une gestion fiduciaire efficace et un suivi évaluation garantissant l'atteinte des résultats escomptés, de faciliter le dialogue inter et intra sectoriel, et de contribuer à créer les conditions de réussite l'approche sectorielle. Il est donc proposé comme mesure d'atténuation du risque de réaliser un audit institutionnel stratégique du ministère et de la profession qui débouchera sur la mise en œuvre d'un programme conséquent de renforcement des capacités des institutions afin de les amener à assumer efficacement leurs fonctions de gestion et de coordination.

298. Des risques liés à la corruption ont été identifiés. Le MAEP, les PTF, les organisations paysannes, la société civile (ONG, organes de presses) et le secteur privé veilleront à ce que le personnel et les consultants impliqués dans la gestion des actions financées dans le cadre du PNIASA s'interdisent tout acte de fraude, de détournement, ou de corruption visant à offrir à des tiers tout cadeau, avantage rémunération, indemnité de quelque nature que se soit ou à solliciter, accepter ou se faire promettre tout cadeau, avantage, rémunération, indemnité de quelque nature que se soit, pour eux même ou pour toute autre partie, de sorte que cette conduite pourrait être interprétée comme un acte illégale. Un certain nombre de mesures pour en diminuer le poids seront prises. Il s'agit notamment de: (i) s'assurera que toute personne faisant un mauvais usage des fonds dans le cadre du PNIASA soit rigoureusement sanctionnées conformément aux lois en vigueur au Togo ; (ii) mettre en place un système de gestion informatisé des ressources avec un mécanisme d'évaluation annuelle des performances de tous les acteurs, (iii) mettre en œuvre des activités de terrain à travers un nombre limité de prestataires reconnus pour leur expertise et leur moralité afin de limiter le nombre d'interlocuteurs et à travers cela, les risques de collusion.

299. Les fonds de contrepartie ne constituent plus, comme par le passé, un risque majeur pour le projet dans la mesure où, le gouvernement a pris l'engagement d'investir annuellement au moins 50 milliards de FCFA dans le secteur agricole. Ceci s'est concrétisé dans l'exercice budgétaire 2010, 10% en faveur du secteur agricole convenus à Maputo.

300. La mévente pourra compromettre l'augmentation de la production et la croissance. Pour ce faire une politique commerciale adéquate des produits agricole sera mise en place. Les entraves à la commercialisation des produits agricoles seront étudiées et levées. Le Togo exploitera son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA pour optimiser la commercialisation des produits agricoles intracommunautaires.

301. Les aléas climatiques conséquences des changements climatiques seront mitigés à travers le plan national d'adaptation aux changements climatiques. L'accent sera mis dans la vulgarisation sur des paquets techniques d'adaptation. Les ouvrages de conservation de l'eau et du sol seront développés.

ANNEXES

Annexe1. MATRICE DES SOUS PROGRAMMES, COMPOSANTES DU PNIASA

Composantes	Actions	Activités
Sous programme 1 : Promotion des filières végétales		
1. Gestion durable des ressources naturelles	1. Gestion durable des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place du : (i) Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) ; (ii) Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; et Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) ; 2. Mis en place de mesures d'accompagnement des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement pour limiter les impacts des activités agricoles ; 3. Lutte contre les plantes envahissantes d'eau douce ; 4. Organisation et formation des charbonniers sur des pratiques améliorées et des activités de diversifications pour les sortir de ce champ d'activité ; 5. Lutte contre la dégradation des ressources naturelles (lutte contre les feux de brousse, application de la réglementation, etc.) 6. Réhabilitation des aires protégées en vue d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines et de développer l'écotourisme 7. Aménagement et valorisation des zones humides du complexe lagunaire côtier du Togo 8. Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles (flancs de montagnes et les berges des cours d'eau au Togo)
	2. Sylviculture	<ol style="list-style-type: none"> 9. Promotion de l'agroforesterie et de la sylviculture ; 10. Appui aux actions collectives de gestion concertée des ressources naturelles niveau terroir ; 11. Promotion de la mise en place de forêts communautaires 12. Appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes 13. Aménagement et gestion participative des forêts classées pour la production de bois 14. Appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo 15. reforestation en teck des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau 16. Formation des agents forestiers en techniques sylvicoles (techniciens et ingénieurs et chercheurs) 17. Formation, organisation et encadrement de pépiniéristes privés et autres acteurs du secteur bois
2. Infrastructures rurales	3. Aménagements hydro agricoles	<ol style="list-style-type: none"> 18. Etat des lieux des retenues d'eau, des aménagements hydroagricoles et des bas fonds ; 19. Aménagement des bas fonds et des terres en aval des barrages hydroagricoles ; 20. Construction de retenues d'eau colinéaires 21. Construction des barrages multifonctions 22. Promotion de la petite irrigation 23. Mise en place et fonctionnement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) 24. Aménagement des terres agricole en ouvrages simples de conservation des eaux et du sol (CES)
	4. Infrastructures de stockage	25. Construction et réhabilitation des magasins de stockage ;
	5.	26. Construction des aires de séchage des grandes zones de production rizicole
	6. Désenclavement des zones de production	<ol style="list-style-type: none"> 27. Ouverture et réhabilitation des pistes rurales pour desservir les zones de production ; 28. Construction des ouvrages d'accès (ponts, ponceaux, daleaux...)
	7. Construction et réhabilitation des infrastructures des marchés ruraux	<ol style="list-style-type: none"> 29. Construction des hangars dans les importants marchés de produits agricoles 30. Aménager et réhabilité les infrastructures des marchés des produits agricoles
8. Construction des infrastructures d'eau potable	<ol style="list-style-type: none"> 31. Réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au niveau village ; 32. Création/ installation de nouveaux forages / systèmes mini adduction d'eau villageoise. 33. Fonçage des puits 	
3. Production et distribution de la production	9. Production et distribution des plants et semences améliorés	<ol style="list-style-type: none"> 34. Identification des producteurs de plants et semences améliorés ; 35. Organisation et structuration de la filière semencière 36. Production des plants et semences de pré base et de base 37. Production des plants et semences commerciaux 38. Organisation et renforcement du circuit de distribution ;

Composa	Actions	Activités
	10. Approvisionnement et contrôle des fertilisants et pesticides	39. Appui au fonctionnement du comité national de contrôle et de certification des semences
		40. Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants agricoles aux petits producteurs ; 41. Mise en place d'un mécanisme d'appui de l'Etat aux producteurs pour faciliter leur accès aux fertilisants et aux produits phytosanitaires ; 42. Identification des opérateurs intervenant dans le domaine ; 43. Définition et mise en œuvre de la politique d'approvisionnement, de contrôle et de distribution de fertilisants et produits phytosanitaires ; 44. Appui au fonctionnement du comité national de suivi et de contrôle des fertilisants et pesticides ; 45. Appui à la mise en place au niveau sous régional (CEDEAO) d'un mécanisme d'importation, de contrôle et de production des intrants ;
	11. Mécanisation de l'agriculture	46. Production de bœufs de trait et matériel de culture attelée et formation des producteurs sur la culture attelée ; 47. Acquisition et cession des tracteurs et autres unités de motorisation en harmonie avec l'environnement ; 48. Essouchage des terres agricoles ; 49. Création de centre de formation/recyclage des tractoristes et artisans réparateurs de matériel agricole.
	12. Transformation, conditionnement et commercialisation des produits vivriers	50. Actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation des produits agricoles ; 51. Amélioration de la mise en marché des productions agricoles ; 52. Promotion de la création d'unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; 53. Allègement des taxes douanières sur les intrants et matériel de transformation des produits agricole ; 54. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'information de marché ; 55. Appui à la promotion de la zone de libre échange de la CEDEAO et du TEC (Tarif Extérieur Commun) tout en protégeant les intérêts des petits producteurs ; 56. Organisation périodique voire annuelle de foires agricoles pour stimuler l'agrobusiness. 57. Mise en place et opérationnalisation d'une cellule de marketing ; 58. Adaptation du régime commercial extérieur en fonction des conditions spécifiques du secteur agricole. 59. Appui à la promotion de l'adoption par la CEDEAO des mécanismes des <produits spéciaux> et de <sauvegarde spéciale> de l'OMC ; 60. Appui à la finalisation des négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'APE par la CEDEAO ;
4. Diversification et promotion des cultures d'exportation	13. Production et de distribution des plants et semences améliorés	61. Réhabilitations de la pépinière fruitière de Sotouboua ; 62. Réhabilitation des centres de bouturage de café et autres essences agroforestières 63. Organisation et structuration des producteurs de plants et renforcement de leur circuit de distribution ;
	14. Mécanisation des cultures d'exportation	64. Production bœufs de trait et matériel de culture attelée et formation des producteurs sur la culture attelée ; 65. Acquisition et cession des tracteurs et des unités de motorisation en harmonie avec l'environnement ; 66. Essouchage des terres agricoles ;
	15. Approvisionnement et contrôle des fertilisants et pesticides	67. Définition et mise en œuvre de la politique d'approvisionnement, de contrôle et de distribution de fertilisants et produits phytosanitaires des cultures d'exportation ; 68. Identification des opérateurs intervenant dans le domaine ; 69. Mise en place d'un mécanisme d'appui de l'Etat aux producteurs pour faciliter leur accès aux fertilisants et aux produits phytosanitaires ; 70. Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants agricoles aux petits producteurs.

Compos	Actions	Activités
	16. Promotion de la transformation industrielle et de l'agrobusiness	71. Actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation des produits agricoles ; 72. Amélioration de la mise en marché des productions agricoles ; 73. Formation des groupements sur les techniques de transformation et de conservation des produits agroalimentaires 74. Création d'unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; 75. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'information de marché ; 76. Formation des opérateurs économiques pour le respect des normes de qualité et engagements contractuels ; 77. Mise en place et opérationnalisation d'une cellule de marketing ; 78. Promotion du biogaz
Sous programme 2 : Promotion des filières animales		
5. Amélioration de l'élevage traditionnel	17. Production et distribution des géniteurs et poussins d'un jour	79. Réhabilitation et renforcement des centres d'élevage de Kolokopé, d'Avétonou et de Glidji et des ranches de Namiélé d'Adélé; 80. Réhabilitation et renforcement des unités de production de poussin d'un jour 81. Renforcement et suivi des élevages relais de production de géniteurs ;
	18. Production et distribution des intrants pour l'élevage (proviendes, produits vétérinaires, matériels)	82. identification des opérateurs intervenant dans le domaine ; 83. Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants ; 84. Mise en place d'un mécanisme d'appui de l'Etat pour favoriser l'accès des éleveurs aux intrants ; 85. Mise en place d'un mécanisme d'importation, de contrôle et de production des intrants ;
	19. Gestion améliorée de la transhumance et des ressources naturelles	86. Définition de la capacité de charge pastorale et d'accueil d'animaux ; 87. Identification et redéfinition des couloirs de transhumance du Togo ; 88. Construction de retenues d'eau colinéaires dans les couloirs ; 89. Aménagement et valorisation des infrastructures des corridors de transhumance ; 90. Gestion des aménagements des corridors ; 91. Amélioration agrostologique des parcours ; 92. Appui aux comités de gestion de la transhumance.
	20. Epidémiosurveillance	93. Surveillance passive et active des élevages ; 94. Campagnes de vaccination contre les maladies animales distribution de médicaments ; 95. Appui à l'installation et au fonctionnement des AVE et vétérinaires privés ; 96. Assistance technique au REMATO ; 97. Renforcement des capacités des laboratoires d'analyses biologiques (parasitologie ; sérologie et microbiologie) ; 98. Réhabilitation et renforcement des postes de contrôle vétérinaires ; 99. Appui au fonctionnement du comité national de médicament vétérinaire.
	21. Transformation, conditionnement et commercialisation des produits d'élevage et contrôle de qualité des produits d'élevage	100. Renforcement du cadre juridique et législatif de commercialisation des produits d'élevage ; 101. Formation des groupements sur les techniques de transformation et de conservation des produits agroalimentaires ; 102. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'information de marché ; 103. Renforcement et construction des abattoirs, aires d'abatage et circuits de distribution ; 104. Construction et réhabilitation des marchés à bétail et des sites de ventes des volailles et petits ruminants dans les marchés ruraux ; 105. Formation des opérateurs économiques pour le respect des normes de qualité et engagements contractuels ; 106. Mise en place des réseaux locaux de collecte et de transformation de lait ; 107. Appui à la valorisation des déchets dans les abattoirs (fabrication du compost et du biogaz) ;
6. Promotion des petites et moyennes entreprises	22. Développement des infrastructures de production animale	108. Construction et équipement des habitats améliorés ; 109. Construction des retenues d'eau et aménagement des pâturages ; 110. Equipement des apiculteurs, des cuniculiculteurs et des aulacodiculteurs.
	23. Appui à l'approvisionnement en aliments et produits vétérinaires	111. Mise en place d'un mécanisme d'appui de l'Etat pour favoriser l'accès des PME aux intrants ; 112. Promotion de provenderies locales ; 113. Mise en place d'un mécanisme d'importation, de contrôle et de production des intrants ; 114. Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants.

Composante	Actions	Activités
	24. Promotion de la transformation semi industrielle, de la commercialisation et de l'agrobusiness	115. Formation des opérateurs économiques au respect des normes de qualité ; 116. Appui à la mise en place d'une unité d'abattage et de vente de viande et d'abats de volailles ; 117. Promotion d'une unité de transformation de lait en produits variés ; 118. Mise en place d'un contrat entre les réseaux locaux de collecte de lait et l'unité de transformation de lait mise en place par la société FAN MILK ; 119. Appui aux actions de contrôle sanitaire.
Sous programme 3 : Promotion des filières halieutiques		
7. Intensification de la production piscicole	25. Réhabilitation, Construction et aménagement des étangs piscicoles	120. Etat des lieux des exploitations piscicoles et autres sites piscicoles potentiels; 121. Construction et aménagement des étangs ; 122. Empoisonnement des étangs ; 123. Equipement des pisciculteurs ;
	26. Production et distribution des alevins	124. Etat des lieux des centres d'alevinage 125. Réhabilitation des centres d'alevinage ; 126. Production rapide d'alevins et mise en place d'un système adéquat de distribution ;
	27. Production et distribution de provendes et produits vétérinaires spécifiques	127. Etat des lieux de la production de provende spécifiques 128. Appui à la production de provende spécifique ; 129. Création des points d'approvisionnement de proximité de provende ; 130. Promotion de l'importation des produits vétérinaires spécifiques ;
	28. Transformation, conditionnement et commercialisation des produits halieutiques	131. Organisation et structuration des transformateurs et des commerçants 132. Construction des plates formes de traitement des produits de pêche ; 133. Equipement des pisciculteurs en caisses isothermes ; 134. Formation des opérateurs économiques pour le respect des normes de qualité ; 135. Formation des groupements sur les techniques de transformation et de conservation des poissons ; 136. Renforcement du cadre juridique et législatif de commercialisation des produits de pêche ;
8. Appui à la pêche continentale et maritime	29. Appui à l'approvisionnement en équipements et matériels de pêche	137. Identification des opérateurs intervenant dans le domaine ; 138. Création de points d'approvisionnement de proximité de matériel et équipement de pêche ; 139. Mise en place d'un mécanisme d'appui de l'Etat pour favoriser l'accès des pêcheurs au matériel et équipement de pêche ; 140. Empoisonnement des retenues d'eau ; 141. Equipement des pêcheurs et pisciculteurs en cages flottantes et matériel de pêche ; 142. Ouverture de la passe d'Aneho.
	30. Transformation, conditionnement et commercialisation des produits de pêche	143. Construction des plates formes de traitement des produits de pêche ; 144. Equipement des pêcheurs en caisses isothermes ; 145. Formation des transformateurs pour le respect des normes de qualité ; 146. Formation des transformateurs sur les techniques de transformation et de conservation des poissons ; 147. Renforcement du cadre juridique et législatif de commercialisation des produits de pêche.
	31. Gestion durable des ressources halieutiques	148. Harmonisation de la réglementation relative à la pêche ; 149. Développement des mesures pour assurer le respect du repos biologique des ressources biologiques ; 150. Développement des mesures pour éviter la surpêche ; 151. Renforcement du cadre juridique et législatif en matière de pêche continentale et maritime.
Sous programme 4 : Recherche et conseil agricoles		
9. Développement de technologies améliorées	32. Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques	152. Sélection des génotypes performants ; 153. Reconstitution et maintien de la banque de gènes des principales espèces ; 154. Tests multi locaux d'adaptabilité ; 155. Elaboration des fiches techniques des itinéraires techniques de cultures ; 156. Production des semences de pré base et de base ; 157. Production de géniteurs et alevins performants ; 158. Renforcement des capacités des institutions de recherches pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques ; 159. Essai exploratoire sur les OGM.

Composa	Actions	Activités
	33. Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols	160. Actualisation des données pédologiques ; 161. Caractérisation de l'état de la fertilisation actuelle des sols ; 162. Essais de fertilisation organo-minérale ; 163. Tests des méthodes de conservation des eaux et du sol ; 164. Essais de rationalisation des rotations culturales ; 165. Tests des techniques de jachères améliorées ;
	34. Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoonitaire	166. Tests des méthodes de lutte contre les mauvaises herbes ; 167. Tests des méthodes de lutte contre les insectes et maladies des espèces végétales ; 168. Recherche sur les nouvelles maladies animales ;
	35. Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques	169. Tests des méthodes de transformation améliorée des produits végétaux et animaux ; 170. Tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des tubercules, des racines, des fruits et légumes ; 171. Tests des méthodes de lutte contre les ravageurs des stocks ; 172. Tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des produits halieutiques. 173. Recherche en nutrition, technologie alimentaire et qualité des produits ; 174. Recherche sur l'hygiène et l'alimentation des ménages ;
	36. Réhabilitation des infrastructures et équipement des institutions de recherche	175. Réhabilitation des bâtiments de la direction générale et des centres de recherche de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; 176. Réhabilitation des installations de recherche dans les différentes stations, les laboratoires de recherche et d'appui, etc. ; 177. Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et centres d'expérimentation en vue de détection et de traçabilité des OGM 178. Acquisition de matériels roulants (véhicules de terrain et motos), matériels agricoles (tracteurs et accessoires, égreneuses, batteuses...) ; 179. Acquisition d'équipements et matériels de laboratoires (labo des semences, labo des sols, labo de défense des cultures) ; 180. Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs), mobiliers de bureau, etc. ; 181. Mise en place des infrastructures de collecte et de diffusion d'informations météorologique pour l'adaptation aux changements climatiques
	37. Renforcement des capacités des chercheurs	182. Formation des jeunes chercheurs et recyclage des chercheurs seniors ; 183. Organisation, pour les jeunes chercheurs, des programmes d'échanges de conduire des travaux dans des centres internationaux d'excellence (IITA, ADRAO, ICRISAT, CIRAD etc.) ; 184. Initiation d'un programme d'échanges avec les institutions internationales pour les chercheurs de haut niveau pour que ceux-ci puissent appuyer les chercheurs locaux ;
	38. Développement d'un mécanisme de financement durable de la recherche agricole	185. Mise en place d'un fonds de financement de la recherche agricole ;
10. Diffusion de technologies améliorées	39. Réhabilitation des infrastructures et équipement des institutions de vulgarisation	186. Réhabilitation des bâtiments de la direction générale, des délégations et agences de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ; 187. Acquisition de matériels roulants (véhicules de terrain et motos), matériels agricoles (tracteurs et accessoires, égreneuses, batteuses...) ; 188. Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs), mobiliers de bureau, etc. ; 189. Réhabilitation des anciens blocs de production.
	40. Amélioration des mécanismes de transfert de technologies	190. Evaluation des procédures actuelles de diffusion de nouvelles technologies ; 191. Actualisation des outils de vulgarisation ; 192. Production et diffusion des fiches techniques et posters ; 193. Formation des agents d'appui conseil et des producteurs sur les nouvelles technologies ; 194. Constitution d'un répertoire de technologies éprouvées et diffusées ; 195. Promotion des technologies à travers les médias ; 196. Mise en place des plateformes de transfert de technologies ou vitrines de technologies éprouvées ;
	41. Formation des agents de	197. Formation et recyclage des agents de vulgarisation et d'appui conseil

Composa	Actions	Activités
	vulgarisation et d'appui conseil sur les nouvelles technologies	198. Formation des jeunes agents de vulgarisation et d'appui conseil; 199. Organisation des programmes d'échanges d'expérience dans des centres internationaux d'excellence et dans des pays voisins; 200. Initiation d'un programme d'échanges avec les institutions internationales pour les conseillers agricoles ;
	42. Appui accompagnement des agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs et pêcheurs dans la production et la gestion des exploitations	201. Organisation et structuration des producteurs autour des différentes filières de production végétale, animale et halieutique ; 202. Promotion et dynamisation des pratiques de terrasses suivant les courbes de niveau sur les terres des plateaux et les régions montagneuses du Togo (Régions des Plateaux, centrale et de la Kara) ; 203. Formation et accompagnement des producteurs dans la pratique des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) ; 204. Vulgarisation des systèmes de lutte contre le Striga et les autres adventices et protection des cultures à bas coût respectant l'environnement ; 205. Promotion de l'utilisation des engrais organiques et des cultures fertilisantes (niébé, arachide et jachère améliorée avec le mucuna) ; 206. Formation et accompagnement des producteurs dans la pratique des techniques agroforestières ; 207. Vulgarisation des textes d'application de loi sur la prévention des risques biotechnologiques ; 208. Organisation et renforcement des capacités des planteurs privés ; 209. Vulgarisation en milieu rural des cultivars adaptés aux changements climatiques ; 210. Organisation et formation des pépiniéristes villageois et des petits producteurs de semences forestières ; 211. Formation et accompagnement des pisciculteurs dans la pratique des techniques piscicoles améliorées ; 212. Formation et accompagnement des éleveurs dans la pratique des techniques d'élevage amélioré ; 213. Appui conseil aux éleveurs sur la prophylaxie ; 214. Formation des éleveurs dans la gestion des exploitations; 215. Formation et accompagnement des pêcheurs dans la pratique des techniques piscicoles améliorées sur les retenues d'eau ; 216. Formation en bonnes pratiques d'hygiène des pêcheurs ; 217. Formations des acteurs (producteurs agricoles, éleveurs, pisciculteurs et pêcheurs) sur la gestion des exploitations ; 218. Promotion et développement des énergies renouvelables pour la conservation des produits agricoles (vulgarisation des fours solaires pour le séchage) et la maîtrise de l'eau ; 219. Prise en compte des dispositions des traités internationaux dans la conservation des aliments et des récoltes et de la sécurité alimentaire ; 220. Promotion de l'utilisation des alternatives des produits dans la conservation des récoltes et des aliments ; 221. Promotion de l'écocivisme en vue de l'amélioration de l'hygiène pour le développement d'une conscience écologique, la promotion d'une éthique écologique et la mise en place d'un système d'information, de suivi et de surveillance continue de l'environnement afin d'aider à la prise des décisions favorables à la protection de l'environnement et à la production agricole ;
	43. Formation et sensibilisation de la population sur les aspects nutritionnels	222. Promotion de l'information sur les aspects nutritionnels ; 223. Renforcement des capacités des agents de santé et des structures d'appui conseils sur les aspects nutritionnels ; 224. Amélioration de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale ; 225. Amélioration de l'utilisation des produits de conservation des aliments ; 226. Diffusion des thèmes sur l'hygiène et l'alimentation.
11. Coordination, gestion des systèmes de recherche et	44. Appui au fonctionnement du système national de recherche agricole	227. Revue des programmes de recherche ; 228. Elaboration, adoption et mise en œuvre d'une loi portant statut de chercheurs ; 229. Gestion de carrière de chercheurs qualifiés dans les différentes structures techniques ; 230. Elaboration et mise en œuvre de la lettre de mission spécifiant les orientations ; stratégies et la demande de l'Etat en matière de recherche agricole ; 231. Etablissement d'un système de gestion financière et de passation de marchés ; 232. Elaboration d'un manuel de programmation, de planification, de suivi et capitalisation sectoriels et sous- sectoriels ; 233. Définition d'un système de production de rapports ; 234. Suivi-évaluation de l'amélioration de la productivité agricole ; 235. Mise en place d'un système de communication agricole ;

Composas	Actions	Activités
	45. Appui au fonctionnement du système national d'appui conseil	236. Mise en place d'un conseil national de recherche agricole. 237. Diagnostic des interventions dans le secteur : répertoire des différents acteurs publics et privés par domaine d'intervention ; 238. Développement des outils de gestion de la vulgarisation ; 239. Revue des activités d'appui conseil ; 240. Etablissement d'un système de gestion financière et de passation de marchés ; 241. Elaboration d'un manuel de programmation, de planification, de suivi et capitalisation sectoriels et sous- sectoriels ; 242. Définition d'un système de production de rapports ; 243. Suivi évaluation de la productivité agricole ; 244. Evaluation de l'impact de l'appui conseil aux producteurs ; 245. Mise en place d'un système de communication agricole.
Sous programme 5 : Coordination sectoriel et renforcement institutionnel		
12. Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur	46. Amélioration du cadre politique institutionnel et organisationnel du MAEP	246. Conduite d'un audit institutionnel et organisationnel du secteur d'ici Juin 2010 ; 247. Mise en place de manuels de gestion administrative, financière et comptable, d'exécution et de suivi évaluation du PNIASA ; 248. Restructuration des services techniques du MAEP en prenant en compte les fonctions spécifiques ; 249. Informatisation des services techniques du MAEP (mise en réseau) ;
	47. Création des mécanismes favorables au développement du secteur	250. Elaboration et adoption de la politique agricole. 251. Elaboration d'un cadre juridique favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ; 252. Mise en place d'un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ; 253. Promotion d'une fiscalité agricole attrayante ; 254. Mise en place d'un Système adéquat d'assurance et de couverture des risques ; 255. Elaboration et adoption de la politique national agricole favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ; 256. Elaboration et adoption d'une politique de sécurisation agro-foncière ; 257. Amélioration du cadre juridique de gestion foncière ; 258. Développement de cadres-type de concertation et instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier ; 259. Facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables ; 260. Mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation ; 261. Mise en place et renforcement des capacités des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques ; 262. Mise en place d'un système national de traitement de requêtes d'importation des OGMs tels que le coton Bt ;
13. Renforcement des capacités de gestion du secteur	48. Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles	263. Construction et réhabilitation des bâtiments devant abriter les services du MAEP ; 264. Acquisition de matériels roulants (véhicules de terrain et motos), matériels agricoles (tracteurs et accessoires, égreneuses, batteuses...) ; 265. Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs), mobiliers de bureau, etc.
	49. Renforcement des capacités technique du MAEP	266. Renforcement du MAEP en ressources humaines par des recrutements/redéploiements d'effectifs ; 267. Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines des services techniques ; 268. Renforcement des capacités de la Plate-forme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agroécologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.) 269. Renforcement des capacités de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement agricole ;
	50. Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles	270. Mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités d'appui des organisations professionnelles ; 271. Réhabilitation des bâtiments des bureaux des chambres régionales d'agriculture ; 272. Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs), mobiliers de bureau, etc. ; 273. Renforcement du cadre légal et réglementaire des organisations professionnelles agricoles ;
	51. Mise en place d'un	274. Conduite du recensement national agricole ;

Composante	Actions	Activités
	mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles (RNA, SIAT)	275. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système permanent de collecte, de traitement et de suivi des statistiques agricoles et alimentaires ; 276. Mise en place d'un système d'information agricole du Togo.
	2. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole	277. Développement et diffusion d'outils de planification, programmation sectoriels 278. Mise en place d'un système de suivi évaluation sectoriel ; 279. Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de concertation intra sectoriels en vue d'améliorer le dialogue opérationnel 280. Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de concertation intersectoriels incluant les PTF en vue d'améliorer la performance du programme sectoriel ; 281. Conduite de revues annuelles conjointes du secteur (Etat, PTF, OPA, secteur privé, société civile)
14. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	53. Mise en place du cadre de concertation pour la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire	282. Evaluation des mandats, capacités techniques, financières et humaines des institutions gouvernementales. 283. Identification et analyse des besoins en renforcement des capacités de communication et information. 284. Revue du cadre institutionnel, réglementaire, politique, et législatif sur la sécurité alimentaire au Togo. 285. Mise en place des instances de concertation sur le droit à l'alimentation au niveau national et décentralisé. 286. Elaboration et publication du rapport annuel sur l'état de la situation alimentaire
	54. Mise en place des mécanismes qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle	287. Mise en place d'un système d'alerte précoce 288. Constitution des stocks de sécurité ; 289. Mise en place de filets sociaux et nutritionnels 290. Renforcement des laboratoires d'analyse pour le respect des normes et standards internationaux de qualité ; 291. Amélioration des circuits de distribution des aliments et renforcement de la chaîne de froid ; 292. Contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau ; 293. Appui à la mise en place de cantines scolaires et jardins scolaires. 294. Contribution à la lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et à l'équipement des centres de réhabilitation ;

Annexe 2. Matrice des coûts

Composante		2 010	2 011	2012	2010-2012	2013	2014	2015	2013-2015	Total
Sous programme 1 : Promotion des filières végétales										
1.1 -Gestion durable des ressources naturelles	Montant	33,80	1 345,59	2 691,18	4 070,57	4 036,77	3 363,97	2 018,38	9 419,13	13 489,70
	Acquis	33,80	0,00	0,00	33,80	0,00	0,00	0,00	0,00	33,80
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bailleurs	33,80	0,00	0,00	33,80	0,00	0,00	0,00	0,00	33,80
	A rechercher	0,00	1 345,59	2 691,18	4 036,77	4 036,77	3 363,97	2 018,38	9 419,13	13 455,90
1.2- Développement des infrastructures rurales	Montant	20 122,81	42 874,80	33 168,91	96 166,52	42 687,64	32 327,30	20 564,20	95 579,15	191 745,67
	Acquis	19 792,81	24 261,28	6 219,37	50 273,46	5 725,33	2 919,55	2 919,55	11 564,43	61 837,89
	Etat	1 274,00	632,99	805,98	2 712,97	798,97	145,98	145,98	1 090,93	3 803,90
	Bailleurs	18 518,81	23 628,29	5 413,39	47 560,49	4 926,36	2 773,57	2 773,57	10 473,50	58 033,99
	A rechercher	330,00	18 613,52	26 949,54	45 893,06	36 962,31	29 407,75	17 644,65	84 014,72	129 907,78
1.3 - Intensification de la production vivrière	Montant	5 333,39	22 123,46	27 069,65	54 526,49	32 912,34	32 035,00	28 948,31	93 895,64	148 422,14
	Acquis	5 333,39	2 396,50	1 500,00	9 229,89	1 500,00	1 500,00	1 500,00	4 500,00	13 729,89
	Etat	2 595,00	1 500,00	1 500,00	5 595,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	4 500,00	10 095,00
	Bailleurs	2 738,39	896,50	0,00	3 634,89	0,00	0,00	0,00	0,00	3 634,89
	A rechercher	0,00	19 726,96	25 569,65	45 296,60	31 412,34	30 535,00	27 448,31	89 395,64	134 692,25
1.4 - Diversification et promotion des cultures d'exportation	Montant	720,00	6 183,28	4 501,13	11 404,41	3 628,78	3 204,23	1 073,66	7 906,67	19 311,08
	Acquis	720,00	210,00	293,00	1 223,00	124,00	62,00	31,00	217,00	1 440,00
	Etat	705,00	200,00	200,00	1 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105,00
	Bailleurs	15,00	10,00	93,00	118,00	124,00	62,00	31,00	217,00	335,00
	A rechercher	0,00	5 973,28	4 208,13	10 181,41	3 504,78	3 142,23	1 042,66	7 689,67	17 871,08
Total sous programme 1	Montant	26 210,00	72 527,13	67 430,87	166 167,99	83 265,53	70 930,50	52 604,55	206 800,58	372 968,57
	Acquis	25 880,00	26 867,78	8 012,37	60 760,15	7 349,33	4 481,55	4 450,55	16 281,43	77 041,58
	Etat	4 574,00	2 332,99	2 505,98	9 412,97	2 298,97	1 645,98	1 645,98	5 590,93	15 003,90
	Bailleurs	21 306,00	24 534,79	5 506,39	51 347,18	5 050,36	2 835,57	2 804,57	10 690,50	62 037,68
	A rechercher	330,00	45 659,35	59 418,50	105 407,84	75 916,20	66 448,95	48 154,00	190 519,15	295 927,00
Sous programme 2 : Promotion des filières animales										
2.1 - Amélioration de l'élevage traditionnel	Montant	3 238,86	3 925,72	5 089,95	12 254,53	7 634,93	6 362,44	3 817,46	17 814,83	30 069,35
	Acquis	3 238,86	1 380,74	0,00	4 619,60	0,00	0,00	0,00	0,00	4 619,60
	Etat	2 535,00	740,00	0,00	3 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 275,00
	Bailleurs	703,86	640,74	0,00	1 344,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344,60
	A rechercher	0,00	2 544,98	5 089,95	7 634,93	7 634,93	6 362,44	3 817,46	17 814,83	25 449,75
2.2 - Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage	Montant	0,00	858,22	1 716,44	2 574,65	2 574,65	2 145,55	1 287,33	6 007,53	8 582,18
	Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	858,22	1 716,44	2 574,65	2 574,65	2 145,55	1 287,33	6 007,53	8 582,18
Total sous programme 2	Montant	3 238,86	4 783,94	6 806,39	14 829,18	10 209,58	8 507,98	5 104,79	23 822,35	38 651,53
	Acquis	3 238,86	1 380,74	0,00	4 619,60	0,00	0,00	0,00	0,00	4 619,60
	Etat	2 535,00	740,00	0,00	3 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 275,00

	Bailleurs	703,86	640,74	0,00	1 344,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344,60
	A rechercher	0,00	3 403,19	6 806,39	10 209,58	10 209,58	8 507,98	5 104,79	23 822,35	34 031,93
Sous programme 3 : Promotion des filières halieutiques										
3.1 - Intensification de la production piscicole	Montant	30,00	1 040,67	2 081,34	3 152,01	3 122,01	2 601,68	1 561,01	7 284,70	10 436,71
	Acquis	30,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
	Etat	30,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	1 040,67	2 081,34	3 122,01	3 122,01	2 601,68	1 561,01	7 284,70	10 406,71
3.2 - Appui à la pêche continentale et maritime	Montant	310,00	669,22	1 532,80	2 512,02	1 917,67	1 598,06	958,84	4 474,56	6 986,59
	Acquis	310,00	0,00	0,00	310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00
	Etat	310,00	0,00	0,00	310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	669,22	1 532,80	2 202,02	1 917,67	1 598,06	958,84	4 474,56	6 676,59
Total sous programme 3	Montant	340,00	1 709,89	3 614,14	5 664,03	5 039,68	4 199,74	2 519,84	11 759,26	17 423,30
	Acquis	340,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
	Etat	340,00	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	1 709,89	3 614,14	5 324,03	5 039,68	4 199,74	2 519,84	11 759,26	17 083,30
Sous programme 4 : Recherche et conseil agricoles										
4.1 - Développement de technologies améliorées	Montant	748,95	1 902,65	3 605,29	6 256,89	5 407,94	4 506,62	2 703,97	12 618,53	18 875,42
	Acquis	748,95	100,00	0,00	848,95	0,00	0,00	0,00	0,00	848,95
	Etat	298,95	100,00	0,00	398,95	0,00	0,00	0,00	0,00	398,95
	Bailleurs	450,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
	A rechercher	0,00	1 802,65	3 605,29	5 407,94	5 407,94	4 506,62	2 703,97	12 618,53	18 026,47
4.2 - Diffusion de technologies améliorées	Montant	931,00	3 177,47	6 354,95	10 463,42	9 532,42	7 943,69	4 766,21	22 242,32	32 705,74
	Acquis	931,00	0,00	0,00	931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931,00
	Etat	931,00	0,00	0,00	931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	3 177,47	6 354,95	9 532,42	9 532,42	7 943,69	4 766,21	22 242,32	31 774,74
4.3 - Coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation	Montant	0,00	160,24	320,49	480,73	480,73	400,61	240,36	1 121,70	1 602,43
	Acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	160,24	320,49	480,73	480,73	400,61	240,36	1 121,70	1 602,43
Total sous programme 4	Montant	1 679,95	5 240,36	10 280,73	17 201,04	15 421,09	12 850,91	7 710,55	35 982,55	53 183,59
	Acquis	1 679,95	100,00	0,00	1 779,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 779,95
	Etat	1 229,95	100,00	0,00	1 329,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329,95
	Bailleurs	450,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
	A rechercher	0,00	5 140,36	10 280,73	15 421,09	15 421,09	12 850,91	7 710,55	35 982,55	51 403,64
Sous programme 5 : Renforcement institutionnel et coordination sectorielle										
5.1 - Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur	Montant	90,00	3 567,25	7 134,49	10 791,74	10 701,74	8 918,12	5 350,87	24 970,72	35 762,46
	Acquis	90,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
	Etat	90,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	A rechercher	0,00	3 567,25	7 134,49	10 701,74	10 701,74	8 918,12	5 350,87	24 970,72	35 672,46
5.2 - Renforcement des capacités de gestion du secteur	Montant	3 672,58	5 979,22	6 488,04	16 139,85	9 176,07	7 761,30	4 947,78	21 885,15	38 025,00
	Acquis	3 617,58	526,32	450,00	4 593,90	450,00	450,00	450,00	1 350,00	5 943,90
	Etat	3 228,48	503,95	450,00	4 182,43	450,00	450,00	450,00	1 350,00	5 532,43
	Bailleurs	389,10	22,37	0,00	411,47	0,00	0,00	0,00	0,00	411,47
	A rechercher	55,00	5 452,90	6 038,04	11 545,95	8 726,07	7 311,30	4 497,78	20 535,15	32 081,10
5.2 - Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Montant	575,00	1 254,66	2 509,32	4 338,98	3 763,98	3 136,65	1 881,99	8 782,63	13 121,61
	Acquis	575,00	0,00	0,00	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575,00
	Etat	575,00	0,00	0,00	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575,00
	Bailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	A rechercher	0,00	1 254,66	2 509,32	3 763,98	3 763,98	3 136,65	1 881,99	8 782,63	12 546,61
Total sous programme 5	Montant	4 337,58	10 801,13	16 131,86	31 270,57	23 641,79	19 816,07	12 180,64	55 638,50	86 909,07
	Acquis	4 282,58	526,32	450,00	5 258,90	450,00	450,00	450,00	1 350,00	6 608,90
	Etat	3 893,48	503,95	450,00	4 847,43	450,00	450,00	450,00	1 350,00	6 197,43
	Bailleurs	389,10	22,37	0,00	411,47	0,00	0,00	0,00	0,00	411,47
	A rechercher	55,00	10 274,81	15 681,86	26 011,67	23 191,79	19 366,07	11 730,64	54 288,50	80 300,17
Total Général	Montant	35 806,38	95 062,45	104 263,98	235 132,81	137 577,67	116 305,20	80 120,37	334 003,25	569 136,06
	Acquis	35 421,38	28 874,84	8 462,37	72 758,60	7 799,33	4 931,55	4 900,55	17 631,43	90 390,03
	Etat	12 572,43	3 676,94	2 955,98	19 205,35	2 748,97	2 095,98	2 095,98	6 940,93	26 146,28
	Bailleurs	22 848,95	25 197,90	5 506,39	53 553,25	5 050,36	2 835,57	2 804,57	10 690,50	64 243,75
	A rechercher	385,00	66 187,61	95 801,61	162 374,22	129 778,34	111 373,65	75 219,82	316 371,82	478 746,03

Annexe 3. Formulaire Appel au positionnement des PTF pour le financement PNIASA

PTF	
Références de la personne de contact (nom, prénoms, tél, E-mail)	

Tableau 1 : Récapitulatif	Montants (FCFA)	
	2010 – 2012	2013 – 2015
Centres d'intérêt		
Sous Programme 1 : Promotion des filières végétales		
Composante 1.1 -Gestion durable des ressources naturelles		
Composante 1.2 - Développement des infrastructures rurales		
Composante 1.3 - Intensification de la production vivrière		
Composante 1.4 - Diversification et promotion des cultures d'exportation		
Sous Programme 2 : Promotion des filières animales		
Composante 2.1- Intensification de l'élevage traditionnel		
Composante 2.2 -Appui à l'émergence et à la promotion des PME		
Sous Programme 3 : Promotion des filières halieutiques		
Composante 3.1- Intensification de la production piscicole		
Composante 3.2 -Appui à la pêche continentale et maritime		
Sous Programme 4 : Recherche et conseil agricoles		
Composante 4.1 - Développement et diffusion de technologies améliorées		
Composante 4.2 - Renforcement des capacités des principaux acteurs		
Composante 4.3- Coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation		
Sous Programme 5 : Coordination sectorielle et renforcement institutionnel		
Composante 5.1 - Amélioration de l'environnement institutionnel de secteur		
Composante 5.2 - Renforcement des capacités de gestion du secteur		
Composante 5.3 - Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle		
TOTAL		

Tableau 2 : Mode de financement

Options	X	Motivations
Appui budgétaire		
Financement direct de projet		
Cofinancement de projet		

x = cocher l'option choisie

Auriez-vous des conditions préalables ? Si oui, présentez une brève description de celles-ci.
Auriez-vous des exigences en matière de suivi de la mise en œuvre ? Si oui, présentez une brève description de celles-ci.

Annexe 4. Matrice des indicateurs (CADRE DE SUIVI EVALUATION DU PNIASA)

Types d'indicateurs

Intrant (ou activité)	I
Extrant (résultat à court terme)	II
Effet (résultat à moyen terme)	III
Impact (résultat à long terme)	IV

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	Environnement du secteur agricole (facteurs exogènes)											
	Gouvernance politique											
	Stabilité politique du pays											
	Part de la population satisfaite avec le système politique du pays						Genre, urbain/rural					
	Proportion de la population satisfaite par le système juridique du pays			Existence et performance du cadre juridique sur les affaires			Genre, urbain/rural					
	Proportion de la population satisfaite par les services publics						Genre, urbain/rural					
	Stabilité macroéconomique											
	Taux de croissance économique											
	Déflateur du PIB			Apprécier la stabilité des prix			National	Annuelle	Comité PIB/DSID	DGSCN/D SID		
	Indice des prix à la consommation			Apprécier la stabilité des prix des produits de consommation			National	Mensuelle	DGSCN	DGSCN/D SID		
	Indice des prix des denrées alimentaires			Apprécier la stabilité des prix des produits agricoles			National	Mensuelle	DGSCN	DGSCN/D SID		
	Part du déficit budgétaire dans le PIB											
	Taux de pression fiscale											
	Encours de la dette/PIB											
	Encours de la dette/recettes d'exportation											
	Service de la dette/recettes budgétaires											
	Service de la dette/recettes d'exportation											
	Taux de change officiel (moyenne de la valeur de UML/1US\$)						National	Annuelle	BCEAO	Code des impôts		
	Taux de change sur le marché (moyenne annuelle UML par 1 US\$)						National	Annuelle		DGSCN/D SID		
	Taux de change PPA (UML/1US\$)											
	Politiques fiscales et commerciales											
	Taux de taxe moyens sur les produits agricoles			Apprécier la fiscalité attrayante à la production			Par principal produit agricole	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de soutien des prix des produits agricoles											

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	Taux de taxe moyen sur les exportations agricoles			Apprécier la fiscalité attrayante à la production			Par principaux produits d'exportation	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de taxe sur les importations produits agricoles			Apprécier la protection du secteur agricole			Par principaux produits d'importation	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de taxe sur les importations d'intrants agricoles			Apprécier la fiscalité attrayante à la production			Par intrant importé	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de taxe sur les importations des équipements agricoles			Apprécier la fiscalité attrayante à la production			National	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de taxe moyen des importations			Apprécier la protection de la production agricole nationale	Valeur totale des taxes prélevées dans les importations des produits agricoles/valeur totale des importations		National	Annuelle	Direction du Commerce /Douane			
	Taux de protection nominale des produits agricoles			Apprécier la protection de la production agricole nationale	Indice		National	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Taux de protection nominale des produits non agricoles			Apprécier la protection sur les autres secteurs de l'économie			National	Annuelle	Direction du Commerce /Douane	Code des impôts		
	Ressources humaines et conditions de vie des ménages											
	Part de la population active agricole dans la population active totale											
	Salaire moyen en milieu urbain			La comparaison de ces deux indicateurs permet d'apprécier le niveau d'attraction du milieu rural			National	Annuelle	DGSCN	DGSCN/D SID		
	Salaire moyen en milieu rural						National	Annuelle	DGSCN	DGSCN/D SID		
	Incidence de la pauvreté						National, urbain/rural, Genre					
	Incidence de l'insécurité alimentaire						National, urbain/rural, Genre					
	Taux d'alphabétisation de la population						National, urbain/rural, Genre					
	Disponibilité et accès aux infrastructures											
	Longueur totale des routes				Rural/urbain							
	Longueur des routes goudronnées				Rural/urbain							
	Densité des routes goudronnées				Rural/urbain							

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	Longueur totale des pistes rurales				Rural							
	Densité des pistes rurales				Rural							
	Longueur total des rails (chemin de fer)											
	Taux d'électrification en milieu rural				Rural							
	Taux d'électrification en milieu urbain				Urbain							
	Pourcentage des ménages connectés au réseau électrique				Rural/urbain							
	Pourcentage de la population ayant accès au téléphone fixe				Rural/urbain							
	Pourcentage de la population de 15 ans et + disposant d'un téléphone mobile				Rural/urbain, Genre							
	Pourcentage de la population de 15 ans et + ayant accès a internet				Rural/urbain, Genre							
	Description des politiques de développement mise en œuvre par le pays											
	Harmonisation et alignement des partenaires au développement sur les priorités et procédures nationales											
	Pourcentage de l'aide publique a l'agriculture passant par le canal budgétaire											
	Pourcentage des partenaires au développement utilisant le système de gestion des finances publiques pour leurs interventions dans l'agriculture											
	Pourcentage des appuis budgétaires dans l'aide publique au secteur agricole											
	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets											
	Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels											
	Pourcentage de l'aide publique fournie par le biais des programmes du PNIASA											
	Conditions climatiques de la campagne agricole											
	Intervalle de la hauteur des précipitations annuelles de la petite saison de pluies											
	Intervalle de la hauteur des précipitations annuelles de la grande saison de pluies											
	Durée de la principale saison pluvieuse (nombre de mois)											
	Durée de la petite saison pluvieuse (nombre de mois)											
	Hauteur moyenne annuelle des précipitations pour les cinq dernières années (mm)											
	Hauteur des précipitations pendant la principale saison dans les principales zones de production agricole (mm)											
	Hauteur des précipitations pendant la petite saison pluvieuses dans les principales zones de production agricole (mm)											
	Indice de variabilité dans le temps des précipitations de la grande saison pluvieuse											
	Indice de variabilité dans l'espace des précipitations											

Réf	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	de la grande saison pluvieuse											
	Quantité de la production perdue à cause des inondations											
	Quantité de la production perdue à cause de la sécheresse											
	Quantité de la production perdue à cause des ravageurs/maladie											
	Effectif du cheptel perdu à cause des inondations											
	Effectif du cheptel perdu à cause de la sécheresse											
	Effectif du cheptel perdu à cause des ravageurs/maladie											
	Effectif du cheptel déplacé à cause des inondations											
	Effectif du cheptel déplacé à cause de la sécheresse											
	Effectif du cheptel déplacé à cause des ravageurs/maladie											
	Nombre de personnes décédé à cause des inondations											
	Nombre de personnes décédé à cause de la sécheresse											
	Nombre de personnes déplacé à cause des inondations											
	Nombre de personnes déplacé à cause de la sécheresse											
	INDICATEURS DU SECTEUR AGRICOLE											
	I. INDICATEURS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PDAA											
	II. FINANCEMENT PUBLIC DE L'AGRICULTURE											
	Evaluation de la déclaration de Maputo											
	Budget total						National					
	Budget total sur ressources internes											
	Dépenses publiques totales dont:						National					
	Administration publique générale											
	Agriculture*											
	Défense et sécurité											
	Education											
	Santé											
	Routes											
	Sécurité sociale, pensions, transferts											
	Eau et assainissement											
	Service de la dette (intérêt et principal)											
	Autres secteurs/fonctions/non classé											
	Dépenses publiques totales sur ressources internes											
	Budget agricole						National					
	Budget agricole sur ressources internes											
	Dépenses publiques agricoles	I		Apprécier le financement du secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses agricoles sur ressources internes											
	Répartition des dépenses agricoles et rurales par sous-secteur et par thématiques transversaux											
	Dépenses pour l'administration générale du secteur	I		Apprécier les dépenses d'administration du	Fonctionnement + Personnel		National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				secteur								
	Dépenses pour le sous-secteur de la production végétale	I		Apprécier le financement du sous secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour le sous-secteur de l'élevage	I		Apprécier le financement du sous secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour le sous-secteur halieutique	I		Apprécier le financement du sous secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour le sous-secteur de la foresterie	I		Apprécier le financement du sous secteur			National, régional	annuelle	MERF	Budget 2010		
	Dépenses pour la recherche et conseil agricole	I		Apprécier le volume des dépenses pour la recherche et la vulgarisation			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour la réalisation des ouvrages hydrauliques (barrages, points d'eau, adduction en eau potable ...)	I		Apprécier le volume des dépenses pour les ouvrages hydrauliques			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour la réalisation des pistes rurales	I		Apprécier le volume des dépenses pour les pistes rurales			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour la réalisation des infrastructures marchandes	I		Apprécier le volume des dépenses pour les infrastructures marchandes			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses pour la gestion durable des ressources naturelles	I	Dépenses pour la reforestation, conservation des eaux et des sols, lutte contre l'ensablement des plans d'eau, lutte contre les feux de brousse...	Apprécier le volume des dépenses pour la gestion des RN			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Autres dépenses (à préciser)	I					National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Répartition des dépenses agricoles par utilisation économique											
	Dépenses d'investissement	I		Apprécier les investissements dans le secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	Dépenses courantes	I		Apprécier les dépenses courantes du secteur			National, régional	annuelle	DAF	Budget 2010		
	III. Financement privé de l'agriculture											
	Volume total du crédit agricole et rural dont:							Annuelle	DSID/CASI MEC/BCAO			
	Montant octroyé aux conditions du marché							Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	Montant octroyé à des taux subventionnés							Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			
	Part du crédit agricole et rural dans le volume total du crédit octroyé							Annuelle	BCEAO			
	Part du crédit agricole et rural couvert par une police d'assurance											
	Pourcentage des exploitants agricoles ayant accès au crédit agricole						Genre	Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			
	Taux d'intérêt moyen du crédit agricole et rural aux conditions du marché							Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			
	Taux d'intérêt moyen du crédit agricole et rural subventionné							Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			
	Taux de recouvrement du crédit agricole et rural						Genre	Annuelle	DSID/CASI MEC/BCEAO			
	Volume des investissements directs étrangers dans l'agriculture							Annuelle	BCEAO			
	IV. Performance du secteur agricole											
	Taux de croissance agricole	IV		Apprécier l'impact des investissements sur la croissance agricole	(PIBAn-PIBAn-1)/PIBAn-1	PIBAn PIBAn-1	National	annuelle	Comité PIB/DSID	3,10%		6%
	Poids de l'agriculture dans le PIB	IV		Apprécier l'impact des investissements agricoles sur l'économie nationale	PIBA/PIB	PIBA PIB	National (sous secteur)	annuelle	Comité PIB/DSID			
	Contribution de l'agriculture à la croissance économique	IV		Apprécier l'impact de la croissance agricole sur l'économie nationale			National	annuelle	Comité PIB/DSID			
	Contribution de l'agriculture aux recettes fiscales											
	Taux d'accroissement de la productivité du travail agricole	IV		apprécier la productivité du travail	Valeur ajoutée agricole/nombre d'actifs agricoles	VA à prix constant			DGSCN/DSID			
	Evolution de l'indice des prix des produits agricoles											
	Indice des prix des produits agricoles/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier la variation des prix des produits agricoles à la production et à la consommation	Indice des prix des produits agricoles/Indice des prix à la consommation		National	Annuelle	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Indice des prix des produits agricoles/Indice des intrants agricoles	III		Apprécier les termes de l'échange agricole	Indice des prix des produits agricoles/Indice des intrants agricoles		National	Annuelle	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Taux d'accroissement des exportations agricoles											
	Part des exportations agricoles dans les exportations totales											
	Evolution de la balance commerciale agro-alimentaire											
	Taux d'accroissement du revenu agricole	IV	Revenus des agriculteurs,	Apprécier le revenu des agriculteurs	VA SA-Coût de la main d'œuvre agricole		National	Annuelle	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
			éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs									
	I. Sous-programme 'Promotion des filières végétales'											
	I.1: Infrastructures rurales											
	I.1.1 Développement des aménagements hydro agricoles											
	Dépenses publiques pour la réalisation de micro-barrages à usage agricole	I		Apprécier la réalisation de micro-barrages	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Dépenses publiques pour la réalisation des périmètres irrigués	I		Apprécier la réalisation des aménagements	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Dépenses publiques pour l'aménagement des bas-fonds	I		Apprécier la réalisation des aménagements	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Dépenses publiques en ouvrages de conservation des eaux et des sols	I	Lutte contre la dégradation des sols ; amélioration des sols ; drainage des zones inondées ; dessalage des sols ; études des terrains agricoles ; récupération des terres ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification.	Apprécier la réalisation ouvrages	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Nombre de micro-barrages à buts multiples réalisés	II		Réalisation et répartition des micro-barrages	Pas de calcul		région	annuelle	DAER	DAER		Les prévisions
	Superficie totale de périmètres irrigués (hectares)	II		Apprécier la réalisation des périmètres irrigués	Pas de calcul		région	annuelle	DAER	DAER		Les prévisions (DAER)
	Superficies de bas-fonds rizicoles aménagés (hectares)	II			Pas de calcul		région	annuelle	DSID	DSID		
	Superficie aménagées /superficie aménageable	II	Part du potentiel aménagé	Apprécier la mise en valeur du potentiel aménageable	Somme des superficies totales de périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés /potentiel aménageable	superficie irriguée Superficie des bas fonds aménagés superficie aménageable	région	annuelle	DAER	DSID		Les prévisions
	Superficie aménagée et exploitée/superficie totale aménagée	II		Mesurer le degré de mise en valeur des superficies aménagées	Superficie aménagée et exploitée/superficie totale aménagée	Superficie aménagée, Superficie exploitée	région	annuelle	DSID/DAER	DSID/DAER		100%
	Superficie aménagée et exploitée/superficie totale cultivée	II		Pour apprécier la maîtrise de l'eau	Superficie aménagée et exploitée/superficie totale cultivée	Superficie aménagée et exploitée, Superficie cultivée	par principale culture vivrière, par principale culture irriguée, par région	annuelle	DSID	DSID/DAER		
	Proportion de producteurs ayant accès aux	III		Apprécier l'accessibilité								

Réf	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	périmètres aménagés			aux périmètres aménagés								
	Par des superficies des terres aménagées en ouvrages simples de conservation des eaux et du sol (CES) (hectares)	II		Apprécier la gestion durable des sols	Superficie des terres aménagées en ouvrage simple des CES/Superficie totale aménagée		région	annuelle	DSID			
	Proportion de producteurs pratiquant l'agroforesterie	III		Apprécier la gestion durable de la restauration des terres	Nombre de producteurs pratiquant l'agroforesterie/Nombre total de producteurs		région	annuelle	DSID/ICAT			
	Pourcentage de superficie de terres dégradées	IV		Apprécier l'effort de restauration des sols	Superficie des terres dégradées/Superficie totale cultivable		région	annuelle	ICAT			
	Intensité culturale	III	Superficie totale cultivée/superficie physique utilisée par an	Apprécier le niveau d'exploitation des superficies irriguées	Somme des superficies emblavées par cycle de culture dans l'année/Superficies aménagées exploitées		région	annuelle	DSID	DSID		
	Part de la valeur de la production irriguée dans la production totale	III		Apprécier le niveau de sécurisation de la production vivrière	Valeur de la production irriguée/Valeur de la production totale		par principale de culture vivrière, par principale culture irriguée, par région	annuelle	DSID	DSID		
	Rendement des cultures irriguées	III		Apprécier la performance des aménagements	production/surface irriguée		région	annuelle	DSID			
	Productivité des cultures irriguées	III		Apprécier la performance des aménagements				annuelle	DSID			
	Productivité de l'eau d'irrigation	III										
I.1.2 Pistes et infrastructures de marché rurales												
	Dépenses publiques pour la réalisation des infrastructures de marché	I	Stockage, conservation, infrastructures marchandes	Apprécier la réalisation d'infrastructures de marché	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		
	Dépenses publiques pour la réalisation des pistes rurales	I		Apprécier la réalisation de pistes rurales	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		
	Nombre de kilomètres de pistes rurales réalisées	II		Apprécier le désenclavement des bassins de production et l'accès aux marchés	Pas de calcul		région	annuelle	DAER	DAER		
	Nombre kilomètres de pistes rurales réhabilitées	II		Apprécier le désenclavement des bassins de production et l'accès aux marchés	Pas de calcul		région	annuelle	DAER	DAER		
	Densité des pistes rurales	II	Nombre de kilomètres de pistes rurales disponibles/Superficie rurale totale	Apprécier le niveau de désenclavement du milieu rural	Longueur des pistes rurales/Surface		région	annuelle	Direction des pistes rurales	Direction des pistes rurales/DSID		
	Nombre d'infrastructures de stockage construits ou	II		Apprécier la			région	annuelle	DAER			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	réhabilités et fonctionnels			disponibilité et la fonctionnalité des magasins et aires de séchage dans les aménagements								
	Proportion des paysans ayant accès aux infrastructures de stockage	II		Apprécier l'accessibilité aux infrastructures de stockage			par filière et par région	annuelle	DSID			
	Taux de couverture de la production par les infrastructures de stockage et de conservation	II		Apprécier la couverture des besoins en infrastructures de stockage	Volume de la production servie par les infrastructures de stockage/Volume total de la production		par filière et par région	annuelle	DSID			
I.1.3: Amélioration de l'accès à l'eau potable												
	Dépenses pour la réalisation des infrastructures en eau potable	I	Réalisation et entretien de forage, aménagement de bassins fluviaux destinés principalement à l'alimentation en eau potable....	Apprécier les efforts dans la réalisation d'infrastructures en eau potable	Pas de calcul		région	annuelle	Direction de l'eau	Direction de l'eau		
	Proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable	III		Apprécier la couverture des besoins des populations rurales en eau potable			région	annuelle	DGSCN	DGSCN		
I.2: Développement des filières vivrières												
	Valeur des subventions publiques en semences améliorées pour les cultures vivrières	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Valeur des subventions publiques en engrais pour les cultures vivrières	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Valeur des subventions publiques de lutte contre les déprédateurs des cultures vivrières	I	Protection intégrée des plantes, les activités de protection biologique des plantes, la fourniture et la gestion de substances agrochimiques, l'approvisionnement en pesticides ; politique et législation de la protection des plantes.	Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Valeur des subventions publiques en équipements agricoles	I		Apprécier l'effort de soutien à la production	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		

Réf .	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				vivrière								
	Volume du crédit agricole octroyé pour les cultures vivrières	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Volume du crédit octroyé pour l'achat des intrants (engrais, pesticides, semences) pour les cultures vivrières	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Volume du crédit octroyé pour les opérations culturales pour les cultures vivrières	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Volume du crédit octroyé pour l'achat des équipements	I		Apprécier l'effort de soutien à la production vivrière	Pas de calcul		ensemble, par culture vivrière	annuelle	DAF	DAF		
	Quantité totale de semences améliorées pour les cultures vivrières fournies aux agriculteurs par les structures publiques	I					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	CAGIA/DS			
	Quantité totale d'engrais chimiques fournies aux agriculteurs par les structures publiques	I					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	CAGIA			
	Proportion des superficies vivrières sous semences améliorées	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des superficies vivrières sous engrais chimiques	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des superficies vivrières sous engrais organiques	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des superficies vivrières sous engrais organiques et chimiques	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des superficies vivrières sous labour motorisé	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des superficies vivrières sous traction animale	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Proportion des exploitants agricoles disposant d'équipements agricoles	II					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Quantité moyenne à l'hectare d'engrais chimiques sur les superficies vivrières	II		Apprécier le niveau d'utilisation des engrais chimiques	Quantité d'engrais chimiques/Superficie totale cultivée		ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Dose réelle à l'hectare sur les superficies vivrières bénéficiant d'engrais chimiques	II			Quantité d'engrais chimiques/Superficie réellement amendée		ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Pourcentage des producteurs vivriers ayant accès aux semences améliorées	III		Apprécier l'accessibilité des producteurs aux semences améliorées			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Pourcentage des producteurs vivriers ayant accès aux engrais chimiques	III		Apprécier l'accessibilité des producteurs aux engrais chimiques			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	Taux d'accès aux équipements agricoles	III		Apprécier l'accessibilité des producteurs aux équipements agricoles			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement de la production des spéculations vivrières	III		Apprécier les efforts fournis dans le secteur			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Taux d'autosuffisance alimentaire	III	Taux de couverture de la consommation par la production	Apprécier la couverture des besoins alimentaires	Production totale/Besoins alimentaire		ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement du rendement moyen par culture vivrière	III		Apprécier l'efficacité des facteurs de production			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures vivrières sous semences améliorées uniquement	III		Apprécier l'effet de l'utilisation des semences améliorées			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures vivrières sous semences améliorées et engrais	III		Mesurer l'effet de l'utilisation combinée des semences améliorées et des engrais			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures vivrières sans semences améliorées et sans engrais	III					ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures vivrières sous engrais uniquement	III		Apprécier l'effet de l'utilisation des engrais			ensemble, par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée vivrière par actif	III		Mesurer la productivité des actifs agricoles	Calcul		ensemble, par culture vivrière au niveau national	annuelle	Comptes nationaux/DGSCN			
	Pourcentage des pertes post récolte par spéculation vivrière	III		Apprécier la performance des méthodes de conservation			par culture vivrière par région	annuelle	DSID			
	Taux de commercialisation par spéculation vivrière	III		Apprécier l'amélioration du niveau de revenu des producteurs			par culture vivrière au plan national et régional	annuelle	DSID			
	Taux de transformation des produits vivriers	III		Apprécier le niveau de valorisation des produits	Quantité de produit transformé *100/Quantité totale de produits		par culture vivrière au plan national et régional	annuelle	DGSCN/DSID			
	Indice de diversification de la production vivrière	III		Apprécier le niveau de diversité des cultures vivrières			régional	annuelle	DSID			
	Ratio prix au producteur/prix au consommateur des principaux produits vivriers	III		Apprécier le fonctionnement des marchés agricoles			régional	annuelle	DSID/DGSCN			
	Indice des prix des produits vivriers/Indice des prix des intrants agricoles	III		Apprécier les termes de l'échange par rapport aux intrants			régional	annuelle	DGSCN			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	Indice des prix des produits vivriers/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier l'évolution des prix des produits agricoles par rapport au coût de la vie			régional	annuelle	DGSCN			
	Indice des prix au producteur/indice des prix à la consommation des produits vivriers	III		Apprécier le fonctionnement des marchés agricoles			pour l'ensemble des produits vivriers et par région	annuelle	DGSCN			
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des cultures vivrières	III		Apprécier la performance du sous-secteur vivrier			national	annuelle	DGSCN			
	Contribution de l'agriculture vivrière à la formation de la valeur ajoutée de la production végétale	III		Apprécier le poids de la production vivrière dans la production agricole			national	annuelle	DGSCN			
	Contribution de l'agriculture vivrière à la croissance de la production végétale	III		Apprécier la performance de l'agriculture vivrière			national	annuelle	DGSCN			
	I.3 Développement des filières d'exportation											
	Valeur des subventions publiques en semences améliorées et plants pour les cultures d'exportation	I		Apprécier l'effort de soutien pour les cultures rente	Pas de calcul		cultures d'exportation par région	annuelle	DAF	DAF		
	Valeur des subventions publiques en engrais pour les cultures d'exportation	I		Apprécier l'effort de soutien pour les cultures rente	Pas de calcul		cultures d'exportation par région	annuelle	DAF	DAF		
	Volume du crédit octroyé pour l'achat des semences améliorées et plants pour les cultures d'exportation	I		Apprécier l'effort de soutien pour les cultures rente	Pas de calcul		cultures d'exportation par région	annuelle	DAF	DAF		
	Volume du crédit octroyé pour l'achat des engrais pour les cultures d'exportation	I		Apprécier l'effort de soutien pour les cultures rente	Pas de calcul		cultures d'exportation par région	annuelle	DAF	DAF		
	Quantité totale de semences améliorées et plants pour les cultures d'exportation fournies aux agriculteurs par les structures publiques	I					par culture d'exportation et par région	annuelle	DS/ICAT			
	Quantité totale d'engrais chimiques destinés aux cultures d'exportation fournies aux agriculteurs par les structures publiques	I					par culture d'exportation et par région	annuelle	CAGIA			
	Proportion des superficies des cultures d'exportation sous semences améliorées	II					par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID/ICAT/NSCT			
	Proportion des superficies des cultures d'exportation sous engrais chimiques	II					par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID/ICAT/NSCT			
	Proportion des superficies des cultures d'exportation sous engrais organiques	II					par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID/ICAT/NSCT			
	Quantité moyenne à l'hectare d'engrais chimiques sur les superficies de culture d'exportation	II		Apprécier le niveau d'utilisation des engrais chimiques	Quantité d'engrais chimiques/Superficie totale cultivée		par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID/ICAT/NSCT			
	Dose réelle à l'hectare sur les superficies des cultures de rente bénéficiant d'engrais chimiques	II			Quantité d'engrais chimiques/Superficie réellement amendée		par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID/ICAT/NSCT			
	Pourcentage des producteurs de cultures	III		Apprécier l'accessibilité			par culture	annuelle	DSID			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	d'exportation ayant accès aux semences améliorées			des producteurs aux semences améliorées			d'exportation et par région					
	Pourcentage des producteurs des cultures d'exportation ayant accès aux engrais chimiques	III		Apprécier l'accessibilité des producteurs aux engrais chimiques			par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement de la production par culture d'exportation	III		Apprécier les efforts fournis dans le secteur			par culture d'exportation et par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement du rendement moyen par culture d'exportation	III		Apprécier l'efficacité des facteurs de production			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures d'exportation sous semences améliorées et plants uniquement	III		Apprécier l'effet de l'utilisation des semences améliorées			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures d'exportation sous semences améliorées et plants et engrais	III		Mesurer l'effet de l'utilisation combinée des semences améliorées et plants et des engrais			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures d'exportation sous engrais uniquement	III		Apprécier l'effet de l'utilisation des engrais			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DSID			
	Rendement moyen des cultures d'exportation sous engrais et semences améliorées et plants	III		Apprécier l'effet de l'utilisation des engrais et des semences améliorées			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DSID			
	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des cultures d'exportation par actif	III		Mesurer la productivité des actifs agricoles	Calcul		ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DGSCN			
	Pourcentage des pertes post récolte par spéculation d'exportation	III		Apprécier la performance des méthodes de conservation			ensemble, par culture d'exportation par région	annuelle	DPV			
	Taux de commercialisation par spéculation d'exportation	III		Apprécier l'amélioration du niveau de revenu des producteurs			par culture d'exportation et au plan national	annuelle	DSID			
	Taux de transformation par spéculation d'exportation	III		Apprécier le niveau de valorisation des produits	Quantité de produit transformé *100/Quantité totale de produits		par culture d'exportation et au plan national	annuelle	DGSCN/DSID			
	Indice de diversification des exportations agricoles	III		Apprécier le niveau de diversité des cultures vivrières			par culture d'exportation et au plan national	annuelle	DSID			
	Ratio prix de parité à l'exportation/prix au producteur des principaux produits exportés	III		Apprécier l'incidence de la fluctuation des prix sur le marché international			par culture d'exportation et au plan national	annuelle	DGSCN			
	Ratio entre le taux d'accroissement du prix	III		Apprécier la variation du			par culture	annuelle	DGSCN			

Réf .	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	international et celui du prix au producteur des principaux produits exportés			prix au producteur suite à la variation du prix sur le marché international/Apprécier l'ajustement du prix au producteur			d'exportation au plan national					
	Indice des prix des intrants agricoles/Indice des prix des produits exportés	III		Apprécier les termes de l'échange par rapport aux intrants			par culture d'exportation au plan national	annuelle	DGSCN			
	Indice des prix des produits exportés/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier l'évolution des prix des produits agricoles par rapport au coût de la vie			par culture d'exportation au plan national	annuelle	DGSCN			
	Indicateurs du sous-secteur 'production végétale'											
	Dépenses publiques totales réalisées au profit de la production végétale	I		Apprécier l'effort en matière d'investissement du Gouvernement dans le sous-secteur			région	annuelle	DAF			
	Volume du crédit alloué à la production végétale	I										
	Taux de croissance de la valeur ajoutée de la production végétale	III		Apprécier la performance du sous-secteur			national	annuelle	DGSCN			
	Contribution de la production végétale à la formation du PIB agricole	III		Mesurer la part de la production végétale dans le PIBA			national	annuelle	DGSCN			
	Contribution de la production végétale à la croissance agricole	III		Apprécier la part de la production végétale dans la croissance agricole			national	annuelle	DGSCN			
	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée de la production végétale par actif	III		Apprécier la productivité des actifs agricoles			national	annuelle	DGSCN/DSI D			
	Indice des prix des produits végétaux/Indice des prix des intrants utilisés	III		Apprécier les termes de l'échange par rapport aux intrants			régional	annuelle	DGSCN			
	Indice des prix des produits végétaux/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier l'évolution des prix des produits agricoles par rapport au coût de la vie			régional	annuelle	DGSCN			
	Evolution des exportations totales et par produit du sous-secteur de la production végétale	III		Apprécier la part de chaque produit dans les exportations			par produit au plan national	annuelle	DGSCN			
	Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur de la production végétale	III		Apprécier le niveau des échanges commerciaux des produits végétaux dans l'espace CEDEAO et UEMOA			national	annuelle	DGSCN			
	Evolution de la balance commerciale du sous-secteur de la production végétale	III		Apprécier les performances commerciales du sous-secteur de la production			national	annuelle	DGSCN			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				végétale/Apprécier la contribution de la production agricole à l'entrée des devises								
	Evolution de la balance commerciale alimentaire	III		Apprécier la dépendance alimentaire du pays			national	annuelle	DGSCN			
	Taux d'accroissement du revenu des producteurs végétaux	IV		Apprécier le pouvoir d'achat des producteurs végétaux			national	annuelle	DGSCN			
	II. Sous-programme 'Promotion des filières animales'											
	II.1 Développement des filières d'élevage traditionnelles											
	Taux de couverture vaccinale	III	Part des effectifs par espèce en élevage traditionnel (bovins, ovins, caprins, porcins, volaille) couvert par les services de prophylaxie	Apprécier le taux de couverture sanitaire des élevages traditionnels	Effectif d'animaux suivi/effectif total		Par espèce; par maladie et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Part des éleveurs traditionnels bénéficiaires de services de prophylaxie	III		Apprécier l'adhésion des éleveurs traditionnels aux services de prophylaxie	Effectif des éleveurs traditionnels bénéficiaires / effectif total des éleveurs traditionnels		Par espèce; par maladie et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Part des effectifs de race améliorée en élevage traditionnel	III		Apprécier l'amélioration génétique	Effectif de race améliorée / effectif total		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux d'accroissement des effectifs par espèce en élevage traditionnel	III		Apprécier l'évolution des effectifs	Variation d'effectif / effectif initial		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux de prolificité en élevage traditionnel	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels	Nombre de naissance dans une année *100/Nombre de mises bas		Par espèce et par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	gain moyen quotidien en élevage traditionnel	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels	Poids vif d'animaux sevrés *100/Nombre de reproductrices		Par espèce et par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	taux de ponte en élevage traditionnel	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels	Nombre d'œufs *100*Nombre de jours/Nombre de ponduses		par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Taux d'accroissement de la production de viande par espèce issue de l'élevage traditionnel	III		mesurer la production de viande	Taux d'accroissement des effectifs par espèce X Poids moyen carcasse		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux d'accroissement de la production de lait en élevage traditionnel	III		mesurer la production de lait en élevage traditionnel	Variation de la production de lait sur la production initiale		Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Taux d'accroissement de la production d'œufs en élevage traditionnel	III		mesurer la production d'œufs	Variation de la production d'œufs sur la		Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
					production initiale							
	Taux de couverture des besoins en produits carnés par l'élevage traditionnel	IV		Apprécier la couverture des besoins en produits carnés par les élevages traditionnels	production X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	Taux de couverture des besoins en lait par l'élevage traditionnel	IV		Apprécier la couverture des besoins en lait par l'élevage traditionnel	production X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	II.2 Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage											
	Nombre d'entreprises d'élevage promues	II		Apprécier l'intensification de l'élevage	pas de calcul		Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Nombre d'emplois créés	III		Mesurer la contribution des PME d'élevage à la création d'emploi			Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Part des effectifs détenus par PME d'élevage	III	Proportion des effectifs élevés par les PME dans l'effectif total	Apprécier l'intensification de l'élevage			Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Poids des PME d'élevage dans la production totale de viande	III	Proportion de la production de viande par les PME dans la production totale	Apprécier la contribution des PME à la production nationale	production de viande par les PME / la production totale		Région	annuel	DGSCN/DE	DGSCN/DE		
	Poids des PME d'élevage dans la production totale de lait	III	Proportion de la production de lait par les PME dans la production totale	Apprécier la contribution des PME à la production nationale	production de lait par les PME / la production totale		Région	annuel	DGSCN/DE	DGSCN/DE		
	Poids des PME d'élevage dans la production totale des œufs	III	Proportion de la production d'œufs par les PME dans la production totale	Apprécier la contribution des PME à la production nationale	production d'œufs par les PME / la production totale		Région	annuel	DGSCN/DE	DGSCN/DE		
	Contribution des PME d'élevage à la couverture des besoins en produits carnés	III		Apprécier la contribution des PME dans la couverture des besoins en produits carnés par l'élevage traditionnel	production des PME X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	Contribution des PME d'élevage à la couverture des besoins en produits laitiers	II		Apprécier la couverture des besoins en lait par l'élevage traditionnel	production des PME X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	Contribution des PME d'élevage à la formation de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage	III		Apprécier la contribution des PME d'élevage à la formation de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Contribution des PME d'élevage à la croissance du sous-secteur de l'élevage	III		Apprécier la contribution des PME d'élevage à la croissance du sous-secteur de			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
				l'élevage								
	Indicateurs du sous-secteur de l'élevage											
	Valeur des dépenses publiques pour la réalisation d'ouvrages d'hydraulique pastorale	I		Apprécier l'effort public de réalisation des ouvrages hydrauliques et pastoral	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Valeur des dépenses publiques pour l'aménagement des zones pastorales (zone de pâturage, couloir de transhumance....)	I		Apprécier l'effort public de réalisation de l'aménagement des zones pastorales (zone de pâturage, couloir de transhumance....)	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Valeur des dépenses publiques pour la réalisation des infrastructures (marchés à bétail, parc de vaccination, abattoirs)	I		Apprécier le niveau de soutien à l'investissement	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Valeur des subventions publiques pour le développement de l'élevage (acquisition de race améliorée, intrants, soins du cheptel, capital.)	I		Apprécier le niveau de soutien à l'investissement	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Volume du crédit octroyé pour le développement de l'élevage (acquisition de race améliorée, intrants, soins du cheptel capital.)	I		Apprécier le volume crédit octroyé pour le développement de l'élevage (acquisition de race améliorée, intrants, soins du cheptel capital...)	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Part des effectifs de race améliorée des différentes espèces	II		Apprécier l'amélioration génétique	Effectif de race améliorée / effectif total		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux d'accroissement des effectifs totaux par espèce	III		Apprécier l'évolution des effectifs	Variation d'effectif / effectif moyen		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux de prolificité dans les PME	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels			Par espèce et par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	gain moyen quotidien dans les PME	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels			Par espèce et par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	taux de ponte dans les PME	III		Evaluer les performances zootechniques des élevages traditionnels			par région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Taux d'accroissement de la production de viande par espèce	III		mesurer la production de viande	Taux d'accroissement des effectifs par espèce X Poids moyen carcasse		Par espèce et par région	annuel	DE/DSID	DE/DSID		
	Taux d'accroissement de la production de lait	III		mesurer la production de lait	Variation de la production de lait sur la production initiale		Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Taux d'accroissement de la production d'œufs	III		mesurer la production d'œufs	Variation de la production d'œufs sur la production initiale		Région	annuel	DE/ICAT	DE/ICAT		
	Taux de couverture des besoins en produits carnés	III		Apprécier la couverture en produits carnés par	production X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		

Réf .	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
				les productions nationales								
	Taux de couverture des besoins en lait	III		Apprécier la couverture des besoins en lait par la production	production X 100/Besoin		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	Taux de transformation des produits animaux	III		Apprécier la valorisation des produits animaux	Quantité transformée X 100 / quantité totale		Par région, par espèce et par produit	annuel	DSID/DE	DSID/DE		
	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage par actif	III		Apprécier l'évolution de la contribution du secteur à la création des richesses	Voir DGSCN				DGSCN	DGSCN		
	Ratio prix au producteur/prix au consommateur des différentes espèces animales	III		Apprécier la marge bénéficiaire des commerçants	prix au producteur/prix au consommateur des différentes espèces animales		Par région, par espèce et par produit	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix des intrants d'élevage	III		Apprécier l'évolution des prix des produits d'élevage par rapport au prix des intrants	Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix des intrants d'élevage		Par région, par espèce et par produit	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier l'évolution du prix des produits d'élevage par rapport au coût de la vie	Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix à la consommation		Par région, par espèce et par produit	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Evolution des exportations des produits d'élevage	III		Apprécier l'évolution des exportations des produits d'élevage	pas de calcul		national	annuel	DGSCN/Douanes	DGSCN/Douanes		
	Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur de l'élevage	III		Apprécier l'évolution des exportations intra-régionales des produits d'élevage	pas de calcul		région	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Evolution de la balance commerciale du sous-secteur de l'élevage	III		Apprécier l'évolution des exportations par rapport à l'importation des produits d'élevage	exportation - importation		national	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Contribution de l'élevage à la formation de la valeur ajoutée agricole	III		Apprécier la contribution du secteur à la formation du PIBA	Voir DGSCN		région	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Contribution de l'élevage à la croissance agricole	III		Apprécier la contribution du secteur à la formation du PIBA	Voir DGSCN		région	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Taux d'accroissement des revenus des producteurs dans les filières animales	III		Apprécier l'évolution des revenus des producteurs	Variation du revenu des producteurs / revenu moyen		région	annuel	DSID	DSID		
	Evolution du taux de transformation des produits animaux issus des entreprises d'élevage	III		Apprécier la valorisation des produits animaux	Variation du taux de transformation / taux moyen		Par région, par espèce et par produit	annuel	DSID/DE	DSID/DE		
	III. Sous-programme 'Promotion des filières halieutiques'											
	III.1 Développement des filières de production piscicole d'eau douce											
	Dépenses publiques pour les équipements piscicoles	I		Apprécier les efforts	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions

Réf .	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
	(filets, cages flottantes...)			dans la réalisation des équipements piscicoles (bassins, cages flottantes...)								
	Dépenses publiques pour les aménagements d'infrastructures piscicoles (bassins, centre d'alevinage...)	I		Apprécier les efforts dans la réalisation des équipements piscicoles (bassins, cages flottantes...)	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Valeur des subventions publiques pour l'acquisition des intrants piscicoles (alevins, alimentation des poissons....)	I		Apprécier les efforts dans l'acquisition des intrants piscicoles (alevins, alimentation des poissons....)	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Volume du crédit octroyé pour le développement de la pisciculture	I		Apprécier le volume du crédit octroyé pour le développement de la pisciculture	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Nombre de petites et moyennes entreprises de production piscicole promues	II		Apprécier l'intensification de la pisciculture	pas de calcul		Région	annuel	DPA/ICAT	DPA/ICAT		
	Nombre d'emplois créés par la production piscicole	III		Mesurer la contribution des PME d'élevage à la création d'emploi	pas de calcul		Région	annuel	DPA/ICAT	DPA/ICAT		
	Evolution de la production piscicole	II		Apprécier l'évolution de la production piscicole	(P1 - P0) / P. moyenne		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Volumes de production piscicole	II	Production totale	Apprécier le niveau de production piscicole	pas de calcul		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Contribution de la pisciculture a la formation de la valeur ajoutée agricole du sous-secteur halieutique	III		Apprécier la contribution de la pisciculture à la formation de la valeur ajoutée du sous-secteur halieutique			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Contribution de la pisciculture a la croissance du sous-secteur halieutique	III		Apprécier la contribution de la pisciculture a la croissance du sous-secteur halieutique			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production piscicole	III		Apprécier la couverture des besoins en produits halieutiques par la production piscicole nationale	production piscicole X 100/Besoin en produits halieutique		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		
	Taux d'accroissement du revenu des pisciculteurs	III		Apprécier l'évolution des revenus des pisciculteurs	Variation du revenu des pisciculteurs / revenu moyen		région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	III.2 Promotion de la pêche maritime et continentale											
	Dépenses publiques pour la gestion durable des ressources halieutiques (empoissonnement des plans d'eau, réglementation de la pêche...)	I		Apprécier les efforts dans gestion durable des ressources	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				halieutiques (empoisonnement des plans d'eau, protection des berges, réglementation de la pêche...)								
	Dépenses publiques pour la réalisation d'infrastructures de pêche (plates-formes de transfert des produits de pêche, infrastructure de conservation...)	I		Apprécier le niveau d'investissement public dans la réalisation d'infrastructures de pêche (débarcadère, infrastructure de conservation...)	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Subventions publiques pour l'acquisition des intrants et équipements de pêche	I		Apprécier le volume de la subvention publique pour l'acquisition des intrants et équipements de pêche	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Volume du crédit octroyé pour l'acquisition des intrants et équipements de pêche											
	Nombre d'infrastructures de pêches installées			Mesurer le niveau d'intensification de la pêche	Pas de calcul		région	annuelle	ICAT/DPA	ICAT/DPA		
	Nombre d'entreprises de conservation et de transformation fonctionnelles			Mesurer le niveau de valorisation des produits de pêche	Pas de calcul		région	annuelle	ICAT/DPA	ICAT/DPA		
	Volumes de production des pêches continentales			Apprécier le niveau de production de la pêche continentale	pas de calcul		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Volumes de production des pêches maritimes			Apprécier le niveau de production de la pêche maritime	pas de calcul		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Taux d'accroissement de la production de pêche continentale			mesurer la variation de la production de la pêche continentale	Variation / initial		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Taux d'accroissement de la production de pêche maritime			mesurer la variation de la production de la pêche maritime	Variation / initial		Région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Contribution de la pêche maritime et continentale a la formation de la valeur ajoutée agricole du sous-secteur halieutique			Apprécier la contribution de la pêche maritime et continental à la formation de la valeur ajoutée du sous-secteur halieutique			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Contribution de la pêche maritime et continentale a la croissance du sous-secteur halieutique			Apprécier la contribution de la pêche maritime et continentale a la croissance du sous-secteur halieutique			Région	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par les produits de pêche			Apprécier la couverture des besoins en produits	production de la pêche X 100/Besoin en produits		Région	annuel	DSID/DGSCN	DSID/DGSCN		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
				halieutiques par la production de la pêche	halieutique							
	Taux d'accroissement du revenu des pêcheurs			Apprécier l'évolution des revenus des pêcheurs	Variation du revenu des pêcheurs / revenu moyen		région	annuel	DPA/DSID	DPA/DSID		
	Indicateurs du sous-secteur de la production halieutique											
	Dépenses publiques allouées au sous-secteur halieutique	I		Apprécier le niveau d'investissement dans le sous-secteur halieutique	Pas de calcul		région	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Volume du crédit alloué au sous-secteur de la production halieutique											
	Taux d'accroissement de la production de poisson	III		Apprécier l'évolution de la production nationale de poisson	Pas de calcul		région	annuelle	DSID	DSID		Les prévisions
	Contribution de la pêche à la formation du PIB agricole	III		Apprécier la contribution le poids du sous secteur dans le PIBA	Pas de calcul		national	annuelle	DGSCN	DGSCN		Les prévisions
	Contribution du sous secteur halieutique à la croissance agricole	III		Apprécier la contribution du sous secteur halieutique à la croissance agricole			national	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée du sous secteur halieutique par actif	III		Apprécier la contribution du sous secteur halieutique à la formation de la valeur ajoutée par actif			national	annuel	DGSCN/DSID	DGSCN/DSID		
	Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par le sous-secteur pêche	III		Apprécier la couverture des besoins en produits halieutiques par la production piscicole nationale	production nationale X 100/Besoin en produits halieutiques		Région	annuel	DSID	DSID		
	Indice des prix du poisson/Indice des prix des intrants de pêche	III		Apprécier l'évolution des prix du poisson par rapport au prix des intrants	Indice des prix du poisson /Indice des prix des intrants		national	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Indice des prix du poisson/Indice des prix à la consommation	III		Apprécier l'évolution du prix du poisson par rapport au coût de la vie	Indice des prix du poisson/Indice des prix à la consommation		national	annuel	DGSCN/DPA	DGSCN/DPA		
	Evolution des exportations totales et par produit du sous-secteur halieutique	III		Apprécier l'évolution des exportations totales et par produit halieutique	pas de calcul		national	annuel	DGSCN/Douane	DGSCN/Douane		
	Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur halieutique	III		Apprécier l'évolution des exportations totales intra-régionales et par produit halieutique	pas de calcul		national	annuel	DGSCN/Douane	DGSCN/Douane		
	Balance commerciale du sous-secteur halieutique	III		Apprécier l'évolution des exportations par rapport à l'importation des produits	exportation - importation		national	annuel	DGSCN	DGSCN		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				halieutiques								
	Taux d'accroissement du revenu des acteurs du sous-secteur halieutique	III		Apprécier l'évolution des revenus des acteurs du sous-secteur halieutiques	Variation du revenu des acteurs du sous secteur / revenu moyen		national	annuel	DGSCN	DGSCN		
	Foresterie et protection des ressources naturelles											
	Dépenses publiques pour la protection de la forêt et des espèces qui y vivent	I	Réglementation de la chasse, lutte contre les feux de brousse, lutte contre la déforestation, d'élimination et protection des airs naturels...)	Apprécier les dépenses publiques pour l'administration des ressources naturelles	Pas de calcul		National	Annuelle	DAF	DAF		
	Dépenses publiques pour la reforestation (reboisement)	I		Apprécier les dépenses publiques pour la reforestation	Pas de calcul		National	Annuelle	DAF	DAF		
	Dépenses pour la protection des ressources en eau	I	Lutte contre l'ensablement, les plantes envahissantes, la pollution des eaux par les effluents industriels et les produits chimiques agricoles; Préservation et rétablissement des nappes phréatiques									
	Dépenses pour la protection d'autres écosystèmes		Protection des marécages, mangrove, lutte contre la pollution marine...									
	Dépenses pour la prévention et la lutte contre les inondations	I	Inondations de la mer et des rivières ; y compris la lutte contre l'avancée et la montée du niveau de l'eau de la mer (lutte contre l'érosion côtière)									
	Dépenses pour l'éducation et la formation environnementales	I										
	Proportion des forêts protégés dans la superficie totale des forêts	II		Apprécier le niveau de protection des forêts			National	Annuelle	MERF	MERF		
	Production totale de bois	III					Bois de chauffe, bois d'œuvre					
	Production de bois issue des forêts gérées durablement	III										
	Part de la biomasse dans le bilan énergétique des	III		Apprécier le niveau	Consommation de la		National	Annuelle	Direction	Direction		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	ménages			d'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques	biomasse/Consommation totale d'énergie				de l'Energie	de l'Energie		
	Part des ménages utilisant la biomasse comme source d'énergie	III		Apprécier la proportion des ménages qui dépendent de la biomasse			National	Annuelle	Direction de l'Energie	Direction de l'Energie		
	Production des produits forestiers non ligneux		Gibier, gomme, graine de Néré, feuille de baobab, calebasse...				Par produit					
	Part des produits ligneux dans le revenu agricole des ménages											
	Part des produits forestiers non ligneux dans le revenu agricole des ménages											
	Impact environnemental des activités agricoles											
	Proportion des terres agricoles dégradées	IV		Apprécier le niveau de dégradation des terres agricoles			National	Annuelle	MERF/UL	MERF/UL		
	Proportion des superficies aménagées dégradées par l'eau d'irrigation	IV		Apprécier le niveau de dégradation des terres des zones aménagées			National	Annuelle	MERF/DAER	MERF/DAER		
	Proportion des terres dégradées par l'utilisation des engrais et pesticides	IV		Apprécier le niveau de dégradation des terres liée à l'utilisation des engrais chimiques et pesticides			National	Annuelle	ITRA/IFDC	ITRA/IFDC		
	Superficie des nouvelles défrichent	IV		Apprécier le niveau d'affectation des terres			National	Annuelle	DSID	DSID		
	IV. Sous-programme 'Recherche et conseils agricoles'											
	Dépenses publiques allouées à la recherche et au développement	I		Apprécier les efforts consentis à la recherche et au développement	Pas de calcul		Région	Annuelle	DAF	DAF/ITRA		Les prévisions
	Dépenses publiques allouées à la vulgarisation	I		Apprécier les efforts consentis à la vulgarisation	Pas de calcul		Région	Annuelle	DAF	DAF/ICAT		Les prévisions
	Composante 1 - Développement des technologies améliorées											
	Nombre de technologies améliorées mises au point par le système national de recherche agricole	II		Apprécier l'efficacité du SNRA	Pas de calcul		Par filière et par région	Annuelle	ITRA	ITRA		
	Nombre de technologies améliorées introduites, testées et adaptées au contexte du Togo	I		Apprécier l'effort d'adaptation des technologies	Pas de calcul		Par région	Annuelle	ITRA	ITRA		100%
	Composante 2 – Diffusion des technologies améliorées											
	Taux d'encadrement des producteurs	II		Apprécier l'effort d'appui conseil aux producteurs	Nombre total de producteurs bénéficiant de l'appui conseil/nombre total de producteurs		Par filière et par région	Annuelle	ICAT/DSID	ICAT/DSID		
	Ratio de vulgarisation	II		Mesurer l'efficacité de	Nombre de producteurs		Par filière et par	Annuelle	ICAT/DSID	ICAT/DSID		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
				l'encadrement	bénéficiant de l'appui conseil/nombre total de vulgarisateurs de base		région			D		
	Nombre de technologies améliorées (production, stockage, transformation, conditionnement, hygiène alimentaire, etc.) diffusées	II		Apprécier le niveau de diffusion des technologies	Pas de calcul		Par région	Annuelle	ICAT/DSID	ICAT/DSID		
	Nombre de vulgarisateurs pour 1000 producteurs	III		Apprécier l'effort d'appui conseil aux producteurs	Nombre total de vulgarisateurs x 1000/ Nombre totale de producteurs		Par région	Annuelle	DSID			
	Proportion de producteurs ayant été en contact des technologies diffusées	II		Recenser le nombre de producteurs informés sur l'utilisation des technologies	Nombre total de producteurs ayant été en contact des technologies/nombre total de producteurs réel		Par thème et par région	Annuelle	ICAT/DSID	ICAT/DSID		100%
	Taux d'adoption des technologies diffusées	II		Apprécier le niveau d'adoption des technologies diffusées	Nombre de producteurs pratiquant ces technologies/nombre total de producteurs formés		Par filière et par région	Annuelle	ICAT/DSID	ICAT/DSID		100%
	Composante 3 – Gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation											
	Existence d'organes d'orientation et de validation des activités de recherche agronomique	I		Apprécier l'effectivité de l'existence du système	Pas de calcul	Texte de création, Composition de l'organe règlement intérieur, un plan d'action...	National	Annuelle	ITRA	ITRA		
	Fréquence des rencontres des organes du SNRA	I		apprécier la fonctionnalité du système	Pas de calcul		Par organe	Annuelle	ITRA	ITRA		
	Taux de mise en œuvre des plans d'action des organes du SNRA	II		apprécier l'efficacité du SNRA	Nombre d'actions mises en œuvre / Nb totale d'actions prévues dans le plan		Par organe	Annuelle	ITRA	ITRA		
	Nombre d'Atelier de planification et de revue de technologies (APRT)	II		apprécier le niveau de participation des différents acteurs à la planification des activités de recherche	Pas de calcul		Par région	Annuelle	ICAT	ICAT		
	Taux de mise en œuvre des plans d'action issus des APRT	II		apprécier l'efficacité des APRT	Nombre d'actions mises en œuvre / Nb totale d'actions prévues dans le plan		Par région	Annuelle	ITRA/ICAT	ITRA/ICAT		
	Taux de consommation des fonds compétitifs de recherche-développement	I		apprécier le niveau d'absorption des fonds	Montant consommé/Montant total alloué		Par région	Annuelle	DAF	DAF		
	Existence d'organes d'orientation et de validation des activités de vulgarisation agricole	I		Apprécier l'effectivité de l'existence du système de vulgarisation	Pas de calcul	Texte de création, Composition de	National	Annuelle	ICAT	ICAT		

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
						l'organe règlement intérieur, un plan d'action...						
	Fréquence des rencontres des organes du SNVA	I		apprécier la fonctionnalité du système de vulgarisation	Pas de calcul		Par organe	Annuelle	ICAT	ICAT		
	Taux de mise en œuvre des plans d'action des organes du SNVA	II		apprécier l'efficacité du SNVA	Nombre d'actions mises en œuvre / Nb totale d'actions prévues dans le plan		Par organe	Annuelle	ICAT	ICAT		
	Effectif des chercheurs	IV		Apprécier la disponibilité des ressources humaines	Pas de calcul		Par spécialité et par genre	Annuelle	ITRA	ITRA		
	V. Sous-programme 'Renforcement institutionnel et coordination sectoriel'											
	Composante 1 – Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur											
	Existence d'une politique agricole rendue favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur	II		Apprécier le cadre politique d'intervention dans le secteur			National	Quinquennal	DPCA	NPA		DPA
	Existence d'un cadre juridique rendu favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur	II		Apprécier le niveau d'opérationnalisation de la politique			National	Quinquennal	DPCA	NPA		CJS
	Existence des mécanismes de financement adéquats pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur	II		Apprécier le niveau d'encouragement du financement du secteur			National	Quinquennal	DPCA	Néant		
	Existence du système adéquat d'assurance et de couverture des risques du secteur	II		Apprécier le niveau d'encouragement des investissements dans le secteur			National	Quinquennal	DPCA	Néant		Système d'assurance et de couverture des risques
	Existence d'une politique de sécurisation foncière	II		Apprécier le niveau d'encouragement des investissements dans le secteur			National	Quinquennal	DAER	Reforme agrofondcière		Politique foncière
	Dépenses publiques destinées à la sécurisation foncière	I										
	Nombre de titre et de certificats fonciers délivrés	II		Apprécier la sécurisation foncière			National/Régional	annuelle	DAER			
	Superficie totale sécurisée (ha)	III		Apprécier la sécurisation foncière			National/Régional	annuelle	DAER			
	Existence de mécanismes d'arbitrage et de conciliation	II		Apprécier le niveau d'encouragement des investissements dans le secteur et la promotion des activités agricoles			National	Quinquennal	DPCA	Ordonnance de 1967		MAC
	Existence de mécanismes de contrôle de l'hygiène et de la qualité des produits agricoles et des aliments	II		Apprécier le cadre de contrôle des aliments			National	Quinquennal	DE/ITRA-INH-DPV-UL			
	Description des mesures réglementaires en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, des											

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
	normes et de la qualité des produits agricoles											
	Dépenses publiques destinées au renforcement des capacités des organisations de producteurs	I										
	Composante 2 – Renforcement des capacités de gestion du secteur											
	Dépenses publiques pour le renforcement des capacités techniques secteur	I		Apprécier l'effort de renforcement des capacités technique	Pas de calcul		National	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Dépenses publiques pour les infrastructures et équipement	I		Apprécier l'effort de renforcement des capacités en infrastructures et équipement	Pas de calcul		National	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Gestion financière et administrative du secteur											
	Existence du système de gestion financière fonctionnel	II		Apprécier la qualité de gestion des ressources financières			National et régional	Permanent	DAF			Procédures de gestion financière et comptable
	Existence d'un système de gestion administrative	II		Apprécier la qualité de gestion administrative			National et régional	Permanent	DRH			Procédures de gestion administrative
	Existence d'un système de passation des marchés répondants aux normes internationales	II		Apprécier la qualité de passation de marchés publics			National et régional	Permanent	DAF			Procédures de passation de marchés
	Taux d'exécution de passation de marchés	III		Apprécier le niveau de passation de marchés publics			National et régional	Permanent	DAF			Procédures de passation de marchés
	Taux de réalisation physique du programme annuel	III		Apprécier le degré de d'exécution physique	Taux de réalisation par action pondéré par son poids dans le budget	Opérations physiques réalisées Opérations physiques programmées	National et régional	Annuelle	DPCA			100%
	Taux de réalisation financière du programme annuel	III		Apprécier le degré de d'exécution physique	Montant réalisés/Montant programmés		National et régional	Annuelle	DAF			100%
	Taux d'exécution du budget agricole	III		Apprécier le degré de d'exécution réelle	dépenses effectuées/Budget		National et régional	Annuelle	DAF	40%		100%
	Suivi/évaluation et coordination du secteur											
	Existence du système de suivi-évaluation	II		Apprécier la qualité de suivi-évaluation			National et régional	Permanent	DPCA			Dispositif de suivi-évaluation
	Taux de renseignement des indicateurs du PNIASA	III		Apprécier la qualité de suivi-évaluation			National et régional	Permanent	DPCA			
	Existence système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole	II		Apprécier la qualité de système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances			National et régional	Permanent	DPCA			SAKSS
	Nombre de rencontre et de rapport des différents organes du SAKSS	II		Apprécier la qualité de système d'analyse			National et régional	Permanent	DPCA			

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	
				stratégique, de revue et gestion des connaissances								
	Existence de mécanismes de coordination du secteur	II		Apprécier le cadre de coordination des actions du secteur			National	Permanent	DPCA	Néant		
	Disponibilité des ressources humaines											
	Existence d'un système de gestion du personnel	II		Apprécier la qualité de gestion du personnel			National et régional	Permanent	DRH			Procédures de gestion du personnel
	Effectif des ressources humaines						Niveau d'étude, genre, spécialité	Annuelle	DRH			
	Effectif des nouveaux diplômés des instituts supérieurs de formation agricole						Spécialité, niveau d'étude, genre	Annuelle	Ministère de l'enseignement supérieur			
	Taux de couverture des besoins en personnel						Spécialité, genre	Annuelle	DRH	58,8%		100%
	Composante 3 – Gouvernance du droit à l'alimentation											
	Dépenses publiques pour la mise en place des stocks de sécurité alimentaire	I		Apprécier l'effort d'investissement pour la sécurité alimentaire	Pas de calcul		National	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Dépenses courantes pour la gestion de la sécurité alimentaire	I		Apprécier l'effort d'investissement pour la sécurité alimentaire	Pas de calcul		National	annuelle	DAF	DAF		Les prévisions
	Existence de réglementation sur le droit à l'alimentation	II		Apprécier le cadre de promotion du droit à l'alimentation	Pas de calcul		National	Permanent	CN/CMLA			
	Nombre de rapports annuels sur l'état de la situation alimentaire	II		Apprécier la communication sur la situation alimentaire	Pas de calcul		National	Annuelle	DSID	Bilan alimentaire		Situation alimentaire
	Taux de réalisation des recommandations du rapport annuel sur l'état de la situation alimentaire	III		Apprécier les efforts d'amélioration de la situation alimentaire	Nombre de recommandation réalisée/Nombre total de recommandation		National	Annuelle	ANSAT			
	Existence du système d'alerte précoce	II		Apprécier la capacité d'anticiper les crises alimentaires	Pas de calcul		National	Permanent	DSID			
	Existence de mécanismes de réponse aux situations de crise alimentaire	II		Apprécier les capacités du pays à répondre aux crises alimentaires	Pas de calcul		National	Permanent	ANSAT	Stock de sécurité		
	Existence de filets de sécurité	II		Apprécier le degré de prévention et de maîtrise des crises alimentaires	Pas de calcul		Local	Conjonctuelle	ANSAT	Stock de sécurité		
	Existence d'un plan de mise en œuvre des réformes de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire	II		Apprécier le cadre institutionnel d'intervention de l'ANSAT	Pas de calcul		National	Permanent	SG	Document de reformes		Plan de mise en œuvre des réformes
	Stocks vivriers détenu par l'ANSAT	II		Apprécier la capacité de couverture des risques	Pas de calcul		par produit, origine (locale,	annuelle	ANSAT	5 000 T		Prévisions

Réf.	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				Apprécier la capacité de couverture des risques climatiques			importée)					
	Part de la production vivrière couvert par une assurance contre les aléas climatiques	I										
	Conditions de vie des ménages											
	Incidence de la pauvreté selon le seuil national	IV		Apprécier le niveau de pauvreté du pays			Selon le milieu (rural, urbain)		DGSCN			
	Incidence de la pauvreté selon le seuil d'1 \$ PPA	IV		Apprécier le niveau de pauvreté du pays par rapport au plan international			Selon le milieu (rural, urbain)		DGSCN			
	Indice d'écart de la pauvreté (selon la ligne nationale et le seuil d'1 \$ PPA)	IV		Apprécier le niveau de pauvreté du pays par rapport au plan international			Selon le milieu (rural, urbain)		DGSCN			
	Part du cinquième quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	IV		Apprécier la part de la consommation des 20% les plus pauvres sur la consommation totale des ménages			Selon le milieu (rural, urbain)		DGSCN			
	Incidence de l'insécurité alimentaire monétaire	IV		Apprécier le niveau du panier minimal par rapport au seuil monétaire alimentaire					DGSCN			
	Incidence de l'insécurité alimentaire physique	IV		Apprécier le niveau des quantités consommées par rapport aux besoins					DGSCN			
	Prévalence de l'insuffisance pondérale au niveau des enfants de moins de cinq ans	IV		Apprécier le niveau d'insuffisance nutritionnel des enfants des moins de 5 ans		Poids par rapport à l'âge			DGSCN			
	Retard de croissance	IV		Apprécier le niveau d'insuffisance alimentaire sur le poids des enfants		Poids par rapport au poids			DGSCN			
	Indice de masse corporelle	IV		Apprécier la situation nutritionnelle des femmes enceintes		Poids par rapport au poids			DGSCN			
	Accès à l'iode	IV		Apprécier la situation nutritionnelle des ménages					DGSCN			
	Accès au fer	IV		Apprécier la situation nutritionnelle des ménages					DGSCN			
	Accès à la vitamine A	IV		Apprécier la situation nutritionnelle des ménages					DGSCN			
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	IV		Apprécier la situation nutritionnelle des ménages					DGSCN			
	Taux de mortalité infantile (- 1an)	IV		Apprécier le taux de mortalité des enfants de					DGSCN			

Réf .	Indicateurs	Type d'indicateur	Définition	But/objectif	Méthode de calcul	Données de base	Niveau de désagrégation	Périodicité	Source de données	Situation de référence		Cible
										Valeur	année	année
				moins d'1 an								
	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	IV		Apprécier le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans					DGSCN			
	Taux de mortalité maternelle	IV		Apprécier le taux de mortalité maternelle					DGSCN			
	Taux de prévalence du paludisme	IV		Apprécier le niveau de vulnérabilité des ménages au paludisme			Genre		DGSCN			
	Taux de mortalité lié au paludisme	IV		Apprécier le niveau de vulnérabilité des ménages au paludisme					DGSCN			
	Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.	IV		Apprécier le niveau de protection des ménages contre le paludisme					DGSCN			
	Taux net de scolarisation dans le primaire	I		Apprécier le taux de scolarisation des enfants					DGSCN			
	Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième;	I		Apprécier le taux de scolarisation des enfants					DGSCN			
	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	IV		Taux d'alphabétisation des jeunes					DGSCN			

